

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Cinquante-quatrième séance – Mardi 5 avril 2016, à 17 h

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Régis de Battista*, *M<sup>mes</sup> Gloria Castro* et *Christina Kitsos*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 avril et mercredi 6 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M<sup>me</sup> Esther Alder ne pourra pas prendre part à la séance du Conseil municipal de 20 h 30, le mercredi 6 avril. Elle est attendue à la soirée du comité d'organisation de la course de l'Escalade.

## 4. Questions orales.

Nous commençons les questions orales. Je donne la parole à M. Jean-Philippe Haas.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Merci et bonjour, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone ou à M. Sami Kanaan. Dans ce cas, est-ce que je peux transférer ma question qui concerne les Fêtes de Genève?

**Le président.** Allez-y, on la transmettra.

*M. Jean-Philippe Haas.* Merci, Monsieur le président. Il y a maintenant trois sessions que l'unanimité de ce parlement a accepté la motion M-1190 concernant l'état des lieux des Fêtes de Genève et l'avancement de leur contenu. Ma ques-

tion est donc la même que celle du mois passé. Maintenant nous sommes à trois mois de l'organisation de cette manifestation et j'aurais absolument voulu savoir si les magistrats du Conseil administratif avaient des informations, étant donné qu'il y a deux semaines une réunion s'est tenue avec M. Pizzoferrato et Genève Tourisme. J'aurais donc voulu savoir ce qu'il en était du respect de cette motion que le parlement a acceptée à l'unanimité.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous avez posé une question, comme vous le faites régulièrement, sur l'avancée des discussions entre la Ville de Genève et les Fêtes de Genève. Vous savez que la Ville de Genève n'est pas l'organisatrice des Fêtes de Genève, mais l'autorité. Cela dit, l'information que je peux vous donner, c'est que les services de la Ville de Genève ont fait tout le travail d'accompagnement avec le mandataire de Genève Tourisme pour que Genève Tourisme puisse déposer des demandes d'autorisation. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande ni aucun dossier comprenant un budget.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** En tant que présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai été interpellée par une dame de 83 ans qui s'inquiète des chemins au parc La Grange. Ma question s'adresse donc à M. Pagani qui est aussi absent. J'espère que ces dames pourront la lui transmettre...

Apparemment, cette dame s'était déjà renseignée il y a quatre ans sur l'état de ces chemins. On lui avait dit que des travaux allaient être faits. Quatre ans sont passés et les travaux n'ont toujours pas été faits. Les chemins se sont dégradés avec des nids-de-poule partout qui empêchent les personnes âgées et les femmes avec des poussettes de pouvoir bien circuler dans ce parc. Elle voulait savoir quand cela allait être réparé.

**Le président.** On vous répondra demain, Madame Burger. A présent je donne la parole à M. Lionel Ricou.

**M. Lionel Ricou (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la maire Esther Alder. J'aimerais rebondir sur un article de presse paru hier et aujourd'hui concernant le prix de pension et la nouvelle grille adoptée par le Conseil administratif. Je salue d'abord la décision du Conseil administratif et remercie notre maire, Esther Alder, qui a proposé cette grille tarifaire. C'est une préoccupation de longue date du Parti démocrate-chrétien.

On a pu lire un certain nombre d'informations dans la presse. J'aimerais simplement savoir si vous pouvez nous confirmer ces informations factuelles sur cette nouvelle grille tarifaire et si vous pouvez nous dire quelques mots sur ce projet adopté par le Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je remercie M. Ricou pour sa question. Comme vous avez pu le voir, *20 minutes* a fait état de la question des nouveaux tarifs pour le prix de pension des crèches. Je m'étais exprimée auprès du journaliste en disant que je déplorais la fuite, parce qu'effectivement il semble qu'il était en possession de l'ensemble des documents que j'avais présentés au Conseil administratif qui avait validé la nouvelle tarification.

Ce que je souhaitais et que je souhaite toujours, c'est réserver la primeur à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avec laquelle j'ai déjà fixé une date pour présenter tous les dispositifs s'agissant des prix de pension. Mais, grosso modo, pour l'ensemble des familles ayant entre 0 et 150 000 francs de revenu, la nouvelle grille tarifaire présentera une baisse de 20%. S'agissant des familles ayant de 150 000 à 200 000 francs de revenu, la progression ne sera en tout cas pas plus haute que le seuil du prix de pension actuellement payé par les familles. Les familles dont les revenus se situent entre 150 000 et 200 000 francs verront donc également une baisse dans leur prix de pension, mais elle sera progressive et moins importante que pour les revenus allant de 0 à 150 000 francs.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'avenue Henri-Golay, plus précisément les numéros 21, 23, 25 et 27 qui ont aujourd'hui été évacués. Il s'agit de deux petits immeubles voués à la démolition. Ce sont des immeubles vieillots, il faut l'avouer. Entre ces deux immeubles, il y a un très joli parc, à peu près le seul espace vert qu'il y ait à cette hauteur. Il y a également des arbres absolument magnifiques, et j'aurais aimé savoir – M. Pagani me le dira – si ce parc était voué à être abîmé, c'est-à-dire à ce que l'on en coupe les arbres. C'est une inquiétude que j'ai et j'aimerais bien avoir la réponse avant de devoir appeler à l'aide notre collègue Maria Pérez.

**Le président.** On vous répondra demain, Monsieur Bertinat. Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne le partenariat que la Ville, sous l'égide du Service des sports, souhaite développer avec une école de patinage sur ses deux patinoires des

Vernets. Nous sommes les premiers à nous réjouir des efforts déployés par la Ville pour encourager l'activité physique auprès de la population et ainsi l'inciter à vivre sainement. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du projet d'une école de patinage aux Vernets destinée tant aux adultes qu'aux enfants, qui se développerait en collaboration avec le Club des patineurs de Genève. Alors que l'appel à candidature a été lancé début mars, j'ai entendu dire que le cahier des charges avait été conçu pour répondre au profil d'une personne en particulier. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est exactement?

**Le président.** On vous répondra demain, Madame Carron. Je donne la parole à M. Guy Dossan.

**M. Guy Dossan (LR).** Merci, Monsieur le président. Je pense que ma question s'adresse conjointement à M. Pagani et M<sup>me</sup> Salerno. J'ai déjà posé cette question il y a à peu près six mois; elle concerne l'aubette de la place des Augustins. Cette aubette a été restaurée à grands frais il y a maintenant presque une année. Cela fait donc une année qu'elle est vide en attendant la venue de l'association. J'y suis passé l'autre jour, et maintenant le banc en granit à l'extérieur est complètement noir à cause de je ne sais quel produit. Je pense donc qu'on va de nouveau devoir dépenser une fortune pour refaire une aubette qui n'a encore jamais servi. Est-ce qu'on va encore laisser cette aubette vide pendant des années, de manière à refaire comme ça cycliquement des travaux chers, avant qu'on puisse enfin l'utiliser?

**Le président.** On vous répondra demain également, Monsieur Dossan. La parole est à M. Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif. Elle concerne les chenilles processionnaires. Vous savez que le Conseil d'Etat a tout un plan d'action pour lutter contre ces chenilles dont les poils urticants peuvent être très dangereux, notamment pour les chiens puisque si les chiens lèchent ces chenilles, leur langue commence à gonfler et ils peuvent en mourir. Mais c'est également un danger pour les enfants et pour chacun d'entre nous. Si vous effleurez une de ces chenilles, vous pouvez avoir des brûlures assez dures à soigner.

Je voulais donc savoir ce que le Conseil administratif a entrepris de faire en relai avec le Conseil d'Etat, puisque ce dernier a annoncé des mesures. Qu'en est-il pour les parcs de Genève et pour les cheminements qui existent?

**Le président.** C'est une coïncidence, mais on vous répondra demain aussi. La parole est à M. Jean Rossiaud.

**M. Jean Rossiaud (Ve).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone, et ça tombe bien parce qu'il arrive. C'est à propos du séquoia du parc des Bastions. Vos services ont coupé un magnifique séquoia il y a quelques semaines. Je rappelle que le parc des Bastions était le premier Jardin botanique. Ma question est la suivante: est-ce que cette coupe était vraiment nécessaire, et combien de séquoias reste-t-il à Genève? Je crois qu'il n'en reste plus après les dernières coupes que vous avez faites. Pourquoi avoir découpé le séquoia en si petits morceaux alors qu'il aurait été possible de le vendre, pour un prix aujourd'hui estimé à plus de 100 000 francs?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Bonjour à tous. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question qui se fait le relai d'une question d'un des présidents ou coprésidents de Sauvons nos arbres, une association qui défend les intérêts des arbres, à laquelle j'ai déjà répondu par e-mail. Ce séquoia était malade. En fait – de mémoire mais je confirmerai –, un champignon a mangé l'intérieur du tronc, ce qui fait qu'il était invendable et dangereux. C'est la raison pour laquelle nous l'avons abattu, et j'espère que nous pourrions en replanter un autre – si ce n'est pas à cet endroit-là, dans un autre endroit de la ville.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. En votre qualité de représentante de l'actionnaire majoritaire au sein de Naxoo, pourquoi n'êtes-vous pas intervenue afin de garantir la libre concurrence entre les divers prestataires de service?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** La Ville est propriétaire à 51% de cette société. Elle n'a pas à intervenir dans la gestion directe et encore moins le Conseil administratif qui n'a que deux représentants au conseil d'administration; vous y avez une représentante qui émane de vos rangs, M<sup>me</sup> Tochon. Je pense que vous faites référence à la procédure ouverte par la Commission de la concurrence (Comco). A ce stade je n'ai pas à la commenter en tant que propriétaire. On verra bien ce que la Comco statuera. A ce moment-là ce sera l'entreprise qui communiquera, mais certainement pas le Conseil administratif au nom de la Ville. Je vous remercie de votre attention.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la maire et a trait à la fameuse place de jeux de Baby-Plage. J'ai lu dans la presse que l'association jette déjà l'éponge – c'est le cas de le dire – et demande à la Ville de prendre le relai. J'aimerais d'abord bien savoir ce qu'entend faire la Ville et quels coûts cela occasionnera, car cette place de jeux est atypique. En réalité elle n'est pas conforme aux normes, et par conséquent elle nécessite un entretien journalier pour le sable et pour contrôler ces chambres à air qui pendent aux arbres. Je répète qu'il s'agit d'une place de jeux qui en réalité n'est pas conforme, et l'entretien journalier était la seule condition à laquelle l'Etat a finalement donné l'autorisation du bout des doigts, ce qui n'est pas respecté aujourd'hui. L'entretien a lieu tous les deux ou trois jours. Finalement, l'association jette déjà l'éponge et refile le bébé à la Ville. Quels seront donc les coûts?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous remercie pour votre question qui me permet justement de parler de Cheetah Baby-Plage.

Ce projet, vous l'avez soutenu au niveau du Conseil municipal, car il était mis en péril, notamment pour des questions de sécurité. Les choses sont tout à fait rentrées dans l'ordre puisque le Canton a aujourd'hui délivré une autorisation à l'association. Sachez qu'il y aura des travaux liés à la plage et que l'emplacement en sera préterité, car il y aura dans le périmètre toutes les cabanes de chantier et tout ce qui est nécessaire pour ce chantier de la plage.

Effectivement, vous l'avez dit, l'association est un peu à bout de souffle, car ça demande une présence et un investissement importants. Ils n'ont plus de relai et les personnes sont un peu fatiguées. C'est la raison pour laquelle je viendrai auprès du Conseil municipal. On est en train de préparer avec mes services un projet de réalisation de l'entier de ce projet pour proposer au Conseil municipal que Cheetah Baby-Plage soit traitée comme n'importe quelle autre place de jeux, c'est-à-dire que son entretien et son développement dépendent du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et est en lien avec le scandale des *Panama papers*. J'aimerais savoir si, dans le cadre des nombreuses conventions – de plus en plus nombreuses – qui lient la Ville avec un certain nombre de partenaires privés, il est prévu qu'il y ait un code éthique. Est-il en cours d'élaboration? Quand est-ce qu'on va le recevoir? Et est-ce que dans ce code éthique l'évasion ou la performance fiscale – appelez-la comme vous le voulez –, c'est-à-dire le fait de créer des sociétés-écrans dans un paradis fiscal, figure comme étant rédhibitoire pour accepter un certain nombre de donations?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Gomez, on a effectivement un document relatif au partenariat public-privé, mais c'est M. Kanaan qui devra le commenter, certainement pas à l'occasion des questions orales, peut-être en commission des finances à l'occasion des comptes... Ah non, vous n'êtes plus en commission des finances, désolée – alors lorsqu'il viendra à la commission qui lui siéra pour vous montrer le document qui a été fait. C'est un document assez large qui, de mémoire, ne contient pas cette disposition. On pourrait bien évidemment l'ajouter en sachant que, par hypothèse, en tout cas pour celle qui vous parle, on ne conclurait pas de partenariat public-privé avec une entreprise que l'on soupçonne avoir été l'actrice de fraude ou d'évasion fiscale. Je vous remercie de votre attention et je vous propose que l'on développe cela de manière plus exhaustive et complète, voire qu'on amende le document du Conseil administratif sur les partenariats public-privé.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Dans l'ascenseur de mon immeuble, une missive est arrivée, signée d'Alain Bussard: «Suppression de la collecte des déchets ménagers les jours fériés», selon laquelle les différentes collectes des déchets prévues lors des jours fériés ne seraient plus différées à partir de 2016. Est-ce que M. le magistrat pourrait nous donner une explication à ce sujet?

**Le président.** M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Patricia Richard.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. La commission de l'aménagement et de l'environnement, entre autres, attend toujours le rapport sur le plan d'utilisation du sol (PUS). Vous nous avez dit que vos services étaient en train de le rédiger. Pensez-vous que nous pourrions bientôt l'avoir?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord excusez-moi de mon retard. Madame Richard, je me suis justement inquiété de cela; j'ai déposé ce rapport au Conseil administratif, qui l'a validé, mais il ne vous est pas parvenu. Je vous ai distribué un petit fascicule sur le résumé des PUS qui devait venir avec ce rapport, que vous n'avez pas. Je demande d'ailleurs au Secrétariat du Conseil municipal de s'enquérir où a abouti ou échoué ce rapport. Toujours est-il que ce rapport est fait et est à votre disposition.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC).** Je crois que ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et concerne le géant de l'électricité Alpiq qui connaît des difficultés. On parle même d'une éventuelle faillite. Sauf erreur de ma part, je crois que la Ville de Genève, tout comme la Ville de Lausanne d'ailleurs, est actionnaire d'Alpiq à hauteur de 6%. Récemment le conseil administratif de la Ville de Lausanne évoquait la possibilité que Lausanne participe au sauvetage d'Alpiq en rachetant des barrages à coups de dizaines de millions de francs, ce qui paraît être une assez mauvaise idée. J'aurais donc souhaité savoir quelles étaient les réflexions de la Ville de Genève sur ce dossier et quels étaient aussi les risques financiers pour notre commune.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répons puisque je suis délégué par le Conseil administratif au sein des Services industriels.

Nous avons 30% des actions des Services industriels qui eux-mêmes, si mes souvenirs sont exacts, ont 12% d'Alpiq par le groupe EOSH, qui détient 31% d'Alpiq.

Une réflexion se mène au sein des Services industriels pour savoir quelle stratégie adopter – d'une manière tout à fait confidentielle, c'est pourquoi je ne veux pas vous en parler.

Toujours est-il que je me suis permis d'intervenir sur ce dossier au sein du conseil d'administration en soulevant quand même un problème: Alpiq est dans une situation extrêmement désagréable, voire critique, et en même temps la directrice voit son salaire augmenter de manière considérable. J'ai émis une critique en ce qui concerne cette manière de voir les choses. J'espère que vous la partagerez. Nous reviendrons, et je ferai un rapport au Conseil administratif sur la stratégie adoptée par les Services industriels, et nous déciderons dans le cadre de notre actionnariat si nous soutenons cette stratégie ou pas.

**M. Pierre de Boccard (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je sais qu'il aime beaucoup la sécurité. Au chemin des Sports, à côté du parc Hentsch, il y a un pont qui traverse une voie de train. Ce pont n'est vraiment pas sécurisé. Vu qu'il y a le parc Hentsch et qu'il peut en plus y avoir des enfants, j'aimerais savoir ce qui peut être fait et ce qu'il faut faire, car je pense qu'il est bien plus dangereux de tomber sur un train ou sur une voie de chemin de fer que de sauter du pont de Sous-Terre dans le Rhône.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par parenthèse nous avons à contrôler 60 ouvrages sur le territoire municipal, quasiment la même proportion que le Canton. C'est une chose qu'il faut savoir.

Des inspections sont régulièrement faites sur l'ensemble de ces ponts et passerelles, et je n'ai pas eu connaissance de problème sur celui-ci. Ce que vous pourriez faire, c'est m'envoyer un e-mail pour me signaler les difficultés que rencontre ce pont, plus particulièrement au niveau de la sécurité. Toutefois je vous avertis tout de suite que si nous devons mettre aux normes les barrières Dufour, par exemple, qui protègent nos concitoyennes et concitoyens de passer par-dessus ces 60 ouvrages – il y en a toute une série qui sont dotés de ces barrières Dufour –, ça nous coûterait une fortune, et nous n'avons pas l'obligation de le faire. C'est au moment où nous rénovons ces ponts que nous devons revisiter les sécurités mises en place au moment de leur construction.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. En 2013, quand M. Barazzone a commencé son double mandat entre Berne et Genève, des voix s'étaient élevées, notamment au Parti libéral-radical, pour s'en inquiéter; M<sup>me</sup> Kraft-Babel et M. Gary Bennaïm disaient qu'un poste à l'exécutif était un 120% et s'étonnaient du double mandat de notre conseiller administratif.

En juin, M. Barazzone va prendre la mairie et sera notre maire de Genève. J'ai donc une question à lui poser sur la capacité qu'il aura à être conseiller national, conseiller administratif et en même temps maire. Y a-t-il une possibilité qu'il délègue cette année de mairie, qu'il la repousse, ou compte-t-il la faire à 20% entre Berne et Genève?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, de vous inquiéter de ma santé et de ma charge de travail. Jusqu'à présent tout va bien, j'espère que vous le remarquez. Cela dit, ce n'est pas moi qui décide de devenir maire, c'est le Conseil administratif qui décide d'élire ou de nommer le vice-président à la présidence du Conseil. En ce qui me concerne, j'entends donc assumer la fonction de maire qui est rotative au sein du Conseil administratif. Encore une fois, ce sont mes collègues qui décideront de cette question.

**M. Simon Gaberell (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la proposition PR-1051 déposée par le Conseil administratif en novembre 2013, acceptée par le Conseil municipal en mars 2014 et qui concernait un crédit d'investissement destiné aux études pour les vélos. Je ne sais pas si vous vous le rappelez, mais c'était un crédit d'investissement assez ambitieux, puisqu'il visait à étendre les pistes et les bandes cyclables sur l'étendue de la commune, soit sur 80% du réseau routier, à supprimer les points noirs et à aménager des pistes cyclables de manière continue et sécurisée.

Vu l'importance que prend le vélo comme mode de transport – il représente près de 40% de tous les modes de transport et c'est le seul de tout le réseau qui ne bénéficie pas d'un site propre, contrairement aux piétons ou aux voitures –, ma question est la suivante: où en est cette étude qui a été acceptée par le Conseil municipal en 2014, et où en est le plan d'action qui doit l'accompagner?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller municipal, d'abord quelques informations: il y a neuf ans, quand j'ai pris la charge de ce dicastère, nous avions 90 km de pistes cyclables dans notre municipalité. Nous en avons maintenant 140. Nous avons fait un effort considérable, et vous pouvez le constater. Nous remarquons que, tous les dix ans, le nombre de cyclistes double dans notre municipalité. Le nombre de renoncements à la voiture était de 25% en 2010; depuis, 35% ont délaissé leur voiture. Je les remercie d'ailleurs de leur effort.

En ce qui concerne le transfert modal, vous avez relevé qu'il y avait un certain nombre de points noirs. Nous avons fait une carte des points critiques et nous nous y attaquons. Je vous renvoie au site de la Ville de Genève, où une fiche de l'évolution des pistes cyclables doit être produite ou le sera sous peu, qui démontrera l'ensemble des chiffres que je viens de vous exposer.

Nous estimons donc faire le travail demandé par le Conseil municipal et voir plus loin que cela. Il faut aussi simplement signaler que la borne indiquant le nombre de cyclistes qui passent auprès du pont des Acacias indique un nombre en perpétuelle évolution, puisqu'on est quasiment, je le dis de tête, à 5000 passages par jour, alors qu'au moment de l'installation de la borne nous en étions à 3000 passages. Tout cela pour dire que j'encourage nos concitoyennes et concitoyens, comme vous le faites, à utiliser la petite reine.

**M. Vincent Subilia (LR).** Il est une rue qui porte bien mal son nom, à mon sens, qui est celle du Commerce, dont j'ai pu constater qu'en dépit des investissements majeurs consentis par certains propriétaires privés pour rénover l'immeuble

qui fait l'angle avec la rue du Rhône, cette rue avait été habillée d'une façon que je qualifierai d'un peu maladroite, mais sans reproche à ceux qui en sont les instigateurs, de deux ou trois bancs, respectivement d'un ou deux arbres. Or j'aurais aimé savoir quels étaient les projets de notre exécutif s'agissant de cette rue. Vous savez que nous ne sommes pas par essence opposés aux velléités de piétonnisation, mais nous souhaiterions que, si celles-ci voient le jour, elles soient faites de façon correcte, ce qui n'est certainement pas le cas aujourd'hui, puisque cette rue ressemble davantage à un brouillon bricolé qu'à une véritable artère piétonne et commerçante, comme son nom l'indique.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il s'agit d'un aménagement provisoire de la rue du Commerce, pour que des gens ne s'accaparent pas le domaine public. Nous avons un projet que j'aurai le plaisir de vous présenter incessamment, qui vise à piétonniser cette rue du Commerce comme il est prévu de le faire. Il n'y a aucun souci. Enfin, il y a des soucis à se faire – et ça, c'est mon rôle –, toujours est-il qu'il y aura une rue piétonne. On ne voulait pas voir s'installer de mauvaises habitudes, c'est pour cette raison que nous avons fait cette installation provisoire qui est un peu crapoteuse, je le reconnais, mais quoi qu'il en soit c'est comme dans le jeu de go; il vaut mieux prendre des places que de les laisser à d'autres.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question concerne la plaine de Plainpalais. Je me fais le relai du groupe Arbres de Genève qui a fait aboutir un référendum contre le dernier volet du réaménagement de la plaine. Ce groupe m'a demandé de poser la question suivante: est-il exact que l'espace de 12 m prévu entre les futurs arbres à planter sur la plaine, comme c'est indiqué dans le projet, a été calculé pour permettre le stationnement de camions semi-remorques? Si cela est exact, quel est le but poursuivi?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller municipal, puisque vous vous faites le porte-voix de citoyens qui ont lancé un référendum, je me permets de vous répondre.

Ce projet a été présenté à la commission des travaux et des constructions et a été validé. Les 12 m sont effectivement nécessaires, non pas pour y mettre des semi-remorques, mais pour faire en sorte de protéger les arbres que les personnes qui ont soumis cette question veulent protéger. Jusqu'à maintenant, vous pouvez le constater, et j'ose l'affirmer, ces arbres sont systématiquement impactés par les pare-chocs de puciers et marchands. Ces arbres ne sont pas protégés, parce que

les espaces entre eux sont trop réduits et ne permettent pas aux commerces de proximité de se déployer normalement.

Quant à savoir qui utilisera son semi-remorque ou sa camionnette pour déménager des meubles, ça relève des puciers. Toujours est-il qu'effectivement, on peut mettre un gros camion sur cet espace de 12 m, mais j'imagine que d'autres vont y mettre des petites camionnettes, comme cela se passe généralement. Que ce soit au marché du dimanche ou au marché aux puces, je n'ai pas vu de semi-remorques qui s'installaient sur les deux périmètres que nous avons déjà mis aux normes de ces 12 m du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du côté de la place du Cirque, Monsieur le conseiller municipal. En effet, nous avons déjà deux périmètres qui ont cette largeur. J'ai fait des stands, comme vous d'ailleurs, et je n'ai pas vu de semi-remorques s'installer entre ces arbres.

**M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Barazzone. En février dernier, la Fédération romande des consommateurs (FRC), Greenpeace et Médecins en faveur de l'environnement (MFE) déposaient une pétition au niveau fédéral pour l'interdiction du glyphosate, qui est le principe actif du Roundup de Monsanto.

En parallèle, Greenpeace Vaud et Greenpeace Genève ont envoyé à 87 communes vaudoises et genevoises un questionnaire pour savoir quel type de pesticide elles utilisaient et en particulier si elles utilisaient du glyphosate. A ce jour, la Ville n'a pas encore répondu à Greenpeace sur ce sujet. J'aimerais donc savoir si la Ville utilise du glyphosate dans ses parcs et jardins et, si c'est le cas, si elle compte trouver une solution de rechange pour ne plus en utiliser.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale. En réalité la Ville a répondu à Greenpeace en indiquant qu'elle n'utilisait effectivement plus ces produits. On a dû réécrire à cette organisation pour qu'elle complète sa réponse. Cela participe d'une volonté de la Ville de Genève de mettre fin à l'usage des produits phytosanitaires, sauf dans des cas exceptionnels. Toutefois, je reviendrai peut-être demain pour vous donner plus d'informations précises à ce niveau-là, car j'ai en mémoire que nous avons répondu récemment à ce questionnaire qui finalement n'avait pas tenu compte de notre réponse, ce que nous regrettons.

J'en profite d'ailleurs, Madame la conseillère municipale, pour vous répondre, car vous m'aviez demandé où se trouve la statue en hommage à la Marche mondiale des femmes contre les violences faites aux femmes et à la pauvreté, qui se trouvait dans le parc Harry-Marc, avant qu'il ne soit refait. Sachez qu'elle est en

fait placée dans un entrepôt de la Ville de Genève, et que je vais saisir prochainement le Conseil administratif afin de savoir quel sera son nouveau lieu, car l'endroit sur lequel elle était implantée est devenu une prairie fleurie. Ce serait donc un peu malheureux de la remettre à cet endroit-là. Ça n'irait pas. En revanche, on peut imaginer trouver un endroit à proximité, voire un autre endroit de la Ville de Genève, mais tout cela sera discuté avec mes collègues du Conseil administratif comme c'est le cas la plupart du temps.

Est-ce que je peux répondre à d'autres questions, Monsieur le président?

**Le président.** Poursuivez, Monsieur Barazzone.

*M. Guillaume Barazzone.* M<sup>me</sup> Courvoisier m'avait posé la question, tout sauf anodine, de savoir si les muets ou les sourds pouvaient éventuellement bénéficier d'un système particulier en cas d'incendie, notamment pour contacter le Service d'incendie et de secours (SIS). Alors sachez, Madame la conseillère municipale, que le SIS, en cas de doute, enverra systématiquement une grande alarme et que, s'agissant de la police municipale, j'ai demandé à mes services, sur votre conseil d'ailleurs, d'imaginer un système avec un SMS qui pourrait être envoyé par la personne sourde ou malentendante, afin qu'elle communique des informations à la police municipale, notamment si cette dernière doit intervenir, sans mauvais jeu de mots, pour du bruit, par exemple dans un quartier, ou pour d'autres types de déprédations ou actions à venir.

J'aimerais également répondre à une question qui m'a été posée tout à l'heure par M. Lathion sur les chenilles processionnaires du pin, des insectes qui peuvent nuire aux animaux, mais également aux enfants et aux personnes plus fragiles. Sachez qu'il y en a dans la nature à Genève et également dans les parcs du canton et de la ville, et qu'on ne peut pas les éradiquer complètement. Le Service des espaces verts (SEVE) utilise quelques méthodes de limitation: soit nous les éliminons mécaniquement, soit nous installons des pièges à phéromones pour les adultes, soit nous installons des pièges mécaniques pour les chenilles sous forme d'anneaux que nous attachons aux troncs d'arbres en question ou nous utilisons des produits biologiques de manière occasionnelle. Enfin, il est aussi possible d'installer des nichoirs afin d'attirer des oiseaux prédateurs qui ensuite vont manger ces chenilles. Voilà en tout cas ce que le SEVE met en œuvre.

Sachez qu'une page internet est dédiée à cette question-là sur le site de la Ville de Genève, et en particulier sur celui des espaces verts. Le SEVE peut toujours être contacté en cas de question et il essaie, dans la mesure du possible, de ne pas planter des pins à proximité de pataugeoires, par exemple, où il y aurait

des enfants, ou de parcs à chiens. Voilà les différentes mesures que nous utilisons pour limiter la prolifération de chenilles processionnaires.

**M. François Bärtschi** (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne la rue Henri-Blanvalet aux Eaux-Vives. Vous venez de changer le sens de la rue. En effet, celui-ci a été inversé, ce qui fait que les gens se retrouvent pris au piège dans le quartier des Eaux-Vives et rencontrent de la difficulté à en sortir. De nombreux habitants et commerçants sont furieux contre cette mesure qui est un véritable non-sens, car on bloque et on dirige une bonne partie de ce trafic, qui est essentiellement un trafic de quartier, de manière insidieuse vers des signalisations lumineuses en créant des embouteillages. La question que je vous pose donc, Monsieur Pagani, est la suivante: jusqu'où irez-vous dans le blocage complet du quartier des Eaux-Vives?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil municipal a été nanti d'une proposition pour une zone 30 km/h. Vous n'étiez peut-être pas là, Monsieur le conseiller municipal, mais votre Conseil municipal a validé l'implantation de cette zone 30 km/h. C'est dans le cadre de cette implantation de zone que nous avons introduit ce sens inversé, car il était demandé par de nombreuses associations d'habitants. Pourquoi? Parce que si vous avez le bonheur ou la malchance d'être en voiture entre 17 h et 19 h, et entre 6 h et 9 h le matin, vous constaterez que beaucoup de voitures percolent à l'intérieur de ce quartier des Eaux-Vives, qu'elles engorgent complètement, et mettent en péril les enfants sur leur chemin de l'école.

En conséquence, c'est pour cela qu'il a été résolu par le Conseil municipal avec le Conseil d'Etat, car nous sommes force de proposition, d'inverser le sens de cette rue. C'est une modeste modification qui vise à apaiser la circulation, la percolation si j'ose dire, des gens qui descendent de la route de Frontenex ou qui se trouvent sur le bord du lac et qui rentrent dans le quartier pour en ressortir et passer le pont du Mont-Blanc. Ceci étant, s'il y a un problème, ma porte est toujours ouverte et je suis bien évidemment d'accord de discuter avec les commerçants qui verraient un impact négatif sur leur commerce.

**M. Pascal Holenweg** (S). Ma question s'adresse à qui voudra y répondre. Initialement elle s'adressait peut-être à M. Barazzzone, mais je ne voudrais pas l'épuiser avant son année de mairie, donc je laisse qui veut y répondre. La Ville de Genève avait refusé l'autorisation au mouvement raëlien de tenir un stand dans les Rues-Basses ou au Molard. Ledit mouvement avait fait recours contre ce refus

et je ne sais plus quel tribunal lui avait donné raison. Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, le mouvement raëlien a été créé par un type qui affirme avoir été enlevé par les extraterrestres et qui après avoir rencontré quelque part dans la stratosphère Bouddha, Jésus, Moïse, Mohammed et le Grand Dugong, a décidé de créer un mouvement pour informer les masses humaines du fait qu'elles ont été créées en laboratoire par des extraterrestres et qu'il importe désormais de créer une ambassade pour accueillir les extraterrestres sur la terre qu'ils ont contribué à peupler. Ma question s'adresse donc au Conseil administratif: est-ce que la Ville de Genève a des terrains à disposition pour construire enfin cette ambassade de telle manière que nous puissions passer du statut de ville internationale à ville intergalactique?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question de la plus haute importance. Je sais que mon collègue Rémy Paganì est très intéressé par cette question, il nous en parle régulièrement, et je sais qu'il travaille avec ses services à libérer du terrain pour accueillir les extraterrestres.

*M. Daniel Sormanni.* C'est nous les extraterrestres!

**Le président.** Nous sommes le 5 avril, Messieurs... La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Merci, Monsieur le président de séance. Le drame des réfugiés aux portes de l'Europe, en mer Méditerranée et dans plusieurs pays européens, se poursuit. Ce Conseil avait déjà voté en septembre une résolution et une motion demandant à la Ville d'honorer sa tradition et sa réputation de ville de refuge. Je m'adresse donc au Conseil administratif: il y a deux mois on vous avait demandé oralement de nous dire si vous aviez entrepris des mesures allant dans le sens de cette résolution et de cette motion. Aujourd'hui il y a de nouveau trois objets déposés en urgence sur cette thématique, c'est-à-dire sur l'amélioration des capacités d'accueil et sur les gestes face à ces drames, afin qu'ils soient vus et entendus, dans les compétences qui sont les nôtres et qui ne sont pas celles de résoudre le problème dans sa globalité, mais de faire des gestes pour y répondre.

La question que je pose maintenant, avant la discussion, est la suivante: est-ce que vous avez fait quelque chose depuis le dépôt et l'acceptation par le Conseil municipal de ces motions et résolutions en allant dans le sens demandé?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre question. Effectivement, la Ville a pris très à cœur de rejoindre le réseau des villes de refuge.

Le 30 septembre 2015 on a reçu une réponse de la mairie de Barcelone qui était à l'initiative du réseau des villes de refuge et qui nous a très clairement précisé qu'elle rencontrait en ce moment et encore aujourd'hui des problèmes de complexité liés à ce réseau de villes de refuge. Vous pouvez venir vers moi, je tiens à votre disposition la réponse des services de M<sup>me</sup> Ada Colau. Ce qu'il faut donc bien comprendre c'est que les compétences de certaines villes sont assez différentes en matière d'accueil de réfugiés, et je pense que le réseau tel qu'il existe aujourd'hui en est encore un peu à ses balbutiements. On aura d'ailleurs l'occasion d'en débattre, puisque vous avez demandé l'urgence sur plusieurs motions qui traitent justement de cette question de villes de refuge. Toutefois, effectivement, se proclamer ville de refuge est peut-être déjà quelque chose de très positif face au débat qu'il y a en ce moment s'agissant de l'accueil des migrants.

Pour en revenir maintenant à la situation locale de la Ville de Genève, ville internationale qui accueille en son sein un certain nombre d'organisations internationales et qui est dépositaire des Conventions de Genève, il est important que nous marquions une volonté affirmée pour répondre à ce besoin d'accueil de ces migrants.

Mon collègue, Rémy Pagani, recense avec beaucoup d'attention toutes les surfaces disponibles sur le territoire de la Ville, car c'est de cela qu'il s'agit. On ne peut pas juste dire qu'on est une ville de refuge et ne pas mettre en place les dispositifs d'accueil décents; je vous rappelle encore le débat qu'on a eu pour le Grütli. Aujourd'hui, plus personne ne veut que des réfugiés ou des requérants soient accueillis d'une façon prolongée dans des abris de protection civile (PCi). Les propositions ont été faites au niveau du Conseil d'Etat sur la parcelle de Montbrillant qui semble convenir, mais ce n'est pas suffisant. Vous savez aussi que le Canton a la possibilité de réquisitionner des terrains. Je suis d'accord avec vous, il ne s'agit pas juste d'un logo «ville de refuge», mais d'une déclinaison d'intention par des actes concrets, et là c'est vrai que nous devons et nous pouvons faire plus.

**M. Sami Gashi (DC).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. J'ai constaté avec plaisir que les vestiaires de la piscine des Vernets ont été remis en état de fonctionnement et je tiens à vous remercier, vous et vos services, pour cela. Cependant j'ai également remarqué que la ventilation était encore en mauvais état. Ma question est donc la suivante: est-ce que vous avez prévu d'agir rapidement pour pallier ce problème?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président de séance. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question et de relever positivement les réparations que nous avons faites. Nous avons dû attendre la livraison du matériel, mais maintenant c'est fait. Je suis moi-même usager des Vernets comme vous, et donc je me réjouis que cet élément soit amélioré.

Concernant la ventilation, nous avons une installation qui a un certain âge, et elle est optimisée au mieux de sa capacité. Il est prévu un jour, et c'est dans la liste des dossiers sur lesquels on discute avec mon collègue Rémy Pagani, que tout le système des Vernets en général, et là j'inclus patinoire et piscine, soit refait complètement, car il ne correspond plus non plus aux normes énergétiques d'aujourd'hui. On peut faire mieux. On essaie donc de régler au mieux, mais c'est vrai qu'un jour on devra remplacer la ventilation. On va voir encore si on peut améliorer les réglages. C'est vrai que certains jours il y a beaucoup de monde, et en fait ce n'est pas tellement un enjeu de chaleur, mais d'humidité. Il faut gérer l'humidité dans ce domaine et c'est vrai que ce n'est pas évident. Néanmoins, je relayerai votre préoccupation auprès du service concerné.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. J'ai entre les mains la motion M-1017, rédigée en avril 2012, envoyée à la commission des finances et qui a été acceptée au niveau du Conseil municipal en mars 2014, voilà deux ans. La motion est intitulée «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants».

Je vous rappelle qu'entre les Tranchées et la route de Malagnou il y a un petit kiosque qui est attribué à une association, mais qui est actuellement dans un état de désaffectation, on peut le dire, et c'est géré par la Gérance immobilière municipale (GIM). Alors qu'en est-il de ce kiosque, dont la motion demandait un changement d'affectation afin que cette place puisse être rendue aux habitants et que ce kiosque puisse peut-être développer une activité plus propre à satisfaire un nombre important d'habitants?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je vous remercie pour votre question. C'est un point qui a été tranché par le Conseil administratif, à savoir que l'association Terre des enfants, qui occupe les lieux, y resterait, mais qu'un travail serait entrepris pour sensibiliser la responsable de cette association, qui est une dame d'un certain âge. Il lui a été demandé de tenir un peu mieux le lieu. Telle a donc été la décision du Conseil administratif, et la GIM n'a eu d'autre choix que de l'appliquer.

**M. Adrien Genecand (LR).** Je pense que ma question s'adresse au magistrat en charge de la subvention à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR). Je suis passé devant l'AMR le week-end passé et j'ai constaté qu'aux fenêtres de l'immeuble qui est propriété de notre Ville pendait une banderole de propagande politique. J'aimerais donc savoir si on peut décemment penser que durant cette campagne, à un moment ou un autre, les bâtiments publics et cette administration ne se serviront pas de la plateforme qui est la leur, c'est-à-dire la plateforme institutionnelle, pour faire de la publicité, sachant que, je vous le rappelle, a priori il est interdit pour un privé de mettre par exemple une pub ou quelque chose d'autre sur un chantier dans son immeuble. Alors je ne comprends pas que l'on tolère sur notre propre bâtiment que les gens fassent de la pub alors qu'on ne le permet pas aux citoyens.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je prends note de votre information. Je ne suis pas passé là-bas récemment. Il est évident que les entités touchées par les coupes décidées par ce Conseil s'expriment sur leurs effets, c'est légitime, on en a déjà parlé. Alors sous quelles formes, cela varie: il y a des affichettes, des tracts, des informations qui se font en séance, d'ailleurs, et dans certains théâtres, et souvent des banderoles. Effectivement, les banderoles sur les bâtiments sous soumises à certaines règles; je vérifierai ce point.

**M. Olivier Wasmer (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne la Bibliothèque municipale de la Cité, à la place des Trois-Perdrix. La Ville a rénové à grands frais cette bibliothèque pendant près d'une année. A la réouverture, ses usagers ont malheureusement découvert que la salle de lecture des quotidiens avait été transférée du 4<sup>e</sup> étage au rez-de-chaussée. C'est une anomalie grave que les usagers soulignent en permanence, car malheureusement cette salle qui se trouve maintenant au rez-de-chaussée n'est éclairée que par des néons et elle se trouve à côté du tambour d'entrée avec des courants d'air. Il y a donc bien évidemment un défilé de toutes les personnes qui rentrent dans la bibliothèque, alors même qu'avant elles se trouvaient de plain-pied sur la rue de la Tour-de-Boël, avec en plus de ça l'avantage d'être exposées plein sud et d'avoir le soleil l'après-midi.

Alors aujourd'hui, à chaque fois que je vais dans cette bibliothèque, les usagers se plaignent auprès de moi, connaissant ma qualité, et me demandent quand on va changer cette salle de lecture, qu'on la remette au 4<sup>e</sup> étage comme c'était le cas avant. Ils m'ont indiqué s'être adressés à la direction qui a strictement refusé, et d'autres ont dit qu'ils étaient en train de préparer une pétition. J'aimerais alors

connaître votre avis sur la question et savoir pourquoi cette salle qui convenait parfaitement bien au 4<sup>e</sup> étage a été transférée au rez-de-chaussée, alors même qu'au 4<sup>e</sup> étage il y a deux tondus et un pelé qui tapotent sur des ordinateurs et pas une personne de plus.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie d'autant plus de votre question que le hasard du calendrier fait que j'étais ce matin même à la Bibliothèque municipale de la Cité pour refaire un tour, puisqu'on n'est pas tout à fait une année après la réouverture que vous avez citée à juste titre, qui a eu lieu le 9 mai de l'année passée.

Tout changement implique un certain nombre de rodages. Effectivement, on a réaménagé la bibliothèque. Je peux vous rassurer et je vous fournis volontiers des précisions à ce sujet. Pour l'immense majorité des usagers, il y a eu d'énormes améliorations, notamment pour les familles et les enfants, mais aussi les usagers qui viennent pour différents objectifs.

Il est vrai qu'un certain nombre de personnes ne sont pas satisfaites du nouvel aménagement en matière de lecture, j'en ai d'ailleurs reçu une délégation, et il y a déjà eu des questions au sein de ce Conseil auparavant. Ce sont des gens qui ont été extrêmement fidèles à cet espace. C'était un peu leur annexe. Ils y étaient très réguliers, et on s'en réjouit. Ils se sont plaints que les nouveaux aménagements ne leur convenaient pas. Effectivement, le rez-de-chaussée est un peu plus exposé, si vous me passez l'expression.

Ce matin même on a rediscuté d'une série d'améliorations à tous les étages. Ce qui me frappe, et on l'a dit à ces usagers – certains d'entre eux l'ont d'ailleurs intégré entre-temps, d'autres pas encore –, c'est qu'en réalité il y a plein d'espaces tranquilles partout dans cette bibliothèque, plus qu'avant. Alors ce n'est peut-être plus l'espace unique au 4<sup>e</sup> étage, mais il y a plein d'espaces tranquilles que l'on peut utiliser pour lire vraiment tranquillement.

Une des choses que l'on a améliorées, c'est par exemple l'accès aux numéros précédents d'une revue donnée. Pour tel magazine, ils voulaient avoir l'accès à toutes les éditions précédentes sur une année. On a donc réintroduit cela. Enfin, on continue à évaluer des améliorations pour des gens qui souhaitent lire tranquillement, sans péjorer les autres améliorations qu'on a déjà introduites par cet aménagement.

**M. Pierre Scherb (UDC).** Ma question s'adresse au même magistrat. Je viens de recevoir une image du dernier décompte de la carte de crédit d'une personne qui m'écrit : «A ma grande surprise, ce qui ne m'arrive quasiment jamais,

je fus débité d'un montant que je n'arrivais pas à identifier. En effet, le 14 mars passé, sur la description Njuko Bidart France, un montant de 68,35 francs me fut débité. N'ayant aucune idée de ce qu'une entreprise française venait faire sur mon décompte, j'ai décidé de faire opposition. Quelques jours plus tard, j'ai réalisé de quoi il s'agissait et ai levé mon opposition. En effet, le Marathon de Genève est visiblement géré par une société française depuis deux ans. Aussi, tous les coureurs qui comme moi prennent part à cette compétition, entre guillemets «genevoise», se voient débités de l'argent par une société française. En ce qui concerne les inscriptions et le chronométrage, cette compétition était auparavant gérée par l'entreprise suisse Datasport SA. Cette dernière gère la quasi-totalité des grandes compétitions suisses, par exemple Morat-Fribourg, la Patrouille des glaciers, la Course de l'Escalade, les 20 Km de Lausanne. Je trouve triste que nous ayons à externaliser cela vers la France, alors que nous avons une belle option helvétique auparavant.»

Ma question est la suivante: dans la mesure où la Ville de Genève cofinance l'organisation de ce marathon, que souhaitez-vous entreprendre pour qu'une société suisse organise à nouveau ce marathon?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Il y a une certaine confusion en la matière. L'organisation était assurée par le comité du Marathon de Genève, composé de gens de chez nous, dont d'ailleurs le président du Grand Conseil actuel, M. Jean-Marc Guinchard. Ce dernier est très engagé dans le sport en général et dans la course à pied en particulier. Il était venu voir à l'époque mon prédécesseur en charge des sports, M. Tornare, et lui avait dit que l'organisation bénévole du Marathon ne marchait plus, car celui-ci comprend une énorme logistique: infrastructure, inscription, sécurité et accueil.

Le comité du Marathon de Genève a alors demandé et obtenu le droit de confier l'organisation opérationnelle – mais sous sa responsabilité, j'insiste – à une entreprise spécialisée dans les événements sportifs. Il a effectivement choisi cette agence. Depuis, je dois dire que le succès est au rendez-vous, parce que le Marathon de Genève, malgré son charme historique, était honnêtement en train de périr en termes de participation, et depuis que cette agence a repris la responsabilité, sous l'égide du comité du Marathon, il a un succès impressionnant.

Il faut savoir qu'il y a une énorme concurrence entre marathons à l'échelle européenne et mondiale, car il y a un très grand choix de marathons pour les marathonniens, et il est difficile de régater, bien que Genève offre évidemment un charme exceptionnel en termes de parcours et d'environnement géographique. Depuis que cette agence a repris l'organisation sur mandat du comité du Marathon de Genève, le nombre d'inscriptions augmente de manière substantielle

chaque année. On figure maintenant sur la carte des marathons très appréciés, car je dirais que les conditions d'accueil sont particulièrement bien faites.

Les gens sont très heureux, il y a différentes formes: le marathon, le demi-marathon et la course-relai qui est d'ailleurs très populaire. Ça marche très bien. Quant à Datasport, ils étaient uniquement en charge non pas de l'organisation, mais de l'inscription. Sur le décompte figurait Datasport, mais ils n'organisaient pas le marathon, ils se contentaient d'enregistrer. Tandis que là, l'agence organise tout sous l'égide du comité du Marathon de Genève, d'où le fait que du coup cette personne a eu sur son décompte la trace de l'entreprise, en toute transparence.

Toutefois, je relayerai votre préoccupation auprès du comité du Marathon de Genève qui dispose effectivement d'une subvention de la Ville de Genève, mais qui est relativement faible comparée au budget de l'opération, d'ailleurs. Ils ont un autofinancement tout à fait remarquable en la matière et qui fait du bien aux finances publiques, tout en faisant évidemment du bien à l'image de Genève et à la politique sportive, mais je relayerai votre préoccupation.

**M. Stéphane Guex (EaG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et à M. Kanaan. Veuillez excuser ma gourmandise ainsi que le fait qu'elle comporte trois volets. La voici: après le 5 juin il est statistiquement possible que le corps électoral refuse les coupes budgétaires que la droite ampoulée a votées en décembre 2015. Est-ce qu'aujourd'hui on a estimé la surcharge de travail que cela impliquera? Est-ce qu'on l'a chiffrée? Est-ce que les services sont préparés à cette charge de travail supplémentaire? Et est-ce qu'on aura une garantie que les subventions culturelles seront rétablies indépendamment des résultats des associations subventionnées au moment de leur rétrocession?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Bien sûr que ça signifierait, au conditionnel, une charge de travail pour les services, mais vous savez que nous avons une administration qui travaille remarquablement bien, donc elle saura y faire face.

Concernant votre deuxième question, à savoir, si on la chiffrera; vraisemblablement pas, parce que ce serait un surplus de travail que de chiffrer ce que ça signifie. Est-ce que l'administration sera prête pour effectuer les correctifs? Oui. Est-ce que l'entière des subventions serait attribuée si les coupes n'avaient pas la faveur du peuple, dans la culture mais dans tous les autres domaines, puisque vous savez qu'elles impactent l'ensemble des départements? Bien évidemment.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Un bref complément à ce que vous a dit M<sup>me</sup> Salerno, puisque le domaine dont je m'occupe, pas le sport mais la culture, a été spécialement touché à d'autres titres; 2% pour la plupart des subventionnés nominatifs et 10% pour les fonds généraux. Tous les subventionnés ont reçu une lettre très standard qui leur dit qu'ils reçoivent 98% ou 90%, selon le domaine où ils sont, et que le solde serait versé en fonction de l'état du référendum. C'est une lettre très neutre.

Effectivement, le service est prêt. Ce sera une surcharge de travail, c'est clair, mais tout est enregistré de manière à pouvoir verser le complément si les coupes sont refusées. En même temps ils sont prévenus que c'est aléatoire, qu'ils peuvent aussi devoir vivre avec la somme attribuée si les coupes sont validées par le peuple. Je dirais que ça a touché très durement ceux qui devaient travailler en début d'année 2016, puisqu'ils avaient déjà leur projet calibré, quel qu'il soit; une pièce de théâtre ou un festival. Alors évidemment c'est toujours sous réserve du Conseil municipal, mais disons que suite à l'information selon laquelle il y aurait une coupe en décembre pour un festival qui a lieu en janvier et en février, il devient difficile d'adapter les budgets à la baisse. On devra potentiellement envisager avec eux, notamment ceux qui sont coupés à 10%, des solutions d'étalement sur plusieurs années. On verra le 5 juin.

**M. Simon Brandt (LR).** Je pense que ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder en tant que maire. Vous allez prochainement, au sein du collège gouvernemental, travailler sur le budget 2017. Ma question est donc la suivante: est-ce que cette année vous allez prendre les mesures nécessaires pour venir en amont afin de construire une majorité dans cette salle, ou est-ce que, comme l'année dernière, vous escomptez de nouveau aller à l'épreuve de force en vous basant sur une minorité de ce municipal, et à ce moment-là de ne pas faire votre travail pour ensuite reprocher à une majorité de ce Conseil de le faire à votre place?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur Brandt, c'est vrai que nous allons préparer le prochain budget 2017 et que le Conseil administratif va prochainement rencontrer les chefs de groupe comme il en a pris l'habitude depuis que je suis en fonction. Sachez aussi, comme il en a été fait référence dans la question précédente, que nous allons voir quel sera le sort réservé aux coupes par la population qui sera amenée à se prononcer lors des votations du 5 juin.

Tout prochainement, M<sup>me</sup> Salerno fera une conférence de presse s'agissant des comptes 2015. Apparemment ces comptes seront plutôt favorables et nous

laissent présager, contrairement à ce que beaucoup disent, des années pas si noires que cela. Tout ceci me fait dire que nous sommes assez sereins par rapport à ce budget 2017 et que nous nous faisons un devoir de maintenir les prestations que la Ville a toujours délivrées à sa population.

Nous sommes aussi conscients que nous pouvons faire des économies d'échelle, ce que nous faisons au niveau de chaque département, en essayant de créer des marges de progression pour une administration publique plus agile et plus performante. Voilà ce que je peux vous dire en l'état.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder et à M. Sami Kanaan et concerne l'école Hugo-de-Senger. En effet, le Cercle des sports qui y pratique la boxe et la condition physique est soumis à des conditions je dirais presque irréelles. Il y a un tel manque de place que les gens s'entraînent dans les couloirs. Cette promiscuité induit des problèmes incroyables. De même, il n'y a qu'une seule douche de 3 m<sup>2</sup> pour tout le monde, hommes et femmes compris.

Il y a un local attenant qui est disponible depuis des années et j'aimerais savoir s'il serait possible de trouver une solution avec le Cercle des sports pour pouvoir faire au moins des douches séparées pour les femmes, et que le club puisse avoir un peu plus de place. Je sais bien que l'école est classée, mais je pense qu'il y a des solutions alternatives pour pouvoir pratiquer le sport dans de meilleures conditions.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je réponds pour une part à votre question, Monsieur Ivanov. Effectivement, le Service des écoles et institutions pour l'enfance fait le maximum pour répondre aux besoins des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres.

Concernant l'école Hugo-de-Senger, c'est en effet une vieille école qui nécessiterait justement des travaux au niveau de ses infrastructures. Je vais examiner la question que vous soulevez s'agissant de séparer les douches. Ce serait à mon avis judicieux, mais vous savez que ce type de réalisation, à savoir, d'installer des douches là où il n'y en a pas, est assez coûteux et nécessite quand même des financements importants. Je ferai examiner la question par mes services et je reviendrai vers vous pour vous donner la réponse.

*(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)*

**Le président.** Merci. Nous avons donc fini les questions orales. Nous poursuivons avec les urgences, au nombre de cinq. Nous commençons avec un nouvel objet, la résolution R-194 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Pierre Gauthier: «Pour que Genève soit toujours ville de refuge». Je donne la parole à M. Holenweg pour défendre l'urgence.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Les raisons de la demande d'urgence devraient être évidentes pour qui regarde la télévision, écoute la radio, lit les journaux ou s'informe sur les réseaux sociaux.

Des masses considérables de personnes, de réfugiés, des dizaines de milliers de personnes sont stockées, ballottées, transbahutées, déportées d'un pays à l'autre, coincées devant des frontières, stockées dans des camps, expédiées de l'Europe vers la Turquie en attendant de pouvoir revenir les unes après les autres en Europe. Dans ces conditions, les raisons de l'urgence pour un texte qui demande que Genève soit toujours ville de refuge me paraissent assez évidentes pour que je m'arrête là. Le terme même de ville de refuge renvoie non seulement à l'urgence d'une situation, mais aussi au passé de cette ville, à ce qui en a fait une ville un peu différente des autres et qui a la légitimité de se dire ville de refuge, particulièrement s'agissant de son Conseil municipal.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-194 est acceptée par 42 oui contre 29 non.

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement porte sur la nouvelle motion M-1219 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Stéphane Guex et Brigitte Studer: «Pour une vraie place de Neuve». La parole est à M. Simon Gaberell.

**M. Simon Gaberell (Ve).** Merci, Monsieur le président. Visiblement le titre de ma motion fait débat à côté de moi.

**Le président.** En tous les cas c'est vous qui en êtes l'auteur.

*M. Simon Gaberell.* Tout à fait, c'est bien moi. La motion s'intitule donc «Pour une vraie place DE Neuve». (*Protestations.*) Ce n'était pas le débat de toute manière. Cette motion est liée au crédit d'investissement que nous avons voté lors de la dernière session qui confirmait un plan lumière sur la place Neuve de Neuve. A l'époque nous trouvions dommage de voter ce crédit d'investissement sans avoir une réflexion un peu plus large sur l'aménagement de cette place, puisque ce sont des réflexions qui durent depuis vingt ans déjà, et que nous n'avancions pas. Je crois qu'il y a un consensus assez large pour dire qu'il serait temps de réfléchir à l'aménagement d'une vraie place Neuve, qu'elle devienne un vrai espace public, et cette motion va dans ce sens-là, pour ouvrir un crédit d'étude. C'est donc pour cela que nous demandons l'urgence et le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1219 est acceptée par 45 oui contre 28 non.

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement porte sur la motion M-1215 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Pascal Spuhler: «Non à la suppression du porc en milieu scolaire». Je donne la parole à M. Laurent Leisi.

**M. Laurent Leisi (MCG).** Merci, Monsieur le président. C'est la deuxième fois que nous demandons l'urgence pour cette motion. Je pense qu'il est quand même temps de prendre le sujet à bras-le-corps, d'y réfléchir, d'en discuter et d'ouvrir le dossier, non pas pour stigmatiser ou discriminer une communauté ou l'autre – parce qu'en l'occurrence c'est notre culture et notre collectivité qui sont actuellement discriminées par cette suppression du porc – mais je vous demande simplement qu'on ouvre le débat, qu'on puisse en discuter de manière apaisée, qu'on décèle les problèmes et qu'on trouve éventuellement des solutions. Je vous engage donc à accepter cette urgence afin qu'on puisse enfin ouvrir le débat et la discussion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1215 est refusée par 44 non contre 27 oui.

**Le président.** La quatrième motion d'ordonnancement porte sur le projet de délibération PRD-117 de MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Amar Madani et Daniel-

Dany Pastore: «Pour éviter le chômage, le personnel de la Ville de Genève peut prolonger son activité jusqu'à l'âge de l'AVS». Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de délibération a trait au statut du personnel. Je crois qu'il n'est pas normal que les employés de la Ville de Genève soient contraints par ce statut de partir à la retraite à 62 ans, pour ensuite devoir aller pointer au chômage afin de compléter leur revenu. C'est indigne comme traitement de la part d'une collectivité publique. Je pense donc qu'il faut ouvrir le débat là-dessus, de sorte à savoir quelles solutions on peut y apporter. Je vous invite donc à accepter l'urgence et à envoyer cet objet à la commission des finances tout à l'heure.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-117 est acceptée par 62 oui contre 1 non (7 abstentions).

**Le président.** La prochaine motion d'ordonnancement vise à lier les motions et résolution M-1195 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Maria Pérez, Stéphane Guex et Gazi Sahin: «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés», M-1218 de M<sup>mes</sup> et MM. Emmanuel Deonna, Martine Sumi, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Gazi Sahin, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Sami Gashi: «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.» et R-194 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Pierre Gauthier: «Pour que Genève soit toujours ville de refuge».

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette demande de liaison émane des auteurs de la résolution R-194 qui vient d'être acceptée en urgence. Les auteurs des deux autres motions, vu qu'elles traitent du même thème, demandent simplement qu'elles soient traitées en même temps que la résolution avec la même urgence, mais que le traitement de ces trois objets soit fait ensemble par économie de discussion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la liaison des motions et résolution M-1195, M-1218 et R-194 est acceptée par 44 oui contre 29 non.

Ratification de la rémunération de la présidente et des membres de la Fondetec

**Le président.** Afin de respecter totalement la procédure prévue par le règlement du Conseil municipal (RCM), je vous fais voter l'urgence des motions M-1195 et M-1218.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1195 est acceptée par 44 oui contre 29 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1218 est acceptée par 44 oui contre 27 non (1 abstention).

**Le président.** Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, avec l'objet D-24 «Ratification de la rémunération de la présidente et des membres de la Fondetec».

## **5. Ratification de la rémunération de la présidente et des membres de la Fondetec (D-24).**

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi) 6025  
Ratification de la rémunération de la présidente et des membres de la Fondetec



Rue Hugo-de-Senger 3  
1205 Genève

T +41 22 338 03 60  
F +41 22 338 03 69

[fondetec@fondetec.ch](mailto:fondetec@fondetec.ch)  
[www.fondetec.ch](http://www.fondetec.ch)

REÇU 1<sup>er</sup>  
- 7 MARS 2016

Monsieur Carlos Medeiros  
Président  
Conseil municipal de la Ville de  
Genève  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge  
1204 Genève

Genève, le 11 février 2016

Concerne : **Ratification de la rémunération de la Présidente et des membres**

Monsieur le Président du Conseil Municipal de la Ville de Genève,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 28 janvier dernier, le Conseil de fondation a décidé de modifier les jetons de présence de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fondetec.

Les jetons de présence s'élèveront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à CHF 110.-- (au lieu de CHF 100.--) et les jetons pour la présidence à CHF 154.-- au lieu de CHF 140.--. Conformément à l'article 17 al. 3 lettre l des statuts de FONDETEC, nous prions le Conseil Municipal de la Ville de Genève de bien vouloir ratifier ces rémunérations.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, nos meilleures salutations.

**fondetec**

  
Anne-Marie Gister  
Présidente

  
Catherine Jacquier  
Vice-présidente

Copie à **Secrétariat du Conseil municipal de la Ville de Genève**



fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève

Proposition: sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert

**Le président.** Certains groupes ont exprimé leur volonté de voter tout de suite la ratification de cet objet. Néanmoins, je vais d'abord vous faire voter son renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi de l'objet D-24 à la commission des finances est accepté par 49 oui contre 21 non (3 abstentions).

**6. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert (PR-1171).**

**Préambule**

Le projet de budget 2016 (proposition PR-1158 de novembre 2015) prévoyait une augmentation de 87 042 francs sur le groupe 30 du Musée d'art et d'histoire afin de permettre l'engagement de trois agent-e-s de sécurité appelé-e-s à gérer la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert dès septembre 2016.

Ce dépôt (proposition PR-972), qui permettra d'assurer des conditions de conservation optimales et sûres du patrimoine culturel de la Ville de Genève, est actuellement en cours de construction. Il doit aussi permettre progressivement à toutes les institutions de renoncer à des locations de dépôts auprès de tiers et de faire ainsi des économies importantes.

Or, le 15 décembre 2015, le Conseil municipal a refusé l'augmentation du budget y relative dans le cadre du vote du budget 2016.

**Exposé des motifs**

La mise en exploitation effective du dépôt patrimonial est planifiée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017. A cette date, la loge de sécurité et son personnel doivent être parfaitement opérationnels afin de garantir la sécurité et la sûreté des objets des collections, et permettre les opérations de transfert des collections patrimoniales de la Ville de Genève dans ce dépôt selon un planning échelonné et concerté entre les institutions concernées. Cette opération va durer environ quatre ans.

A cet effet, la loge de sécurité doit impérativement faire l'objet d'une mise en route qui passe par une période de prise de connaissance des outils et d'appropriation par les agent-e-s de sécurité qui doivent les utiliser, par des tests des dispositifs techniques, des simulations, et des corrections techniques d'adaptation à la réalité de terrain.

Cette période de formation des agent-e-s est indispensable. Pour des raisons évidentes de sécurité, c'est une contrainte préalable incontournable avant l'arrivée des collections au dépôt.

La gestion quotidienne de la sûreté et de la sécurité d'un site tel que celui-ci, qui réunit toutes les collections patrimoniales des musées de la Ville de Genève, implique de pouvoir compter sur des professionnels formés.

Après un nouvel examen entre les institutions, il a été décidé de confier la responsabilité de gestion de cette loge au Musée d'ethnographie (MEG), car ce musée dispose aujourd'hui d'une récente centrale de sécurité et également des compétences d'encadrement et de préparation préalable y relatives. Le MEG doit pouvoir engager ces trois agent-e-s à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Rappelons que ce sont les collections du Musée d'ethnographie, du Musée Ariana, du Fonds municipal d'art contemporain, de la Bibliothèque de Genève et du Musée d'art et d'histoire qui vont prendre place dans ce dépôt.

Si le secteur sécurité et surveillance du MEG a la capacité de prendre en charge la phase de préparation préalable afin de rendre possible la phase de mise en route, de tests et de rodages de la loge dès septembre 2016, le MEG ne dispose en revanche ni des ressources pour assurer la gestion quotidienne de la loge ni des profils requis y relatifs. Le MEG, tout comme le MAH, assume les fonctions de sécurité et de surveillance quotidienne dans son site (sécurité des lieux, des objets, des personnes) aux heures d'ouverture aux publics. La mission relative à cette loge de sécurité relève majoritairement de la sûreté par rapport à la sécurité.

Dès lors, des agent-e-s correspondant à ce profil doivent être recrutés. En effet, les actuels agent-e-s de sécurité actifs et actives au sein des institutions ont une double mission, à savoir gérer les procédures d'ouvertures et d'urgences et assurer une surveillance en salles. La loge de sécurité du dépôt nécessitera quant à elle des agent-e-s avec une expérience avérée en matière de gestion des technologies de sécurité (vidéosurveillance, gestion des dispositifs d'accès, gestion des alarmes et contrôle des dispositifs techniques, etc.). Il est rappelé que le dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert répond à un niveau de sûreté et de sécurité très élevé et donc complexe, car il concentrera des œuvres de très grande valeur venant de différents musées de la Ville de Genève.

Dès l'ouverture effective de la loge, en mars 2017, les agent-e-s de sécurité en charge de cette dernière devront coordonner les contrôles d'accès pour l'ensemble

des institutions dont les collections seront conservées dans ce dépôt. La technologie de sécurité requiert une très bonne formation préalable doublée d'une formation interne de ces agent-e-s auprès de chacune de ces institutions pour assurer une bonne connaissance et maîtrise des différents partenaires auxquels la loge aura affaire. La mission de la loge sera d'assurer une sécurité maximale par des contrôles permanents du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et des installations techniques, des contrôles des personnes habilitées à accéder aux locaux, un contrôle coordonné entre les institutions des périodes d'accessibilité, un contrôle des conditions climatiques et une maîtrise constante de toutes les procédures de sécurité en cas d'événements graves (incendie, agression, etc.). Il faut souligner que le transfert des collections dans le dépôt s'avère un moment crucial comportant de très hauts risques et qu'il requiert dès lors, notamment, une vigilance extrême, une excellente coordination entre les différents acteurs en présence et donc une parfaite connaissance des lieux, de ses rouages et des personnes. Pour toutes ces raisons, la loge doit être mise en route pour la phase de tests et rodages avec son personnel d'exploitation six mois avant l'arrivée des premiers objets. C'est un minimum requis pour assurer correctement la sécurité et la sûreté des collections dès l'arrivée des premiers objets.

Enfin, il est nécessaire de préciser que, sur recommandation d'Interpol qui avait réalisé une évaluation des dispositifs de sûreté et de sécurité des musées et bibliothèques de la Ville de Genève en 2013, le choix a été fait de renoncer à externaliser la gestion de cette loge.

Si l'engagement de ces trois agent-e-s ne pouvait se faire sur l'exercice 2016, il serait nécessaire de différer l'arrivée des collections dans le dépôt de six mois à condition que les trois postes soient votés par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2017. Ce report aurait un coût en ce sens que les locations actuelles à hauteur de 1,2 million de francs par année de dépôts auprès de tiers par les différentes institutions seraient prolongées d'autant, sachant que l'arrivée des différentes collections dans ce dépôt doit être échelonnée, à la fois pour des raisons de sécurité et en regard des contraintes liées aux conditions climatiques du dépôt (limitation du nombre de personnes). Avec un report de six mois par rapport au calendrier initial d'arrivée, c'est un coût global supplémentaire de l'ordre de 600 000 francs de locations qu'il faut considérer. Une fois que toutes les institutions auront déménagé, les économies finales seront de 1,2 million de francs par année.

### **Estimation des coûts**

En l'absence d'une fonction type correspondant pour ce nouveau type de poste, les coûts sont estimés sur la base de la fonction existante d'agent-e de sécurité, de classe C.

Proposition: sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert

La date d'entrée en fonction est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le coût pour ces trois postes en 2016 est de 87 042 francs. Le coût annuel de ces postes est de 261 126 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Musée d'ethnographie (MEG).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2016.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2016 sur le chapitre 30 du centre de coût 3203000 du Musée d'ethnographie.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1171 à la commission des finances est accepté par 48 oui contre 25 non.

**7. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1174).**

**Introduction**

Le Muséum d'histoire naturelle – fort apprécié de la population genevoise – est le musée le plus fréquenté de la place avec près de 270 000 visiteurs par année, ce qui représente une moyenne de 800 personnes par jour avec des pointes de 6000 visiteurs par jour.

Il est non seulement un lieu d'accueil privilégié pour les sorties scolaires et familiales, mais il attire également un public adulte très diversifié.

Il est aussi le plus grand musée d'histoire naturelle de Suisse, représentant un patrimoine scientifique d'intérêt mondial avec une collection atteignant aujourd'hui plus de 15 millions de spécimens, référencée sur 30 km de rayonnages et dans 120 000 récipients, ce qui constitue près de la moitié de l'ensemble des collections zoologiques conservées en Suisse.

Une très grande quantité de ces spécimens est conservée dans des récipients contenant de l'alcool afin d'éviter leur dessèchement et leur pourrissement, et dont les quantités cumulées au fil des ans – aujourd'hui 48 300 litres, soit environ 38 tonnes – dépassent désormais le seuil quantitatif maximal défini par l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, ci-après l'OPAM.

Cette ordonnance fédérale vise à protéger la population contre les risques d'accident majeur en évaluant les dangers potentiels des entreprises et en ordonnant à leurs détenteurs, le cas échéant, de prendre les mesures de sécurité nécessaires.

Le Muséum, étant désormais assujetti à cette ordonnance, a dû mettre en place un plan d'assainissement de ses installations techniques – qui sont encore, pour la plupart, celles d'origine – avec comme axe prioritaire la mise aux normes incendie.

Une réorganisation partielle du musée s'avère ainsi également nécessaire, en particulier pour la partie scientifique.

La stratégie d'intervention à long terme devra être déterminée, tant du point de vue du fonctionnement que de la sécurité des personnes et des biens.

La complexité d'un tel programme requiert des études globales et coordonnées par un collectif de mandataires architectes et ingénieurs spécialisés; c'est l'objet de cette demande de crédit d'étude.

### Contexte et historique de l'opération

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1961-1966        | Construction du Muséum d'histoire naturelle – MHN.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 2011-2012        | Rénovation de l'enveloppe thermique et des façades, remplacement des faux plafonds des salles d'exposition et installation d'une centrale photovoltaïque en toiture (PR-604).                                                                                                                                                            |
| Janvier 2012     | Etude de faisabilité pour déplacer une partie des collections conservées dans l'alcool dans le futur abri culturel à l'écoquartier Jonction. Le projet est abandonné et le Service de l'environnement et des risques majeurs (ci-après SERMA) est informé de l'existence de grandes quantités d'alcool stockées dans le bâtiment du MHN. |
| 2012-2013        | Rapport préliminaire des risques liés au stockage de produits inflammables et rapport succinct établis par le bureau d'études CSD Ingénieurs SA et transmis au SERMA.                                                                                                                                                                    |
| 28 juillet 2014  | Décision exécutoire du SERMA portant sur l'évaluation du rapport succinct qui demande de fournir un complément relatif à la protection des eaux, un plan d'assainissement et un complément à l'étude de risque selon l'OPAM.                                                                                                             |
| 11 décembre 2014 | CSD Ingénieurs SA, mandaté par la Ville de Genève, fournit au SERMA une version provisoire des documents demandés dans la décision précitée.                                                                                                                                                                                             |
| 6 mars 2015      | Courrier du SERMA demandant à la Ville de Genève de fournir des compléments au plan d'assainissement du 11 décembre 2014 et de faire valider ce dernier par un expert en protection incendie AEAI et en sécurité au travail. Le bureau Orqual SA est mandaté pour ce faire.                                                              |
| 26 mars 2015     | Le Service de l'écologie de l'eau préavise favorablement le complément au rapport succinct. Il n'y a pas de risques de pollution des eaux.                                                                                                                                                                                               |
| 30 mars 2015     | Envoi de CSD Ingénieurs SA au SERMA de la version définitive de l'étude de risque et du complément au rapport succinct.                                                                                                                                                                                                                  |

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Septembre-décembre 2015 | Présentations au SERMA de la version définitive des mesures d'assainissement validée par le bureau d'études Orqual SA, transmission de compléments à l'étude de risque établis par CSD Ingénieurs SA.                                                                                                                                         |
| 4 janvier 2016          | Réception par la Ville de Genève de la décision exécutoire du SERMA de réaliser l'intégralité des mesures d'assainissement dans un délai de 48 mois.                                                                                                                                                                                          |
| 27 janvier 2016         | Le Conseil administratif décide d'affecter un montant de 300 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes relatifs à la mise en conformité de la sécurité des bâtiments. Cette somme est financée par trois PR d'études diverses du patrimoine administratif préalablement votées par le Conseil municipal (PR-652, PR-721 et PR-807). |

### Notice historique

Edifié entre 1961 et 1966 sur un terrain situé entre la route de Malagnou et la rue de Villereuse, le Muséum a ouvert ses portes au public le 15 décembre 1966 après un déménagement des collections pharaoniques. Plus de 350 transports par camions et 280 par chariots ont été nécessaires pour acheminer à Malagnou près de 500 tonnes de matériel réparties dans 3200 caisses, 16 300 tiroirs et 9300 cadres d'insectes, collections qui étaient disséminées auparavant dans plusieurs lieux en ville: aux Bastions (dans l'aile jumelle de la BPU), au Palais Eynard ainsi que dans trois écoles.

Le Muséum a été conçu en deux ailes:

- le bâtiment *public*, essentiellement dévolu aux espaces d'expositions et d'accueil du public (boutique, salle de cours, cafétéria), mais qui distribue également les bureaux du secteur administratif au rez-de-chaussée et qui abrite aussi depuis de nombreuses années l'atelier de décoration au 2<sup>e</sup> étage;
- le bâtiment *scientifique* qui accueille la collection de spécimens et le personnel scientifique, de même que les ateliers.

Le bâtiment, dont l'originalité le place parmi les témoins significatifs de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle à Genève, a bénéficié entre 2011 et 2012 d'une rénovation importante au niveau de son enveloppe extérieure: remplacement des plaques de marbre et de leurs fixations pour des raisons de sécurité, remplacement de l'isolation extérieure et changement de certains faux plafonds intérieurs dont les fixations n'étaient plus assurées.

**Exposé des motifs**

Le plan d'assainissement, qui a été validé par le bureau d'études Orqual SA et par le SERMA, concerne principalement la mise aux normes actuelles des installations techniques d'un bâtiment datant des années 1960: ventilation, électricité, sécurité incendie, etc. dont le détail est présenté ci-après au chapitre «Programme et descriptif des travaux».

Ce plan prévoit aussi des dispositions transitoires qui ont déjà pu être entreprises ou qui sont en cours de réalisation avec les moyens à disposition – budgets de fonctionnement du MHN et d'entretien de la Direction du patrimoine bâti – et qui ont été implémentées pour garantir la sécurité des usagers, des collaborateurs, du patrimoine, des collections et de la bibliothèque, dont par exemple:

- limitation de la capacité maximale du musée à 1600 personnes simultanément;
- proscription de tout stationnement de véhicules dans le bâtiment;
- formation du personnel à l'évacuation;
- test d'évacuation effectué avec succès le 11 juin 2015;
- formation du personnel au maniement des extincteurs;
- libération des voies de fuites d'éléments de stockage;
- mise à jour de la signalétique «voies d'évacuation» existante;
- instauration d'un processus de contrôle périodique afin de limiter les quantités d'alcool pour les besoins journaliers des scientifiques;
- regroupement des congélateurs de conservation des spécimens dans un local provisoirement dédié et équipé d'alarmes en cas de pannes;
- coupure du gaz dans le local de distillation et arrêt de l'appareil à distiller, externalisation du processus.

Toutes ces dispositions transitoires permettent de réduire le niveau de risque en attendant la mise aux normes définitive.

En parallèle, la direction du Muséum d'histoire naturelle s'est dotée d'un outil de gouvernance pour faire évoluer le Muséum en dynamisant ses activités traditionnelles et en apportant une forme d'innovation dans ses activités de recherche, d'étude et de conservation des collections, d'exposition, de médiation et d'accueil des publics.

Finalisé au début de 2015, le projet scientifique et culturel (PSC) baptisé «Muséum Genève 2020»<sup>1</sup> définit une vision globale de l'institution et de ses ambitions qui touchent à l'ensemble des domaines d'activités. Elles visent à

---

<sup>1</sup> [https://www.ville-ge.ch/mhng/pdf/psc\\_museum\\_geneve\\_2020.pdf](https://www.ville-ge.ch/mhng/pdf/psc_museum_geneve_2020.pdf)

insuffler une nouvelle dynamique à cette institution de référence – qui soufflera ses 200 bougies en 2020 et fêtera les 50 ans de son installation à Malagnou en 2016 – et dont les installations intérieures n'ont pas connu de transformations majeures depuis l'origine.

Les objectifs sont d'accroître le confort de son public et d'optimiser l'efficacité de ses installations. Le Muséum veut soigner ses infrastructures, notamment au niveau de l'accueil et des services. Cette réorganisation vise également une meilleure rationalisation des espaces de travail et un regroupement de certains ateliers en lien avec la nouvelle organisation définie dans le PSC.

Le réaménagement de ces espaces de travail dans la partie «scientifique» du bâtiment – ateliers, laboratoires, locaux de conservation des spécimens, etc. – doit aussi permettre la remise aux normes feu, santé et sécurité au travail et, pour ces derniers locaux, améliorer la sécurité de conservation des collections en étudiant toutes les variantes rationnelles permettant de résoudre ce problème particulier.

La réorganisation nécessaire des espaces publics et des espaces de travail induite par la mise aux normes du musée représente une opportunité unique de rationaliser l'ensemble du Muséum selon les exigences actuelles et futures, et en une seule opération.

### **Obligations légales et de sécurité**

Le Muséum est désormais assujéti à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) dont des extraits sont cités par le SERMA dans sa décision exécutoire du 23 décembre 2015 fournie en annexe.

Les prescriptions de protection incendie à appliquer seront celles de l'AEAI 2015 (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), les prescriptions concernant les espaces de travail des scientifiques seront quant à elles à appliquer par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et selon les directives de l'Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).

### **Programme et descriptif des travaux**

Le plan d'assainissement prévoit un certain nombre de mesures, dont les principales se résument ainsi:

Le bâtiment étant aujourd'hui très peu compartimenté, l'ensemble des cloisonnements est à revoir. Les zones dédiées au public doivent être dissociées des zones scientifiques par la réalisation d'un compartimentage coupe-feu, soit:

- déterminer l'interface entre zones publiques et scientifiques;
- recenser les éléments;
- créer/renforcer les éléments coupe-feu entre zones publiques et scientifiques.

L'ensemble des portes intérieures est à revoir:

- nombreuses portes qui n'ouvrent pas dans le sens de fuite;
- recenser les portes à l'interface publique – scientifique;
- poser des portes EI 30 à la place des EI 0 ou défectueuses;
- asservir la fermeture des portes tenues ouvertes en cas de sinistre.

L'ensemble des installations de ventilation est à remplacer et à compartimenter:

- recenser les installations;
- redistribuer les nouvelles installations à l'interface publique – scientifique;
- prévoir des réseaux permettant une recirculation d'air afin d'assurer un contrôle des débits d'air et des conditions climatiques;
- intégrer des récupérateurs de chaleur;
- poser des clapets coupe-feu ou isoler les canaux au passage des voies d'évacuation, à l'interface publique – scientifique ainsi qu'aux passages des différentes zones coupe-feu;
- asservir la fermeture des clapets coupe-feu en cas de sinistre;
- asservir l'arrêt des monoblocs de ventilation en cas de sinistre pour limiter la propagation des fumées;
- installer des chapelles ventilées dans les locaux de manipulation d'alcool;
- adapter et dimensionner le réseau hydraulique lié aux modifications de la ventilation.

Les sources d'ignition thermiques et électriques doivent être recensées et supprimées, les charges thermiques doivent être limitées, soit:

- vérification de l'ensemble des installations électriques et mises aux normes de ce qui doit l'être (minimum nécessaire uniquement);
- modification des installations électriques suite aux travaux de réaménagement et des réseaux de ventilation;
- aménagement d'un local selon les normes en vigueur contre les risques d'explosion pour la distillation d'alcool, avec l'achat d'un appareil électrique adapté aux normes actuelles et de locaux de stockage d'alcool;
- remplacement, modification ou déplacement des compactus bois à commandes électriques selon les résultats des études;
- création et compartimentage adéquat des locaux de stockage de spécimens.

La réorganisation partielle du Muséum induite par la mise en œuvre des mesures d'assainissement se résume ainsi :

- déplacement des locaux non accessibles au public actuellement intégrés au volume public, par exemple l'atelier de décoration du 2<sup>e</sup> étage, et regroupement dans la zone des ateliers du bâtiment scientifique (rez inférieur);
- déplacement des espaces d'expositions temporaires, actuellement situés dans les halls et la cage d'escalier principale, dans un espace spécialement dédié et clairement identifiable par rapport aux autres espaces publics du musée, par exemple une des galeries permanentes du rez-de-chaussée consacrée à la faune régionale. Les galeries permanentes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages devront être entièrement renouvelées, alors que les galeries des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages seront simplement redynamisées;
- redéfinition de la loge d'accueil – qui ne correspond plus au flux actuel de visiteurs – et de la centrale de surveillance et de gestion des alarmes et de la sécurité;
- aménagements de vestiaires visiteurs ainsi qu'un local pour poussettes selon recommandations issues du rapport de sécurité d'Interpol du 11 décembre 2013;
- création d'une chambre frigorifique dans la zone scientifique pour la conservation sécurisée des échantillons et spécimens en lieu et place des congélateurs individuels existants (projet inscrit au 10<sup>e</sup> PFI sous la référence N° 042.040.26 avec le statut projet actif à chiffrer et désormais intégré à ce projet global);
- mise aux normes des installations techniques de la cuisine de la cafétéria;
- optimisation et harmonisation des espaces de travail en les redistribuant selon le nouvel organigramme. Parmi les regroupements prévus, l'atelier de décoration, actuellement situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment public, rejoindra les ateliers techniques (menuiserie, serrurerie, taxidermie) situés au rez inférieur du bâtiment scientifique, puisque ces corps de métier sont étroitement associés dans la fabrication des expositions notamment. Cela ira dans le sens d'une dissociation complète des parties publiques et scientifiques du Muséum telle que requise par l'OPAM;
- déplacement et conception de nouveaux locaux de distillation et de stockage d'alcool;
- remplacement des récipients individuels existants par des modèles étanches et aux normes;
- concept de signalétique à revoir pour l'ensemble du MHN;
- étudier différents scénarios d'application et d'intégration du projet scientifique et culturel (PSC) en vue de la demande de crédit de réalisation;

- concevoir le phasage des travaux en intégrant les besoins de locaux provisoires et sous contrainte d'ouverture continue – même partielle – du Muséum.

### **Surfaces, volumes**

La surface brute selon la norme SIA 416 pour l'ensemble du Muséum, partie publique et scientifique, atteint 19 750 m<sup>2</sup>.

Le volume correspondant selon la norme SIA 116 est de 69 144 m<sup>3</sup>.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet sera développé afin de respecter les critères «écoconstructions» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association eco-bau ([www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), chapitre «fiches CFC»).

Le développement du projet s'appuiera sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

### **Concept énergétique**

Le concept énergétique sera développé par les mandataires, en collaboration avec le Service de l'énergie, au cours de la phase de l'étude et sera présenté lors de la demande de crédit de réalisation.

### **Description des installations techniques**

L'impact de ce projet sur les installations techniques de chauffage et de ventilation sera très important, avec une nouvelle conception conforme aux aspects de sécurité incendie et de traitement d'air.

A ce stade, l'ampleur du projet et les montants associés restent très approximatifs et seront précisés par les études. La description précise des installations techniques sera développée dans le cadre de la demande de crédit de réalisation.

**Estimation sommaire du coût de l'opération**

Le coût total des travaux est à ce jour estimé avant études approximativement à 36 000 000 de francs TTC, frais financiers Ville de Genève non compris.

Il est basé sur un prix unitaire estimatif de 400 francs le m<sup>3</sup> SIA.

**Estimation sommaire du coût des études**

| CFC                              | Libellé                                               | Sous-total | Total     |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|-----------|
| 1                                | Travaux préparatoires                                 |            |           |
| 10                               | Relevés, études géotechniques                         |            | 20 000    |
| 101                              | Relevés                                               | 10 000     |           |
| 104                              | Sondages                                              | 10 000     |           |
| 5                                | Frais secondaires et comptes d'attente                |            |           |
| 51                               | Autorisations, taxes                                  |            | 15 000    |
| 511                              | Autorisations, gabarits, taxes                        | 15 000     |           |
| 52                               | Echantillons, maquettes, reproductions, documents     |            | 30 000    |
| 524                              | Reproduction de documents, tirages, héliographies     | 30 000     |           |
| 59                               | Comptes d'attente pour honoraires                     |            | 2 432 200 |
| 591                              | Architectes                                           | 1 515 000  |           |
| 592                              | Ingénieur civil                                       | 76 600     |           |
| 593                              | Ingénieur électricien                                 | 273 600    |           |
| 594                              | Ingénieur en chauffage-ventilation                    | 270 000    |           |
| 595                              | Ingénieur en installations sanitaires                 | 60 000     |           |
| 596                              | Spécialistes (scénographe, muséographe, éclairagiste) | 150 000    |           |
| 596.9                            | Ingénieur en désamiantage                             | 20 000     |           |
| 597.1                            | Ingénieur en sécurité                                 | 67 000     |           |
| Coût total du crédit d'étude HT  |                                                       |            | 2 497 200 |
| + TVA 8%, arrondi                |                                                       |            | 199 800   |
| Coût total du crédit d'étude TTC |                                                       |            | 2 697 000 |

|                                                                                                                                  |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| A déduire, crédit de pré-étude attribué<br>par le Conseil administratif le 27 janvier 2016                                       | 300 000          |
| sur le crédit d'études diverses<br>du patrimoine administratif 2009, PR-652/10<br>voté le 23 juin 2009 (N° PFI 112.000.03)       | 50 000           |
| sur le crédit d'études diverses du patrimoine<br>administratif 2010, PR-721/11 voté le<br>12 décembre 2009 (N° PFI 112.000.04)   | 200 000          |
| sur le crédit d'études diverses du patrimoine<br>administratif 2011/12, PR-807/5 voté le<br>11 décembre 2010 (N° PFI 112.000.05) | 50 000           |
| Total du crédit d'étude demandé (TTC)                                                                                            | <u>2 397 000</u> |

Nota bene: la phase d'appels d'offres 4.41 selon SIA 102 est incluse à 100% dans la présente demande de crédit.

### Délai de réalisation

Les délais d'études et de réalisation des mesures du plan d'assainissement s'étalent sur quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit:

- les mesures à court terme, réalisées dans les 6 mois, soit d'ici au 30 juin 2016;
- les mesures à moyen terme (1), réalisées dans les 12 mois, soit d'ici au 31 décembre 2016.

Ces deux premiers trains de mesures transitoires ne font pas partie de la présente demande de crédit. Ils sont à étudier sur le crédit de pré-étude (jusqu'à concurrence de 300 000 francs) et à réaliser avec les budgets de fonctionnement à disposition (jusqu'à concurrence de 100 000 francs).

- les mesures à moyen terme (2), 24 mois, soit d'ici au 31 décembre 2017;
- les mesures à long terme, réalisées dans les 48 mois, soit d'ici au 31 décembre 2019.

Les travaux non liés directement à l'OPAM pourront être achevés après cette dernière échéance, soit courant 2020.

**Référence au 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 50)**

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 042.040.28 du 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027, avec le statut projet actif à chiffrer.

**Budget de fonctionnement**

La réorganisation du Muséum ne devrait a priori pas induire de changement dans le budget de fonctionnement du Muséum, mais ce point sera précisé à la suite de la phase d'étude et en vue de la demande de crédit de réalisation.

**Charges financières annuelles**

Si les études sont suivies d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

**Services gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Muséum d'histoire naturelle.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS**

|                                          | Montant          | %           |
|------------------------------------------|------------------|-------------|
| Travaux préparatoires, relevés, sondages | 21 600           | 1%          |
| Frais divers, taxes, héliographie        | 48 600           | 2%          |
| Honoraires                               | 2 626 800        | 97%         |
| <b>Coût total du projet TTC</b>          | <b>2 697 000</b> | <b>100%</b> |

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Muséum d'histoire naturelle

**CHARGES**

|                                                       |                  | Postes en ETP |
|-------------------------------------------------------|------------------|---------------|
| 30 - Charges de personnel                             |                  |               |
| 31 - Dépenses générales                               |                  |               |
| 32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) |                  |               |
| 36 - Subventions accordées                            |                  |               |
| <b>Total des nouvelles charges induites</b>           | <b>A définir</b> |               |

**REVENUS**

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| 40 - Impôts                                    |                  |
| 42 - Revenu des biens                          |                  |
| 43 - Revenus divers                            |                  |
| 45 - Dédommagements de collectivités publiques |                  |
| 46 - Subventions et allocations                |                  |
| <b>Total des nouveaux revenus induits</b>      | <b>A définir</b> |

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**

**A définir**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

| Années impactées                               | Dépenses brutes  | Recettes | Dépenses nettes  |
|------------------------------------------------|------------------|----------|------------------|
| <b>Année de vote du crédit par le CM: 2016</b> | 300 000          |          | 300 000          |
| <b>2017</b>                                    | 700 000          |          | 700 000          |
| <b>2018</b>                                    | 700 000          |          | 700 000          |
| <b>2019</b>                                    | 697 000          |          | 697 000          |
| <b>Totaux</b>                                  | <b>2 397 000</b> | <b>0</b> | <b>2 397 000</b> |

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de la mise en sécurité et à la réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 397 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit de pré-études (50 000 francs de la proposition PR-652 votée le 23 juin 2009, 200 000 francs de la PR-721 votée le 12 décembre 2009 et 50 000 francs de la proposition PR-807 votée le 11 décembre 2010), soit un montant total de 2 697 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexe:* – lettre du SERMA du 23 décembre 2015, décision exécutoire d'assainissement

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: mise en sécurité du Muséum d'histoire naturelle

6043



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
**Service de l'environnement et des risques majeurs**

DETA - SERMA  
Secteur accidents majeurs  
Quai du Rhône 12  
1205 Genève

Reçu le  
4 JAN. 2016  
Direction du patrimoine bâti

**RECOMMANDE**  
Ville de Genève  
Direction du patrimoine bâti  
Madame Jessica Juguin  
Rue du Stand 25  
1204 Genève

N<sup>o</sup>réf. : Pascal Stofer - 022 388 29 68  
Affaire traitée par J.-M. Pache - 022 388 64 63

Genève, le 23 décembre 2015

## DÉCISION

**Concerne :** Muséum d'histoire naturelle, route de Malagnou 1 à Genève  
Evaluation du plan d'assainissement selon l'ordonnance sur la protection  
contre les accidents majeurs (OPAM)

### I. EN FAIT

- Le Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève, sis route de Malagnou 1 à Genève (ci-après MHN) est assujéti à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (ci-après OPAM) en raison du dépassement des seuils quantitatifs selon l'OPAM pour l'isopropanol et l'éthanol.
- La direction du patrimoine bâti de la Ville de Genève a remis à l'autorité compétente en juin 2013 un rapport succinct selon l'OPAM, daté du 31 mai 2013.
- Dans sa décision exécutoire du 28 juillet 2014, portant sur l'évaluation du rapport succinct, le service de l'environnement et des risques majeurs (ci-après SERMA) demandait de fournir un complément au rapport succinct relatif à la protection des eaux, un plan d'assainissement et une étude de risque selon l'OPAM.
- Le 11 décembre 2014, le mandataire pour la Ville de Genève, CSD Ingénieurs, a fourni au SERMA une version provisoire des documents demandés dans la décision précitée.
- Dans un courrier du 6 mars 2015, le SERMA demandait à la Ville de Genève de fournir des compléments au plan d'assainissement du 11 décembre 2014.
- Dans un courriel daté du 26 mars 2015, le service de l'écologie de l'eau préavisait favorablement le complément au rapport succinct.

- Le 28 avril 2015, la Ville de Genève a transmis au SERMA la version finale du complément au rapport succinct et de l'étude de risque, datée du 30 mars 2015.
- Le 14 octobre 2015, la Ville de Genève a transmis au SERMA le plan d'assainissement complété selon les demandes du 6 mars 2015, établi par le bureau Orqual SA et daté du 9 octobre 2015.
- Ce plan d'assainissement était accompagné d'un complément à l'étude de risque, établi par CSD Ingénieurs et daté du 12 octobre 2015.
- Lors d'une séance de travail, le 19 novembre 2015, les représentants du SERMA, du MHN, de la Ville de Genève et leurs mandataires se sont accordés sur certains éléments relatifs au plan et aux délais d'assainissement, ainsi que sur une demande complémentaire relative à l'étude de risque.
- Le 16 décembre 2015, la Ville de Genève a transmis un complément à l'étude de risque, élaboré par CSD Ingénieurs, daté du 11 décembre 2015.

## II. EN DROIT

### Rapport succinct, étude de risque et assainissement

A teneur de l'article 3 alinéa 1 OPAM le détenteur d'une entreprise est tenu de prendre toutes les mesures propres à diminuer le risque qui correspondent à l'état de la technique de sécurité, qui sont économiquement supportables et qu'il a pu compléter grâce à son expérience. En font partie les mesures qui permettent de réduire le danger potentiel, d'empêcher les accidents majeurs et d'en limiter les conséquences.

L'article 3 alinéa 2 OPAM énonce que lors du choix des mesures, on tiendra compte des causes possibles d'accidents majeurs propres à l'entreprise ou à son voisinage, comme des interventions de personnes non autorisées.

En vertu de l'article 3 alinéa 3 OPAM, au moment d'engager des mesures, on procède selon les exigences énoncés à l'annexe 2.1; il convient en particulier de prendre en compte les mesures prévues à l'annexe 2.2.

Le détenteur d'une entreprise est tenu de remettre à l'autorité d'exécution un rapport succinct (art. 5 alinéa 1 OPAM) et celle-ci vérifie qu'il soit complet et correct (art. 6 alinéa 1 OPAM).

L'autorité d'exécution détermine s'il est possible d'admettre que l'entreprise ne risque pas de causer de graves dommages à la population ou à l'environnement à la suite d'accidents majeurs (art. 6 alinéa 3 lettre a OPAM).

Si cela n'est pas possible, l'autorité d'exécution ordonne au détenteur de procéder à une étude de risque selon l'annexe 4 OPAM et de la lui soumettre (art. 6 al. 4 OPAM). Elle examine l'étude de risque et détermine si le risque est acceptable. Elle consigne sa décision par écrit (art. 7 al. 1 OPAM).

Les critères d'appréciation du risque sont définis dans les directives "*Critères d'appréciation / pour l'OPAM*" (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, 1996).

Si le risque n'est pas acceptable, l'autorité d'exécution ordonne les mesures supplémentaires qui s'imposent. Elle est également en droit, au besoin, de restreindre l'exploitation ou la circulation, voire de l'interdire (art. 8 al. 1 OPAM).

#### **Amende et dénonciation pénale**

A teneur de l'art. 18 de la loi d'application de la LPE (LaLPE; K 1 70), à moins que des lois spéciales n'en disposent autrement, est passible d'une amende administrative de 200 CHF à 400 000 CHF tout contrevenant a) à la présente loi; b) aux règlements et arrêtés édictés en vertu de la présente loi; c) aux ordres donnés par le département dans les limites de la présente loi et des règlements et arrêtés édictés en vertu de celle-ci.

L'art. 292 du code pénal (CP; RS 311.0) prévoit que celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni de l'amende.

#### **Emolument**

L'art. 20 LaLPE énonce qu'à moins que des lois spéciales n'en disposent autrement, le département perçoit des émoluments pour toute prestation et mesure découlant de la présente loi ou de ses règlements d'application.

Le montant des émoluments pour l'examen d'une étude de risque en matière de protection contre les accidents majeurs est de 1000 à 3000 CHF (art. 20B alinéa 1 lettre b du règlement d'application des dispositions fédérales relatives à la protection contre les accidents majeurs et les organismes dangereux pour l'environnement [RaPAM]).

### **III. EN L'ESPECE**

Le complément au rapport succinct transmis par la Ville de Genève montre que l'ampleur des dommages pour les eaux de surface résultant de la production des eaux d'extinction est inférieure à l'indice d'accident majeur  $n < 0,3$ , correspondant à des dommages légers selon les critères d'appréciation I pour l'OPAM.

Il est par conséquent possible d'admettre que le MHN ne risque pas de causer de graves dommages à l'environnement à la suite d'accidents majeurs.

L'étude de risque est complète et plausible. Elle a consisté à établir un profil de risque pour la population (courbe probabilités – conséquences) pour deux scénarii d'incendie, modélisés dans le rapport succinct du 31 mai 2013.

Le premier scénario est un incendie démarrant dans le local MAMO, en présence d'un grand nombre de visiteurs (2000). L'ampleur des dommages potentiels à la population atteint ou dépasse 100 pour l'indicateur "nombre de blessés", soit un indice d'accident majeur  $n \geq 0,3$ , correspondant à des dommages graves selon les critères d'appréciation I pour l'OPAM.

Le profil de risque montre que le risque se situe partiellement dans le domaine inacceptable selon les critères de l'OPAM.

Le deuxième scénario est un incendie de 40'000 litres d'alcool dans le local des compactus ERPI. L'ampleur des dommages potentiels matériels, notamment aux collections uniques de spécimens, bien qu'inestimable, atteint ou dépasse la valeur financière de 50 millions de francs, soit un indice d'accident majeur  $n \geq 0,3$ , correspondant à des dommages graves selon les critères d'appréciation I pour l'OPAM.

Le profil de risque se situe essentiellement dans le domaine intermédiaire supérieur, partiellement au-delà de la limite d'acceptabilité, mais de manière marginale.

A teneur de ce qui précède et en l'état actuel, il n'est pas possible d'admettre que le MHN ne risque pas de causer de graves dommages à la population.

Le plan d'assainissement propose un certain nombre de mesures, dont les principes généraux peuvent se résumer ainsi :

- Les zones dédiées au public doivent être dissociées des zones scientifiques par la réalisation d'un compartimentage coupe-feu.
- Le nombre simultané de visiteurs au musée d'histoire naturelle est limité de manière à ne jamais excéder 1600 personnes.
- Pour éviter la propagation d'un éventuel incendie et de ses fumées, le système de ventilation du musée et ses asservissements doivent être revus.
- Les éléments coupe-feu des voies d'évacuation doivent être créés ou renforcés.
- Les sources d'ignition thermiques et électriques doivent être recensées et supprimées.
- Les charges thermiques doivent être limitées.

Les délais d'étude et de réalisation des mesures du plan d'assainissement s'étalent sur 4 ans, soit :

- des mesures à court terme, réalisées dans les 6 mois.
- des mesures à moyen terme, réalisées dans les 12 ou 24 mois.
- des mesures à long terme, réalisées dans les 48 mois.

Les compléments à l'étude de risque des 12 octobre et 11 décembre 2015 ont permis de quantifier la réduction du risque induite par les mesures proposées dans le plan d'assainissement.

Avec les mesures proposées dans le plan d'assainissement, le risque est ramené dans le domaine acceptable pour l'indicateur "nombre de blessés" et dans le domaine intermédiaire médian pour l'indicateur "dégâts matériels".

Les mesures à court terme permettront de ramener le risque d'accident majeur en-deçà de la ligne d'inacceptabilité.

On peut considérer qu'après la réalisation de l'intégralité du plan d'assainissement, le risque pourra être jugé acceptable.

En conséquence, il se justifie de valider le plan d'assainissement présenté au SERMA par la Ville de Genève et d'ordonner au Muséum d'histoire naturelle sa réalisation dans les délais mentionnés dans ledit plan d'assainissement.

#### IV. DISPOSITIF

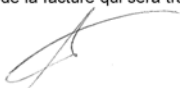
Le SERMA :

1. Dit qu'il est possible d'admettre que le MHN ne risque pas de causer de graves dommages à l'environnement à la suite d'accidents majeurs.
2. Valide l'étude de risque du 11 décembre 2014, ses compléments des 12 octobre et 11 décembre 2015.
3. Dit qu'en l'état actuel il n'est pas possible d'admettre que le MHN ne risque pas de causer de graves dommages à la population à la suite d'accidents majeurs.
4. Dit que le plan d'assainissement établi par Orqual, du 9 octobre 2015, permet de réduire le risque à un niveau acceptable.
5. Valide le plan d'assainissement établi du 9 octobre 2015.
6. Ordonne au MHN de réaliser les mesures décrites dans le plan d'assainissement selon les délais suivants :
  - a) mesures à court terme (6 mois) : 30 juin 2016
  - b) mesures à moyen terme (12 mois) : 31 décembre 2016
  - c) mesures à moyen terme (24 mois): 31 décembre 2017
  - d) mesures à long terme (48 mois): 31 décembre 2019
7. Dit que pour les mesures à moyen et long terme, le MHN doit prendre toutes les dispositions transitoires pour garantir la sécurité des usagers et des collaborateurs.
8. Ordonne au MHN de présenter au SERMA, dans un délai de 30 jours à l'échéance de chacun des délais susmentionnés, un rapport de contrôle des travaux effectués.
9. Ordonne au MHN de présenter au SERMA, dans un délai de 3 mois après l'exécution des mesures à long terme, un rapport succinct réactualisé.
10. Dit qu'en cas de violation d'un ou de plusieurs points susmentionnés, le SERMA prononcera une amende administrative au sens de l'art. 18 LaLPE et procédera, le cas échéant, à une dénonciation pénale auprès du Ministère public du canton de Genève en application de l'art. 292 CP.
11. Dit que la présente décision est prise sans préjudice de celles prescrites par d'autres lois et règlements fédéraux et cantonaux.

12. Dit que sont notamment réservées les dispositions fédérales et cantonales concernant la police des constructions, la police du feu et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail. En particulier, cette décision ne dispense pas l'exploitant de solliciter, auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), les autorisations prévues par la loi sur les constructions et les installations diverses et son règlement d'application (par exemple l'autorisation de construire).

13. Fixe l'émolument de la présente décision à CHF 1'500.

L'émolument est payable dans les 30 jours dès réception de la facture qui sera transmise par courrier séparé.



Pascal Stofer  
Chef de secteur

La présente communication, qui constitue une **décision** au sens de l'article 4 de la loi sur la procédure administrative (LPA, E 5 10), est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de première instance, 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours dès sa notification, conformément aux articles 25 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (K 1 70) et 62 LPA. L'acte de recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 LPA).

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1174 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (74 oui).

Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

**8. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier (PLQ) 29218, situé à la rue de Saint-Jean, feuilles cadastrales 35, 37, 38, 39, section Genève Petit-Saconnex (PR-1175).**

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**Exposé des motifs**

«En date du 28 août 2002, le Conseil d'Etat adoptait le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29218A-167 situé entre la rue de Saint-Jean, le pont de la rue De-Miléant, l'avenue des Tilleuls et le pont des Délices. Ce PLQ prévoyait la construction de 4 bâtiments dévolus à des activités et du logement, ainsi que le maintien de 5 bâtiments sur les nouveaux numéros de parcelles: 1277, 2564, 5162, 5164, 5184, 5284, 5186, 5187, 5188 (anciens numéros de parcelles: 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1271, 1272, 1273, 1277, 2564), les parcelles 1274, 3589 partielle et 3590 gardant leurs numéros.

Ce PLQ prévoyait, outre la démolition des bâtiments existants sur les parcelles mentionnées dans le paragraphe précédent, la construction de 4 bâtiments (B, C, F et G), la transformation de 2 bâtiments (A et D) et le maintien de 4 bâtiments (E, H, I et J) dans leur gabarit et leur affectation.

Le PLQ s'est réalisé comme suit:

- le bâtiment A situé à l'angle de la rue De-Miléant et de la rue de Saint-Jean, ancienne manufacture, a été transformé en logements (DD N° 99123). Le chantier s'est terminé en 2008;
- les bâtiments B et C, situés perpendiculairement à la rue de Saint-Jean, ont été réalisés (DD N° 97621 autorisée en novembre 2002, fin de chantier en janvier 2006). Ils ne comportent que des logements avec un gabarit de R+6 niveaux;
- le bâtiment D, situé le long de la rue de Saint-Jean, a fait l'objet d'un concours organisé par la Ville de Genève. La réalisation d'un espace de vie enfantine dans la villa existante avec une adjonction, ainsi qu'un parc public, se sont achevés en 2007;
- le bâtiment E, propriété de la Ville de Genève, a été maintenu dans son gabarit et son affectation, soit du logement;

Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

- les travaux concernant le bâtiment F, aussi situé le long de la rue de Saint-Jean, n'ont pas été réalisés à ce jour. Le PLQ prévoyait la réalisation d'une construction nouvelle d'un gabarit maximal de R+2, voire la transformation et l'agrandissement du bâtiment existant de R+2 niveaux, avec une surface brute de plancher maximale de 635 m<sup>2</sup>. Le rez-de-chaussée était affecté à des activités et il était prévu 4 logements dans les étages. La DD N° 101699 a été délivrée en 2008 puis prolongée;
- les bâtiments H, I et J situés sur la couverture des voies CFF ont été maintenus dans leurs gabarit et affectation, soit des ateliers de la coopérative «Renouveau de Saint-Jean» mis en droit de superficie par les CFF;
- le bâtiment G situé sur la rue de Saint-Jean le plus à l'est du PLQ n'a pas été réalisé et il est à l'origine de l'abrogation partielle du PLQ N° 29218A-167.

Le PLQ prévoyait un bâtiment d'un gabarit de R+1 affecté à des activités commerciales et artisanales.

Une demande de renseignements (DR) N° 18453 a été déposée le 19 septembre 2013. Elle prévoit pour le bâtiment G un gabarit de R+3 et une affectation à du commerce au rez-de-chaussée et des logements dans les étages. Celle-ci a été déposée afin de modifier le gabarit du bâtiment et son affectation. L'Office de l'urbanisme a rendu un préavis favorable à cette DR en août 2014, à la condition d'abroger le PLQ N° 29218A-167 et de densifier le projet.

Le périmètre, compris dans le PLQ N° 29218A-167, qui fait l'objet de la présente abrogation concerne les parcelles N<sup>os</sup> 5184 (anciennement 1273), 1274, 1277 et 2564 pour partie sur lesquelles sont implantés ou devaient être construits des bâtiments, E, F et G.

Ce périmètre ne comprend ni la servitude d'usage public ni le cheminement piétonnier public prévu dans le PLQ N° 29218A-167, lesquels ne font donc pas l'objet de la présente abrogation, notamment afin de garantir la continuité du trottoir. Par ailleurs, un passage pour les piétons et les vélos de part et d'autre du bâtiment G entre la rue de Saint-Jean et la «couverture des voies CFF» sera exigé lors de la réalisation de ce bâtiment.

Le projet a été revu en collaboration avec les services de la Ville de Genève et les services de l'Etat pour aboutir à un projet de bâtiment G dont le gabarit est de R+4+attique. Il comporte un rez-de-chaussée commercial d'environ 800 m<sup>2</sup> ouvert sur la rue de Saint-Jean et des logements dans les niveaux supérieurs.

Les étages sont distribués par des coursives côté nord depuis une cage d'escalier située au bord du cheminement qui longe la couverture des voies CFF. Les 26 logements prévus totalisent une surface brute de plancher d'environ 3170 m<sup>2</sup>.

Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

Une rampe desservira le 1<sup>er</sup> sous-sol du parking souterrain comprenant 34 places de stationnement voitures dont les places visiteurs. Il y aura aussi 16 places destinées aux vélos.

Aussi, au regard des enjeux en matière de création de logements et des préavis recueillis sur le projet concernant le bâtiment G, l'office de l'urbanisme n'a pas d'objection à ce projet et demande l'abrogation partielle du PLQ N° 29218A-167 adopté par le Conseil d'Etat le 28 août 2002.

Le PLQ précité est situé en zone 3 ordinaire. Son abrogation partielle n'oblige pas à l'élaboration d'un nouveau PLQ, qui est facultatif au sens de l'article 1 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt).

Les futures constructions devront en revanche respecter les distances aux limites et les normes définies par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), ce qui permettra toutefois de construire une surface brute de plancher supérieure à celle autorisée par le PLQ en force.

D'une manière générale, la réalisation de logements dans le périmètre répond aux objectifs du plan directeur cantonal (ci-après PDCn) 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 (fiche de mesures A01) ainsi que du plan directeur communal de la Ville de Genève adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009. Tous deux insistent sur la nécessité de créer des logements, en particulier dans les secteurs bien desservis par les transports en commun et proches de toutes les infrastructures (écoles, commerces).

L'abrogation partielle proposée concerne les parcelles N<sup>os</sup> 5184 (anciennement 1273), 1274, 1277 et 2564 pour partie, à l'exception des degrés de sensibilité au bruit.»

### **Commentaires du Conseil administratif**

Comme l'explique l'exposé des motifs ci-dessus, l'abrogation partielle du PLQ 29218 est motivée principalement par la demande de renseignements (DR) déposée par le propriétaire de la parcelle N° 2564 pour modifier les dispositions du PLQ 29218. Bien qu'il soit d'initiative communale, le Conseil administratif s'est déclaré favorable sur le principe de son abrogation partielle dans la mesure où le projet de construction prévu par la DR permettrait la réalisation d'un bâtiment de près de 30 logements sur un niveau d'activité au centre-ville alors que le PLQ prévoyait seulement le maintien et une légère extension des activités existantes (R+1).

Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

Toutefois, le Conseil administratif attire l'attention du Conseil municipal sur les dispositions foncières du PLQ qui devront être maintenues pour permettre d'achever l'aménagement de la rue de Saint-Jean réalisé dans sa quasi-totalité:

- servitude d'usage public gratuite en faveur de la Ville de Genève des parties de parcelle le long de la rue de Saint-Jean en vue de terminer le réaménagement de la rue de façon homogène;
- servitude d'usage public gratuite en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles N° 2564 et N° 1277 de Genève Petit-Saconnex, afin de garantir les deux traversées piétonnes transversales (servitude d'usage public à l'ouest et à l'est du bâtiment projeté) reliant la rue de Saint-Jean à la couverture des voies CFF.

Dans son préavis du 27 août 2015, la Commission cantonale d'urbanisme a d'ailleurs également demandé «que soient maintenues les cessions au domaine public en bordure de la route de Saint-Jean et les perméabilités en direction de la couverture des voies CFF».

Le Conseil administratif informe par ailleurs le Conseil municipal que le requérant s'est engagé à ce qu'au minimum 66% des surfaces de logements du futur bâtiment soient destinées à la location.

Enfin, le Conseil administratif rappelle que parallèlement à l'instruction de ce dossier, il a entrepris les négociations pour l'achat de la parcelle N° 5184 en vue de rénover la maison existante et de l'adapter afin d'accueillir des logements pour jeunes en difficulté. Lors de l'examen de la demande de crédit, PR-1096, le Conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition de la parcelle. Il a cependant estimé préférable de développer un projet avec un potentiel constructible supérieur à ce que proposait le PLQ en force. La délibération relative à l'acquisition de la parcelle N° 5184 a donc été complétée dans ce sens par l'adjonction des articles 9 et 10 demandant l'abrogation du PLQ 29218 en vue de développer cette parcelle et les parcelles adjacentes pour y réaliser des logements au maximum des possibilités des droits à bâtir de la zone ordinaire.

Ce projet répond donc également à la volonté du Conseil municipal.

Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;  
sur proposition du Conseil administratif,

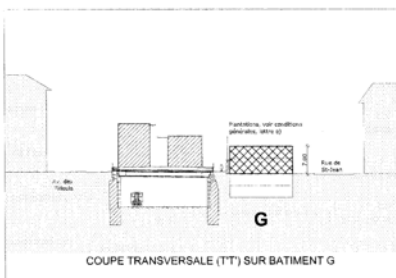
*décide:*

*Article premier.* – Approuve le projet d'abrogation partielle du PLQ 29218, situé à la rue de Saint-Jean, feuilles cadastrales 35, 37, 38, 39, section Genève Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Charge le Conseil administratif de faire inscrire les servitudes d'usage public gratuites en faveur de la Ville de Genève prévue initialement par le PLQ.

*Art. 3.* – Charge le Conseil administratif de faire respecter l'engagement du requérant de réaliser 66% de logements destinés à la location.

*Annexe:* projet d'abrogation du plan localisé de quartier 29218

[illegible]

• Selon le 404 de l'Annuaire de l'Institut de 21, rue St.  
• après avoir vérifié l'adresse et le nom du propriétaire, il correspond aux données 7 407 et 408 de l'annuaire de 1910, le nom  
de la famille.  
• Sur une page dans l'annuaire de 1910, il y a une adresse qui correspond aux données 7 407 et 408 de l'annuaire de 1910, le nom  
de la famille.

REPARTITION DES DROITS A BATIR POUR LES OPERATIONS  
NECESSITANT UN REGROUPEMENT PARCELLAIRE

CONDITIONS PARTICULIERES PAR BATIMENT:

- |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p>Bâtiment municipal</p> <p>Adaptation du bâtiment pour un affectation en logement</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| B | <p>Constructions nouvelles, Gabel 6 niveau ou plus sur rue-chausse</p> <p>Affectation en logement, avec possibilité d'affectation commerciale en activité commerciale des rue-chaussée ou sur front de rue</p> <p>Parking résidentiel et valeurs sur deux niveaux de sous sol. Le parking souterrain accueille également des locaux en stationnement du bâtiment A. Les échafauds, la rampe sans ascenseur et des escaliers extérieurs sont prévus</p> <p>En cas de superposition avec l'existant du parking souterrain, une profondeur de 230 cm de tous niveaux sans englobé en sous sol afin de garantir la continuité d'un confort bon de hauteurs jusqu'à 6 mètres 85 cm</p>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| D | <p>Bâtiment municipal, dans son gabarit n° 470, Gabel n° 1271 et construction d'habitat supplémentaire d'un gabarit maximum de 1 niveau plus construit sur rue-chaussée, affecté à logement</p> <p>La réhabilitation d'habitat existant, avec possibilité d'affectation commerciale en activité commerciale des rue-chaussée ou sur front de rue</p> <p>Un espace extérieur d'environ 500 m<sup>2</sup> est réservé pour l'entretien. Le solde du périmètre est affecté en espace public</p> <p>Les idées et les espaces extérieurs sont configurés de manière à créer une unité homogène de part public, situées aux parcelles 1253, 1271, 1272. Les modalités précises de la mise en végétation seront, en sa première affectation à l'équipement public seront fixées dans ce cadre</p>                                                                                                                                              |
| E | <p>Bâtiment municipal dans son gabarit en sa affectation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| F | <p>Construction nouvelle gabarit maximum 2 niveau sur rue-chaussée</p> <p>La réhabilitation d'habitat existant, avec possibilité d'affectation commerciale en activité commerciale des rue-chaussée ou sur front de rue</p> <p>Conserve de la délimitation des annexes. Surface de plancher maximum 635 m<sup>2</sup></p> <p>Affectation d'un gabarit maximum de 2 niveaux plus construit sur rue-chaussée, affecté à logement</p> <p>Un espace extérieur de 200 m<sup>2</sup> est réservé pour l'entretien pour l'établissement des échafauds, les rampes et les escaliers à l'extérieur, les échafauds et les échafauds sont prévus</p> <p>Les idées et les espaces extérieurs sont configurés de manière à créer une unité homogène de part public, situées aux parcelles 1253, 1271, 1272. Les modalités précises de la mise en végétation seront, en sa première affectation à l'équipement public seront fixées dans ce cadre</p> |
| G | <p>Construction nouvelle, 1 niveau sur rue-chaussée. Affectation en activités artisanales et commerciales</p> <p>Sous sol et deux niveaux maximum destinés aux dépôts et au stationnement liés aux activités artisanales et commerciales (voir l'annexe dans les conditions générales)</p> <p>L'entretien des locaux et le dispositif d'évacuation verticale sont compris dans l'affectation de bâtiment</p> <p>L'accès des véhicules aux sous-sols sera organisé à partir du pignon ouest du bâtiment D; le confort et la sécurité d'occupation des pignons seront garantis</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| H | <p>Bâtiments municipaux dans son gabarit et leurs affectations affectées artisanales, commerciales et commerciales</p> <p>La réhabilitation d'habitat existant, avec possibilité d'affectation commerciale en activité commerciale des rue-chaussée ou sur front de rue</p> <p>Le périmètre extérieur des échafauds, les rampes et les escaliers à l'extérieur, les échafauds et les échafauds sont prévus</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |



# VILLE DE GENEVE

## DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

---

### Service d'urbanisme

---

## Section Petit-Saconnex

Feuilles cadastrales N°: 35-37-38-39

Parcelles N°: 1254/1255/1259/1258/1256/1267  
1260/1261/1262/1263/1271/1272  
1273/1274/1277/2056/3589/partj  
2390

# Plan localisé de quartier

## Rue de Saint-Jean

**SITUER ENTRE:**

Le pont des Délices

L'avenue des Tillules

Le pont De-Miléant

La rue de Saint-Jean





CE PLAN ADOPTE LE PLAN 2883 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT 27 AOUT 1997 ET MODIFIÉ POUR PARTIE LE PLAN 8133 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 09.09.1996

Adopté par le Conseil d'Etat le 28 août 2002

Vise:

Timbre:

Adopté par le Grand Conseil le:

Vise:

Timbre:

**Echelle: 1/500**

Date: 30.05.2001

Dessiné: VGE/SU/CH

**Modifications:**

| N° | Description             | Date       | Causé |
|----|-------------------------|------------|-------|
| 1  | Terrain                 | 12.06.2001 | CH    |
| 2  | Traverse                | 20.06.2001 | CH    |
| 3  | Surélévation après vote | 13.08.2001 | CH    |
| 4  | Évaluation après vote   | 12.02.2002 | CH    |
| 5  | Adaptation section      | 24.02.2002 | CH    |

|              |                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>36-02</b> | <b>GE-PSX</b>                                                                                                                                                                                                             |
| <b>167</b>   |                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>7.1</b>   | <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin-right: 10px;">29218</div> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold;">A</div> </div> |

**CONDITIONS GENERALES:**

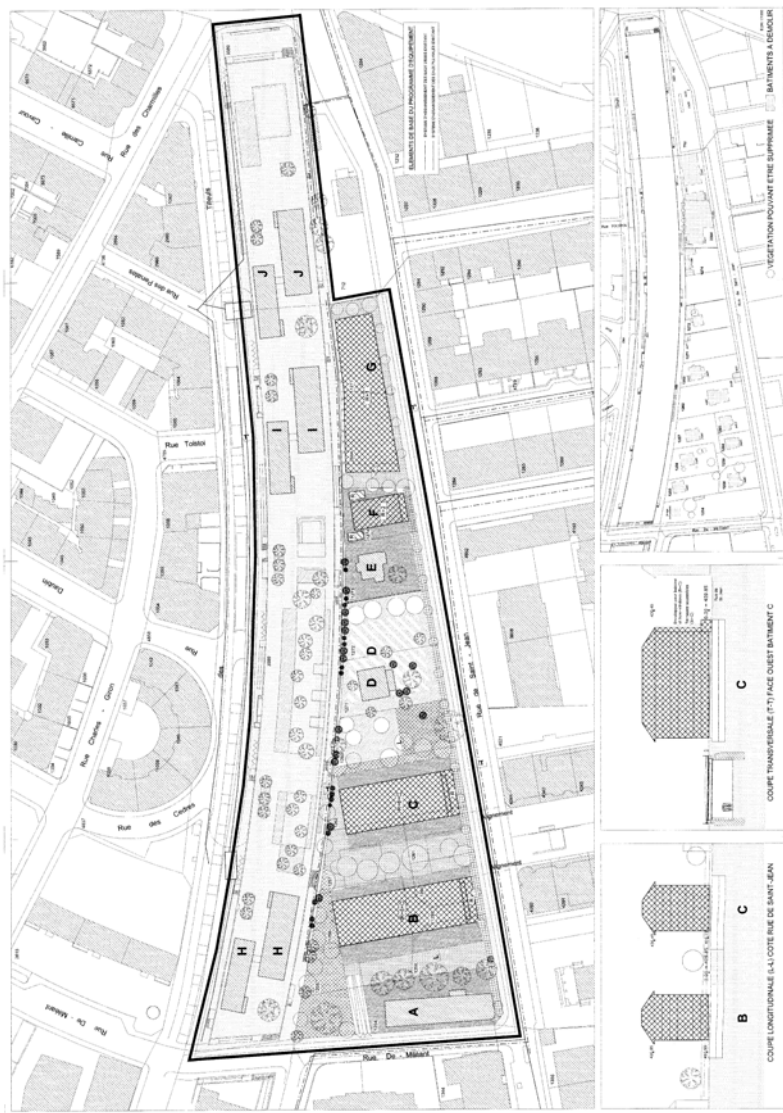
- [illegible]

LEGENDE:

- [illegible]

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: projet d'abrogation partielle du plan localisé  
de quartier à la rue de Saint-Jean

6055



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1175 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (73 oui).

**9. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue:**

- **de l’octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) d’un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, appartenant à la Ville de Genève, sise à l’angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, en vue de la construction et de la gestion d’un immeuble de logements sociaux pérennes;**
- **de la vente du projet de construction d’un immeuble de logements, sis à l’angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24 à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour un montant de 680 000 francs et du bouclement de deux crédits d’études, 380 000 francs de la proposition PR-226 votée le 20 mars 1990 et 550 000 francs de la proposition PR-808/1 votée le 11 décembre 2010, soit un montant total de 930 000 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-1176).**

**Introduction**

La Ville de Genève a adopté son nouveau plan directeur en 2009. Celui-ci prévoit la réalisation de 3600 logements en dix ans sur le territoire municipal. Pour répondre à ce programme ambitieux, les constructions doivent être réalisées soit par des maîtres d’ouvrage privés ou publics auxquels la Ville de Genève accorde des droits de superficie, soit par la Ville elle-même.

Initialement, il était prévu que le projet de logements à réaliser à la rue Louis-Favre serait mené par la Ville elle-même. Un crédit d’étude d’un montant total de 930 000 francs a été voté à cet effet. Ce crédit a permis de lancer un concours de projet et de réaliser les études pour un immeuble de 40 à 50 logements accessibles à la majorité de la population et répondant aux critères de l’Office cantonal du logement.

Or, les circonstances de développement du projet ainsi que l’évolution de la capacité financière de la Ville de Genève ont contraint le Conseil administratif à mettre en veille ce projet et à reconsidérer les options prises quant à la mise en œuvre du projet.

L’objet de la présente proposition consiste à proposer de confier à la FVGLS un droit de superficie pour lui permettre de réaliser, en lieu et place de la Ville de Genève, le projet tel que développé jusqu’à ce jour par cette dernière.

### **Exposé des motifs**

La parcelle N° 3554 de Genève, section Cité, propriété de la Ville constitue l'un des rares et derniers potentiels constructibles au centre-ville et son aménagement représente un enjeu important. La construction d'un nouvel immeuble permettra de requalifier le site et de répondre aux besoins prépondérants de la population en matière de logements.

Le projet lauréat du concours lancé en 2010 propose la réalisation d'un immeuble de logements de 10 niveaux sur rez-de-chaussée, et compte 50 appartements destinés à des familles de tailles diverses.

Dans le cadre du développement du projet et suite à des remarques émises par les habitants du quartier notamment, le gabarit a été ramené à huit niveaux sur rez-de-chaussée, ce qui représente une surface brut de plancher de 4120 m<sup>2</sup>, soit 40 logements.

Ce projet a été présenté au conseil de la FVGLS, qui l'a considéré comme répondant parfaitement aux objectifs de la fondation et qui a accepté dans sa large majorité de se charger de sa réalisation.

En parallèle, et suite au blocage du projet, la résolution R-166 «Construisons la ville en Ville de Genève» a été acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2012; elle demandait, compte tenu de la crise aiguë du logement et de la localisation du projet, de rétablir le gabarit de l'immeuble à celui proposé par le lauréat du concours.

La résolution acceptée par le Conseil municipal est la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour concrétiser le projet de construction d'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) dans le quartier des Grottes sur la parcelle à l'angle de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, et qui apporterait 50 logements supplémentaires à Genève.»

C'est donc également en réponse à la demande du Conseil municipal que le Conseil administratif propose la présente proposition, qui permettrait de réaliser cette construction tout en préservant les finances municipales au profit d'autres investissements.

### *Description du site*

Dans le quartier urbain dense des Grottes, la parcelle N° 3554 possède tout le potentiel permettant de développer une opération de logements. Affectée en zone 2, proche de la gare Cornavin et du parc des Crochettes, elle est située à proximité immédiate des transports en commun dans un quartier largement doté en commerces et équipements de proximité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

La difficulté du lieu, due en partie à la forme de la parcelle et à sa relative exigüité, ainsi que la somme des contraintes du site expliquent probablement en partie qu'il soit resté si longtemps en quête d'un projet. Sa forme triangulaire est issue de la rencontre des rues Louis-Favre et des Grottes au nord. Au sud, la façade de l'immeuble du 22 et 22bis rue Louis-Favre, construit en limite de propriété, donne directement sur la parcelle.

Les garages existants sur la parcelle seront démolis pour permettre la réalisation du présent programme.

Les normes de la zone 2 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) et son règlement d'application sont applicables. Ainsi, tous les étages doivent impérativement être dédiés aux logements, à l'exception du rez-de-chaussée dont l'affectation peut être dévolue au commerce et à l'artisanat.

*Description du projet*

Le projet lauréat a, de par son gabarit et son potentiel, apporté une réponse adéquate au problème de logement tout en proposant un développement urbain correspondant aux attentes de la Ville de Genève.

L'étude de nombreuses variantes a contribué à des modifications du projet initial, notamment concernant son gabarit. En date du 5 décembre 2012, le Conseil administratif a décidé de poursuivre le développement du projet selon la variante qui comporte huit niveaux sur rez-de-chaussée.

Ce projet est prêt à être déposé en autorisation de construire.

**Montage de l'opération**

*Régime foncier*

La parcelle N° 3554 de Genève-Cité est une propriété privée de la Ville de Genève. Sa surface est de 1283 m<sup>2</sup>. Elle comprend des garages et un bâtiment des SIG.

La parcelle n'est grevée d'aucune servitude.

*Octroi du droit de superficie*

A l'issue de la phase de l'étude du projet, la Ville de Genève souhaite concéder la maîtrise de l'ouvrage et accorder un droit de superficie à la FVGLS afin que cette dernière reprenne ce projet et réalise la construction de l'immeuble.

Dans le but de développer ce site, votre Conseil a voté deux crédits d'études; 380 000 francs votés le 20 mars 1990 (PR-226) puis 550 000 francs votés le 11 décembre 2010 (PR-808/1), pour un montant total de 930 000 francs.

Ce crédit a permis de payer les frais du concours, les études et les honoraires d'architectes et d'ingénieurs. Le montant total dépensé s'élève aujourd'hui à 880 301,37 francs, pour un projet développé et prêt à être déposé auprès du DALE.

Il est prévu que la FVGSL reprendra le projet et déposera l'autorisation de construire en tant que maître d'ouvrage.

Aussi, la FVGSL s'est déclarée prête à racheter à la Ville de Genève le projet tel que développé et à rembourser les frais de développement à hauteur de 680 000 francs. La Ville de Genève conserve à sa charge les frais de concours déjà payés, soit environ 200 000 francs.

Les conditions essentielles du droit de superficie sont les suivantes: le but est de construire et gérer un immeuble de logements sociaux pérennes pour une durée de cent ans au maximum.

Le montant de la rente foncière sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher finales multipliées par le prix de 688 francs au mètre carré (prix Office cantonal du logement et de la planification foncière depuis le 15 octobre 2012), et capitalisé au taux de 5%. Ce taux pourra être abaissé afin de tenir compte des efforts en matière sociale, écologique et économique du projet développé par la FVGSL.

La révision de la rente interviendra pour la première fois à l'issue d'une période de dix ans et se fera ensuite tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice suisse officiel appelé à lui succéder.

L'assiette définitive du droit de superficie sera définie selon l'autorisation de construire accordée.

Les modalités du droit de retour à l'échéance du droit de superficie, en cas de non-renouvellement par suite du refus de la Ville de Genève, seront décidées dans le cadre de l'équilibre financier de l'ensemble du projet, soit un retour gratuit, soit une indemnité équitable redevable par la Ville de Genève.

Remboursement des frais d'études et autres débours, hors frais de concours, déjà payés par la Ville de Genève, soit 680 000 francs.

Des modifications mineures pourront intervenir en fonction du projet final.

**Estimation des coûts**

Les frais de notaire et de géomètre relatifs à l'octroi du droit de superficie sont à la charge du superficiaire. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour l'octroi du droit de superficie.

**Délai de réalisation**

La signature de l'acte notarié portant constitution du droit de superficie distinct et permanent est prévue sous réserve de l'accord de votre Conseil et dès l'entrée en force de l'autorisation de construire.

**Budget de fonctionnement**

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement.

Cependant, à terme, la rente foncière produira de nouvelles recettes émergeant au budget de fonctionnement. A ce jour, elle est estimée à environ 140 000 francs par an.

**Charges financières annuelles**

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Le service bénéficiaire sera la Gérance immobilière de la Ville de Genève qui assurera la gestion de la rente foncière.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6061

**TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES COÛTS D'INVESTISSEMENT, DE FONCTIONNEMENT ET PLANIFICATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Objet: DDP Grottes 21 et Louis-Favre 24**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

|                                 | Montant  | % |
|---------------------------------|----------|---|
| Néant                           | 0        |   |
| <b>Coût total du projet TTC</b> | <b>0</b> |   |

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: GIM**

**CHARGES**

|                                                       |          |               |  |
|-------------------------------------------------------|----------|---------------|--|
| 30 - Charges de personnel                             | 0        | Postes en ETP |  |
| 31 - Dépenses générales                               | 0        |               |  |
| 32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) | 0        |               |  |
| 36 - Subventions accordées                            | 0        |               |  |
| <b>Total des nouvelles charges induites</b>           | <b>0</b> |               |  |

**REVENUS**

|                                                               |                |
|---------------------------------------------------------------|----------------|
| 40 - Impôts                                                   | 0              |
| 42 - Revenu des biens (estimation, rente à 5%)                | 140 000        |
| 43 - Revenus divers                                           | 0              |
| 45 - Dédommagements de collectivités publiques                | 0              |
| 46 - Subventions et allocations                               | 0              |
| <b>Total des nouveaux revenus induits</b>                     | <b>140 000</b> |
| <b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b> | <b>140 000</b> |

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

| Année(s) impactée(s)                                | Dépenses brutes | Recettes | Dépenses nettes |
|-----------------------------------------------------|-----------------|----------|-----------------|
| Année de vote du crédit par le Conseil municipal: - | 0               | 0        | 0               |
| <b>Totaux</b>                                       | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>0</b>        |

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de l'octroi pour une durée de cent ans maximum d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, sise rue des Grottes 21 et rue Louis-Favre 24, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à prendre langue avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et d'octroyer pour une durée de cent ans maximum un droit de superficie distinct et permanent à la FVGLS au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, sise rue des Grottes 21 et rue Louis-Favre 24, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes. Le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre le projet de construction d'un immeuble de logements, sis à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour un montant de 680 000 francs.

*Art. 3.* – Les crédits d'études de 380 000 francs de la proposition PR-226 votée le 20 mars 1990 et de 550 000 francs de la proposition PR-808/1 votée le 11 décembre 2010, soit un montant total brut de 930 000 francs, sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire

*Art. 4.* – Les dépenses nettes des crédits mentionnés à l'article 3, soit un montant de 200 301,37 francs, seront amorties en une annuité qui figurera au budget 2017 de la Ville de Genève

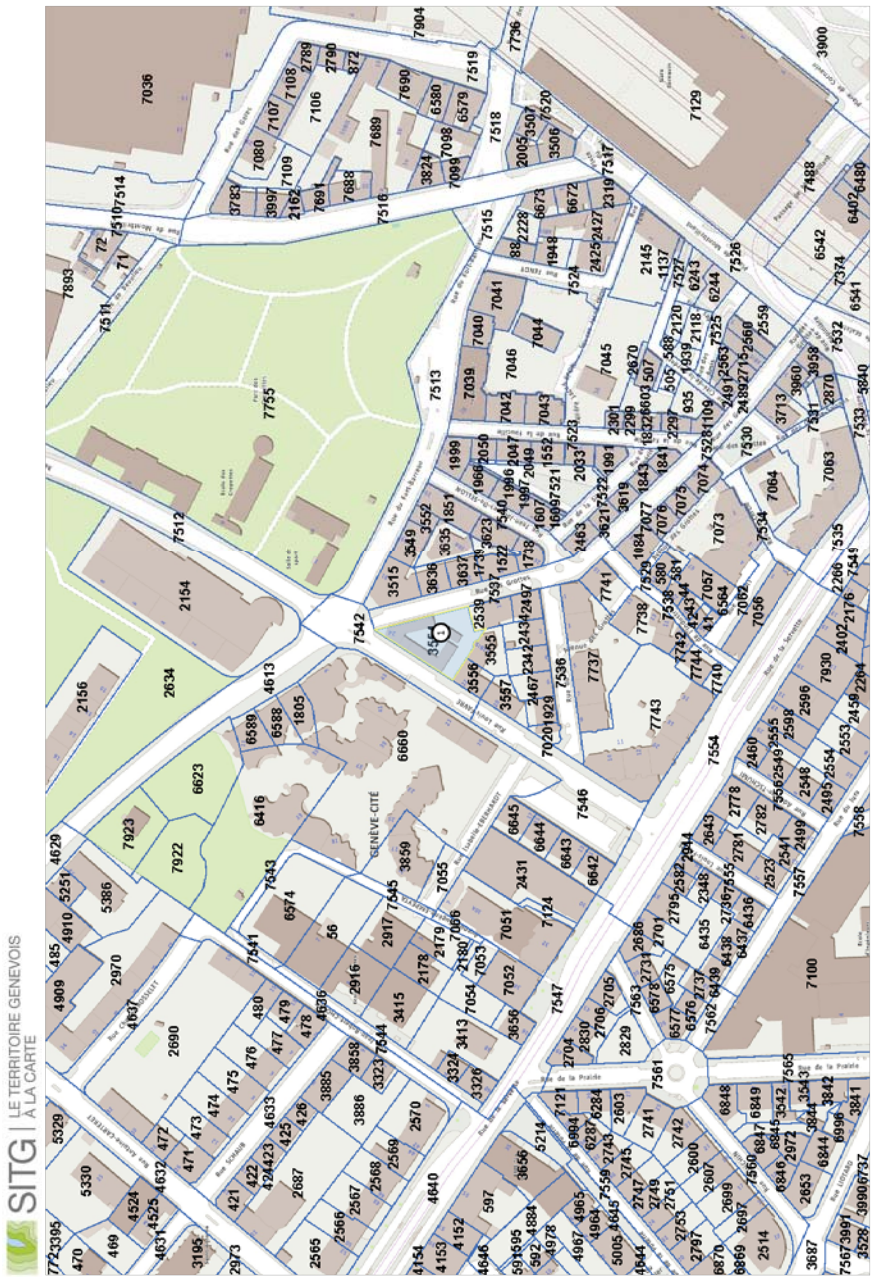
SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6063

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, en vue de la réalisation du projet de construction.

*Annexes:* – plan d'ensemble – échelle 1 : 2500  
– plans du projet développé



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6065

**21, rue des Grottes - Dossier final "projet"**  
**JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES**

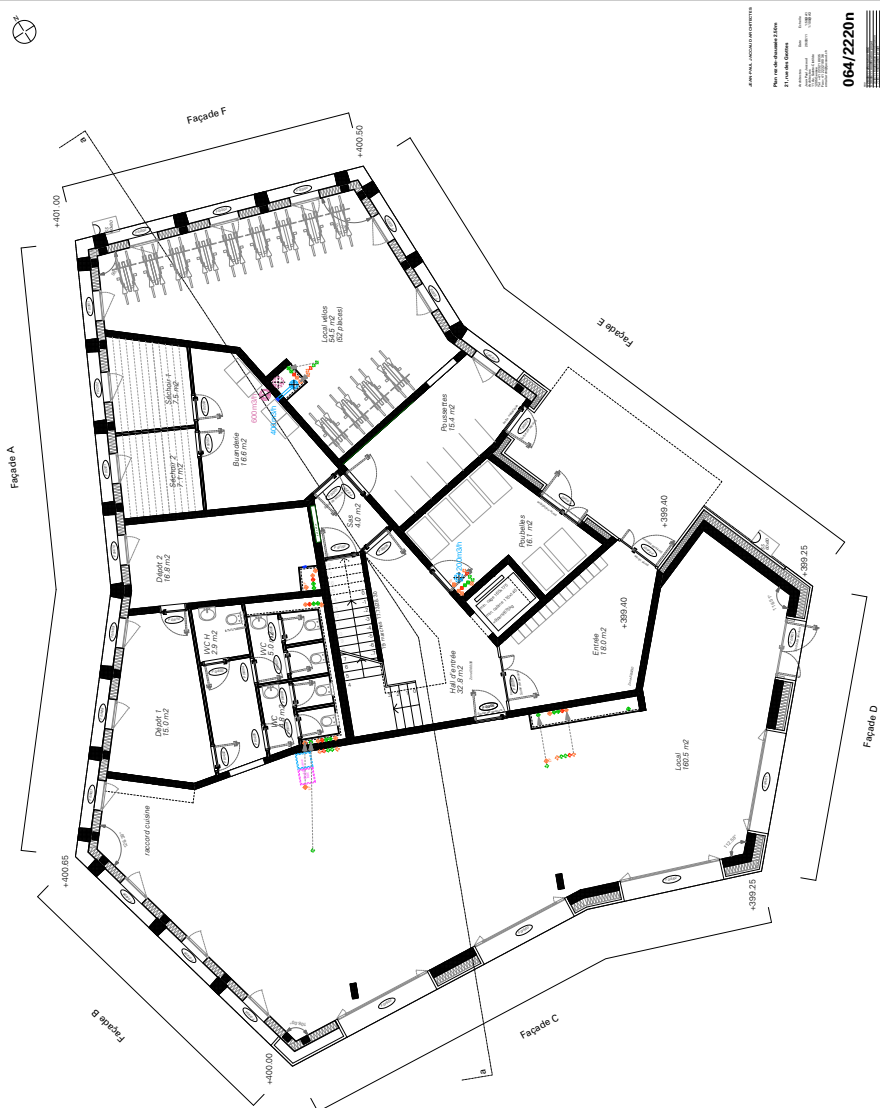
SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



## 6067



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction





SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



## 6071





## 6073





SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

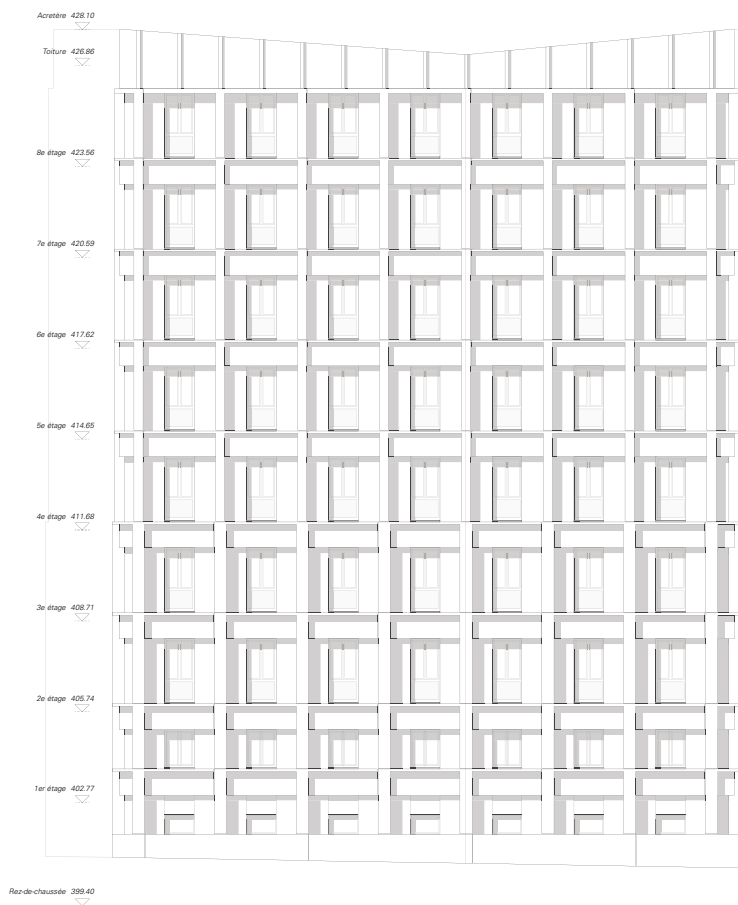
6075





SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6077



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade A  
21, rue des Grottes

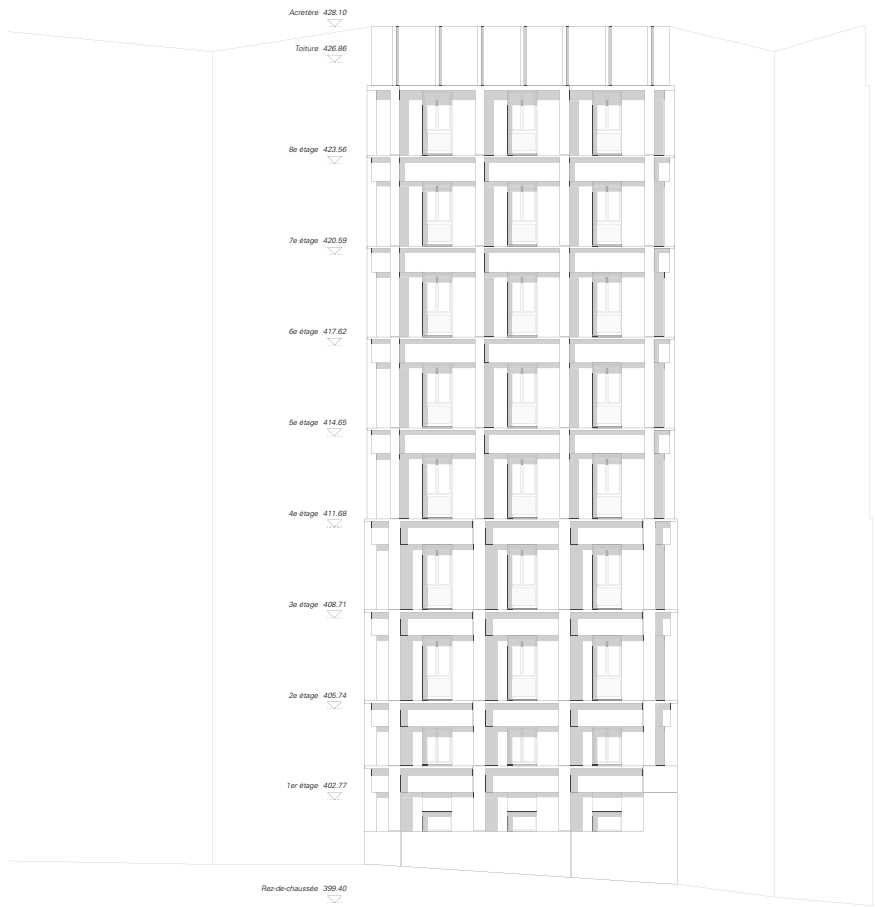
Architectes Date Echelle  
Jean-Paul Jaccaud 30/09/11 1:1000/A3  
Architectesse  
11, Au Sautre-Clotilde  
1200 Grottes  
Tel. +41 22 221 80 35  
Fax +41 22 221 80 36  
email arch@jaccaud.ch

**064/2262n**

rev  
0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade B  
21, rue des Grottes

Architectes Date Echelle  
Jean-Paul Jaccaud 30/06/11 1:1000/A3  
Architectesse  
11, Ave Sainte-Clotilde  
1205 Genève  
Tel +41 22 321 80 35  
Fax +41 22 321 80 36  
email arch@jaccaud.ch

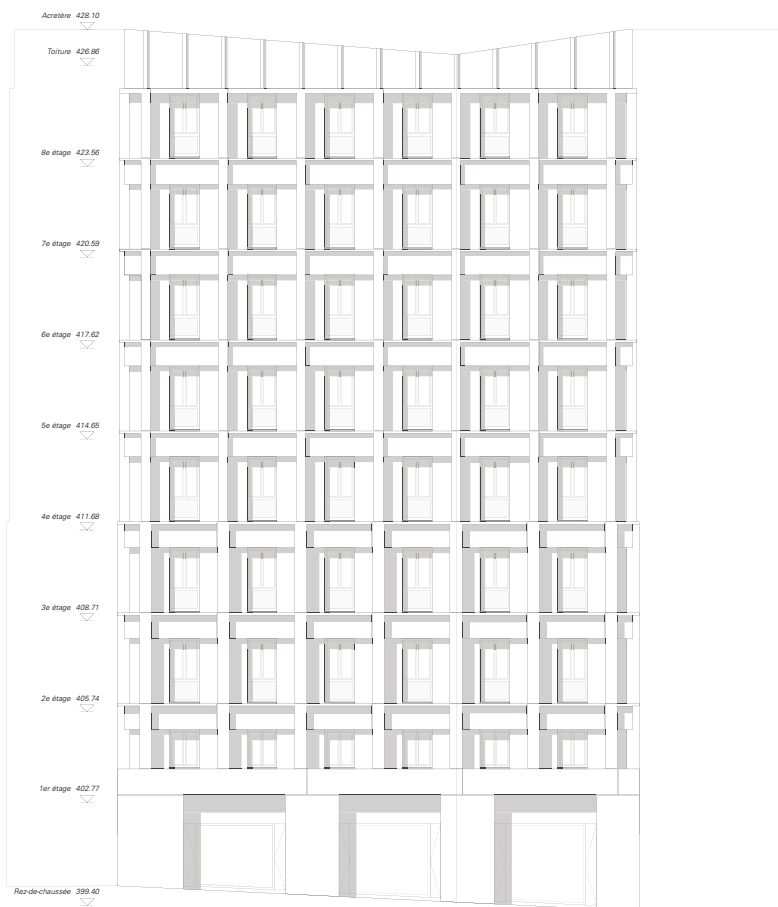
064/2263n



PRO  
G  
7  
1 7/10/11 Finalisation projet  
n 13/12/11 Finalisation phase projet  
Ne pas mesurer ces dessins, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6079



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade C  
21, rue des Grottes

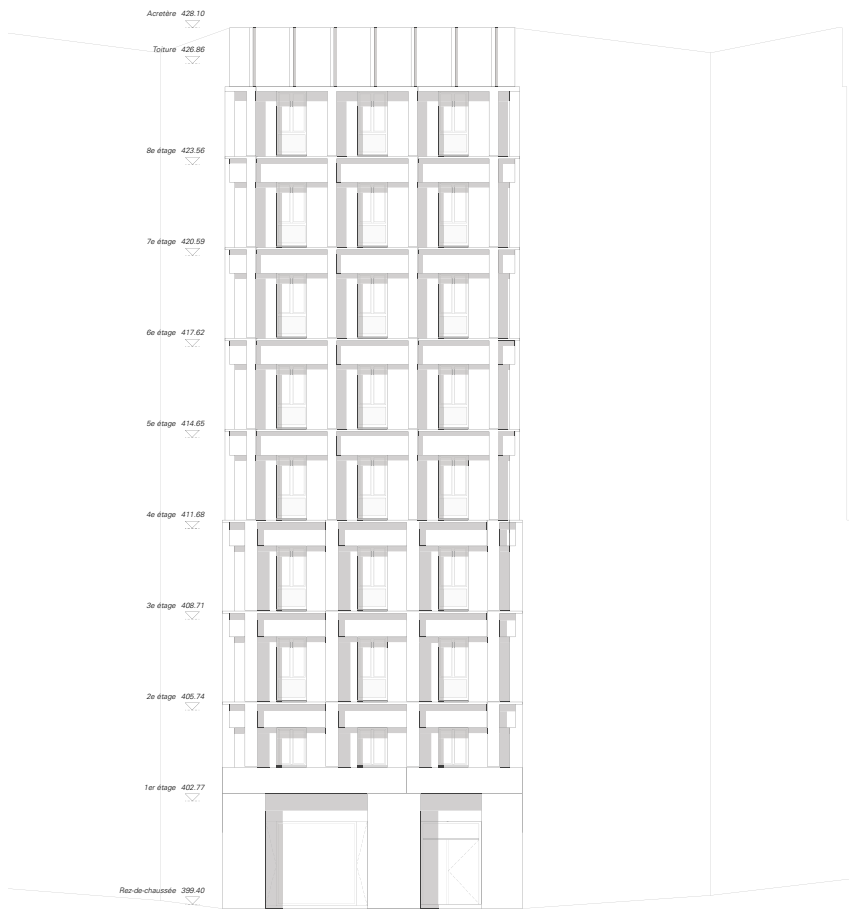
Architectes Date Echelle  
Jean-Paul Jaccaud 30/06/11 1:1000/A3  
Architectesse  
11, Au Sauter-Clotilde  
1205 Genève  
Tel. +41 22 221 80 35  
Fax +41 22 221 80 36  
email arch@jaccaud.ch

**064/2264n**

PRO  
G  
7  
1 7/10/11 Finalisation projet  
n°15/12/11 Finalisation phase projet  
Ne pas mesurer ces dessins, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

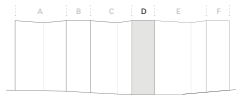


JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade D  
21, rue des Grottes

Architectes Date Echelle  
Jean-Paul Jaccaud 30/06/11 1:1000/A3  
Architectesse  
11, Au Sauter-Clotilde  
1205 Genève  
Tel +41 22 221 80 35  
Fax +41 22 221 80 36  
email arch@jaccaud.ch

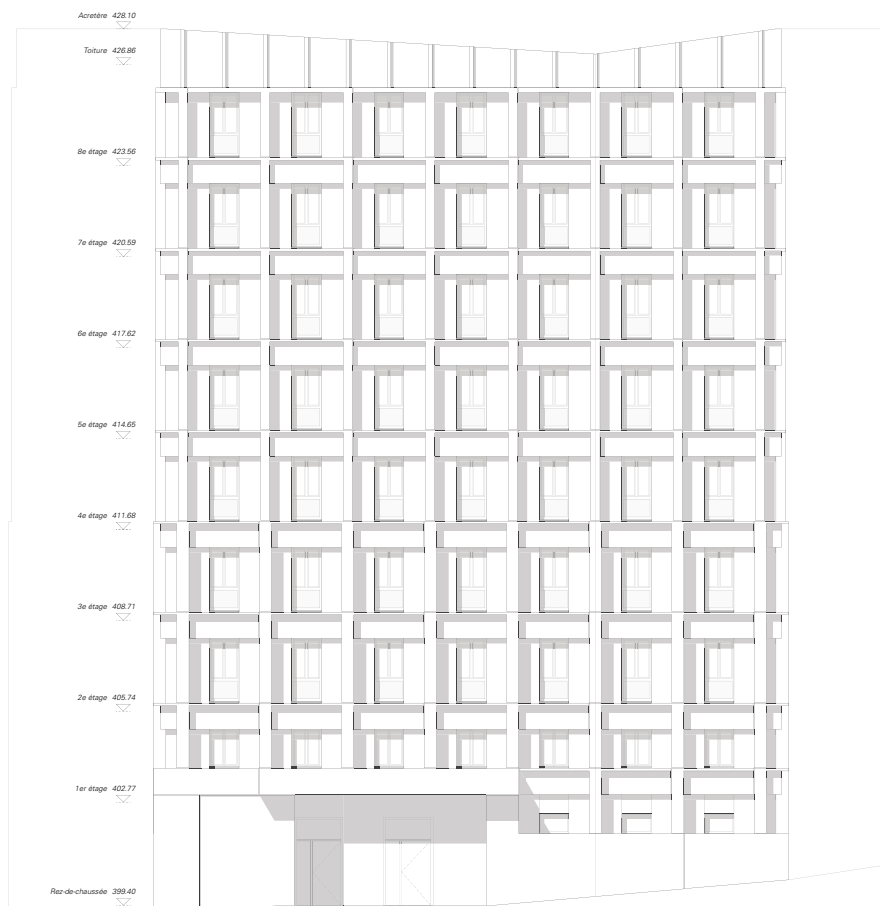
064/2265n



rv  
d  
7  
1 7/10/11 Finalisation projet  
n 13/12/11 Finalisation phase projet  
Ne pas mesurer ces dessins, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6081



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade E  
21, rue des Grottes

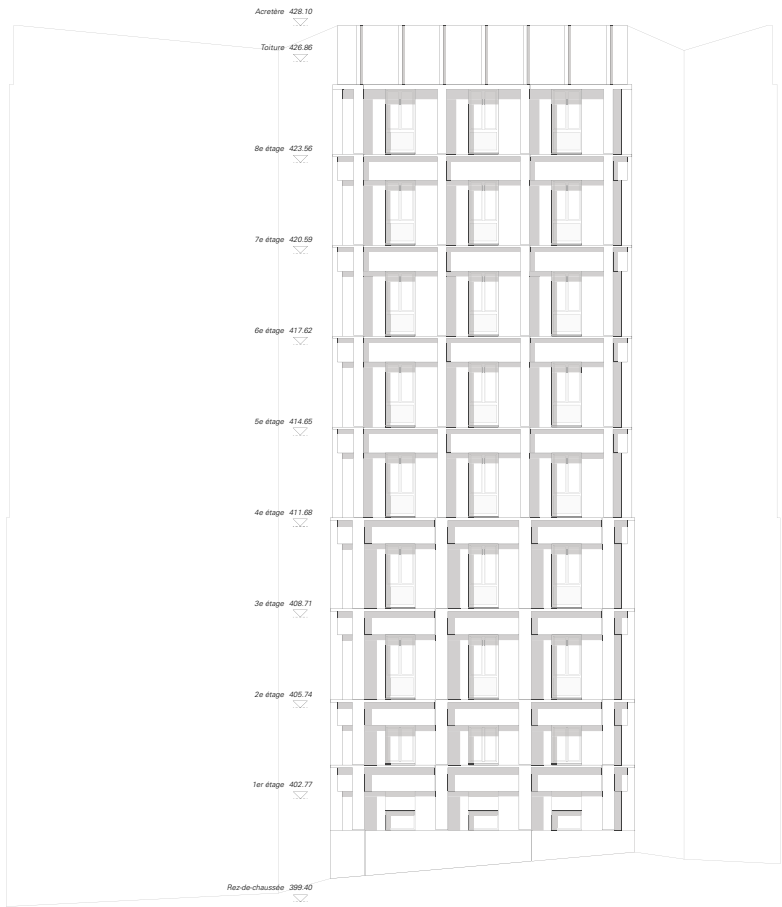
Architectes Date Echelle  
Jean-Paul Jaccaud 30/06/11 1:1000/A3  
Architectes  
11, Av. Sainte-Croix  
1205 Genève  
Tel. +41 22 221 80 35  
Fax +41 22 221 80 36  
email arch@jaccaud.ch

**064/2266n**

rv  
g  
f  
1 3/10/11 Finalisation projet  
n 13/12/11 Finalisation phase projet  
Ne pas retenir ces données, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Façade F  
21, rue des Grottes

| Architectes            | Date     | Echelle   |
|------------------------|----------|-----------|
| Jean-Paul Jaccaud      | 30/06/11 | 1:1000/A3 |
| Architectes            |          |           |
| 13, Au Sautre-Clotilde |          |           |
| 1205 Genève            |          |           |
| Tel. +41 22 221 80 35  |          |           |
| Fax +41 22 221 80 36   |          |           |
| email arch@jaccaud.ch  |          |           |

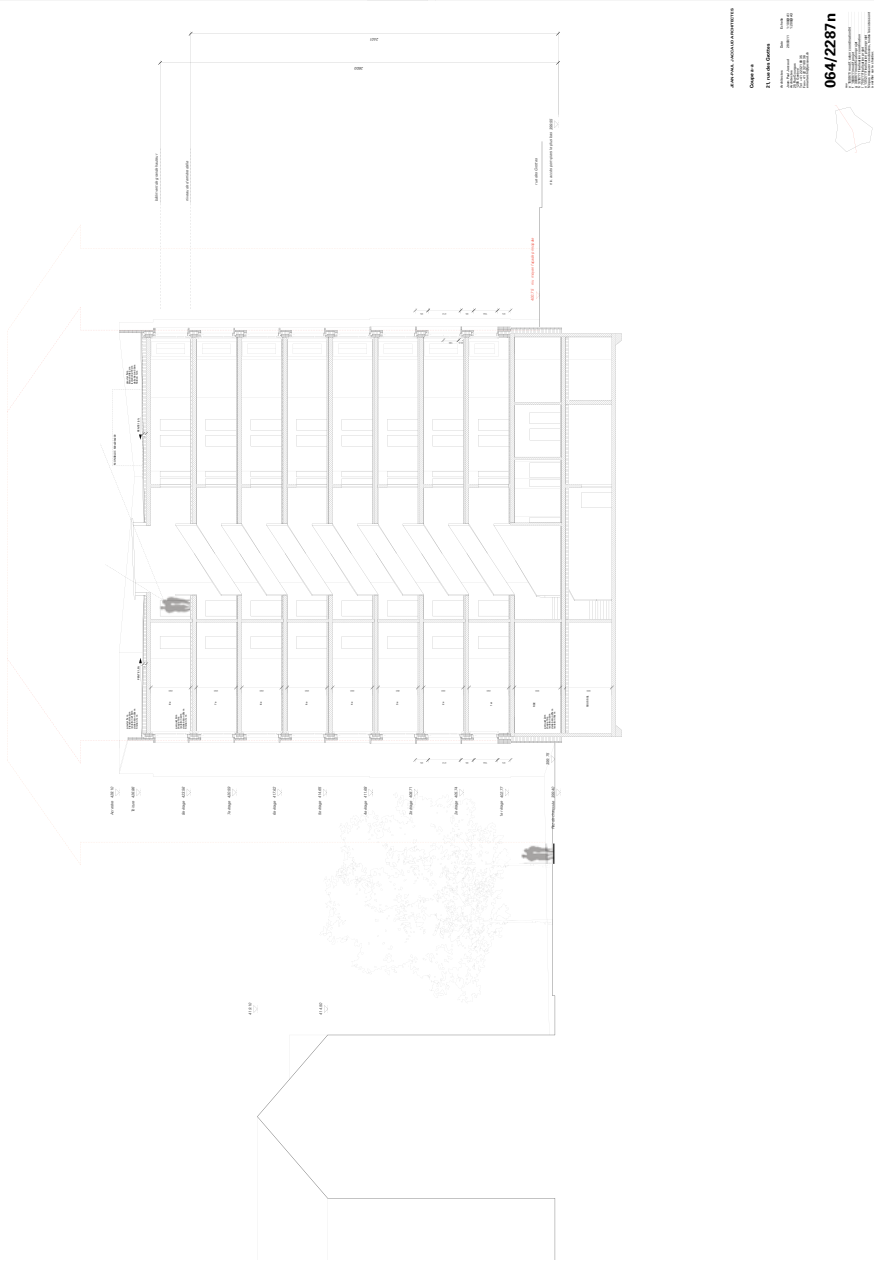
064/2267n



rv  
5  
6  
7  
1 3/10/11 Finalisation projet  
n 13/12/11 Finalisation phase projet  
Ne pas mesurer ces dessins, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6083



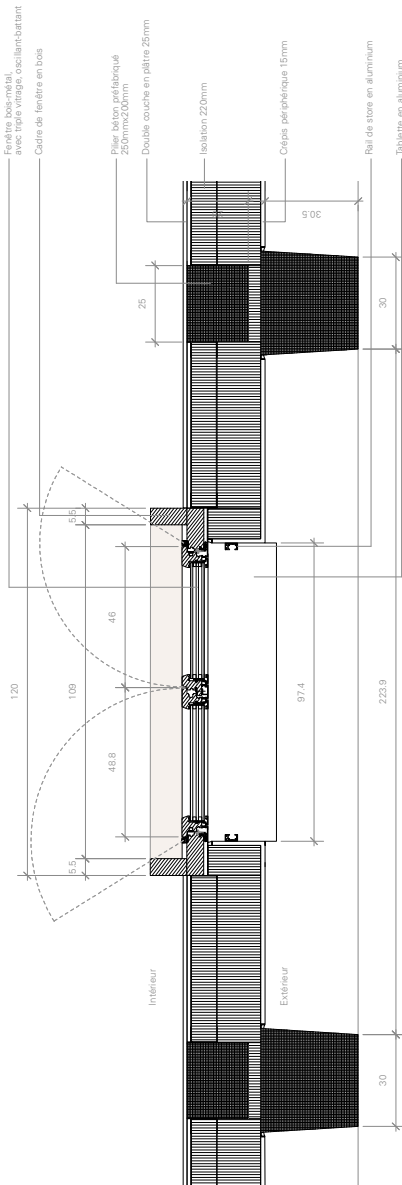
6084

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

Etudes de détails - éléments de façade



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Détail type plan-fenêtres  
étages 4-5-6-7-8**

**21, rue des Grottes**

|             |                                                                                                                                                    |      |           |         |          |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------|---------|----------|
| Architectes | Jean-Paul Jacoud<br>Architectes<br>11 Az. Saintes-Croix<br>1205 Genève<br>Tél. +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email: arcjod@jacoud.ch | Date | 05/109/11 | Echelle | 1:100/A3 |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------|---------|----------|

064/2401d

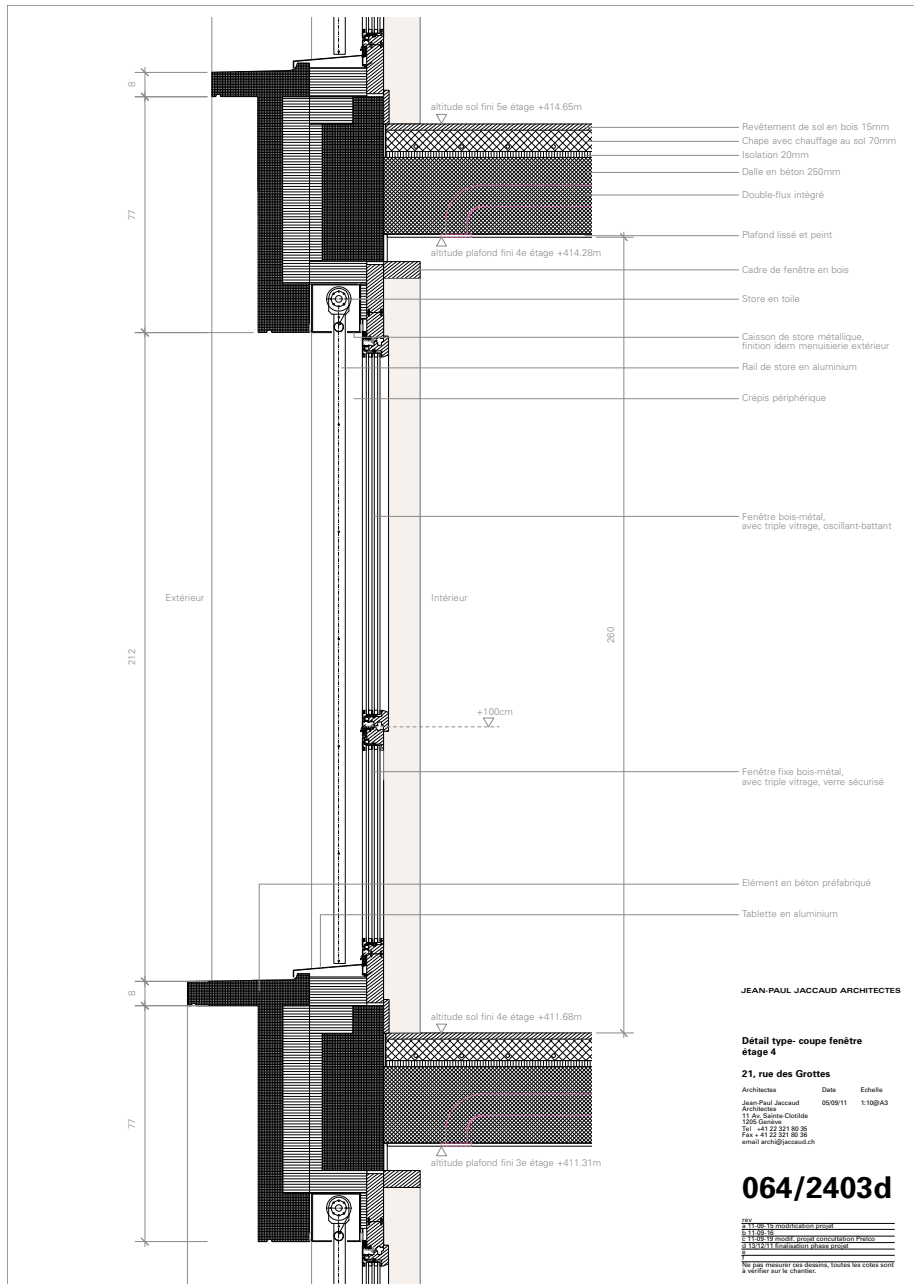
194

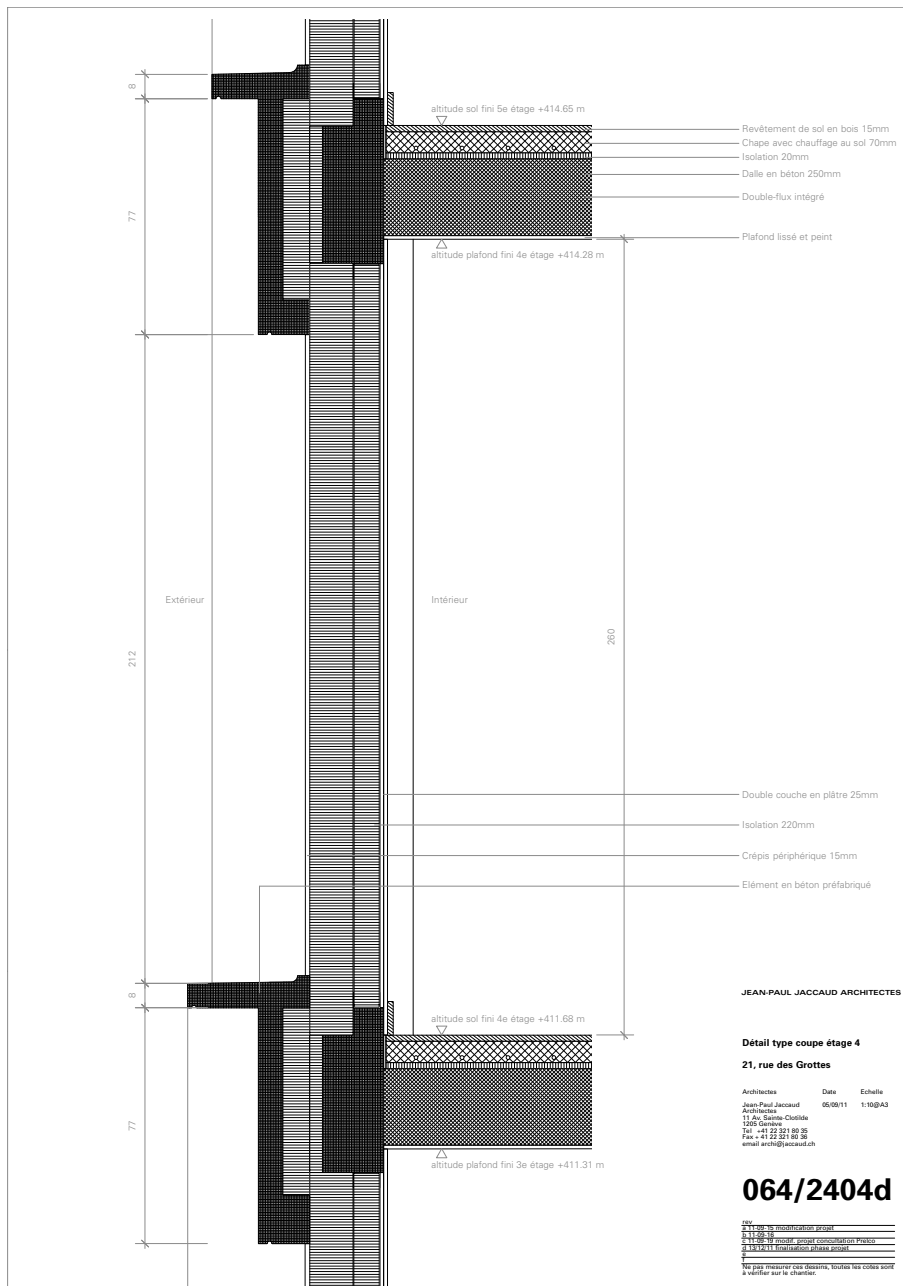
|   |          |                           |
|---|----------|---------------------------|
| a | 11-09-15 | modélisation projet       |
| b | 11-09-16 | modélisation projet       |
| c | 11-09-18 | modélisation projet       |
| d | 13-12-11 | finalisation phase projet |

Ne pas mesurer ces données, toutes les cotes sont à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

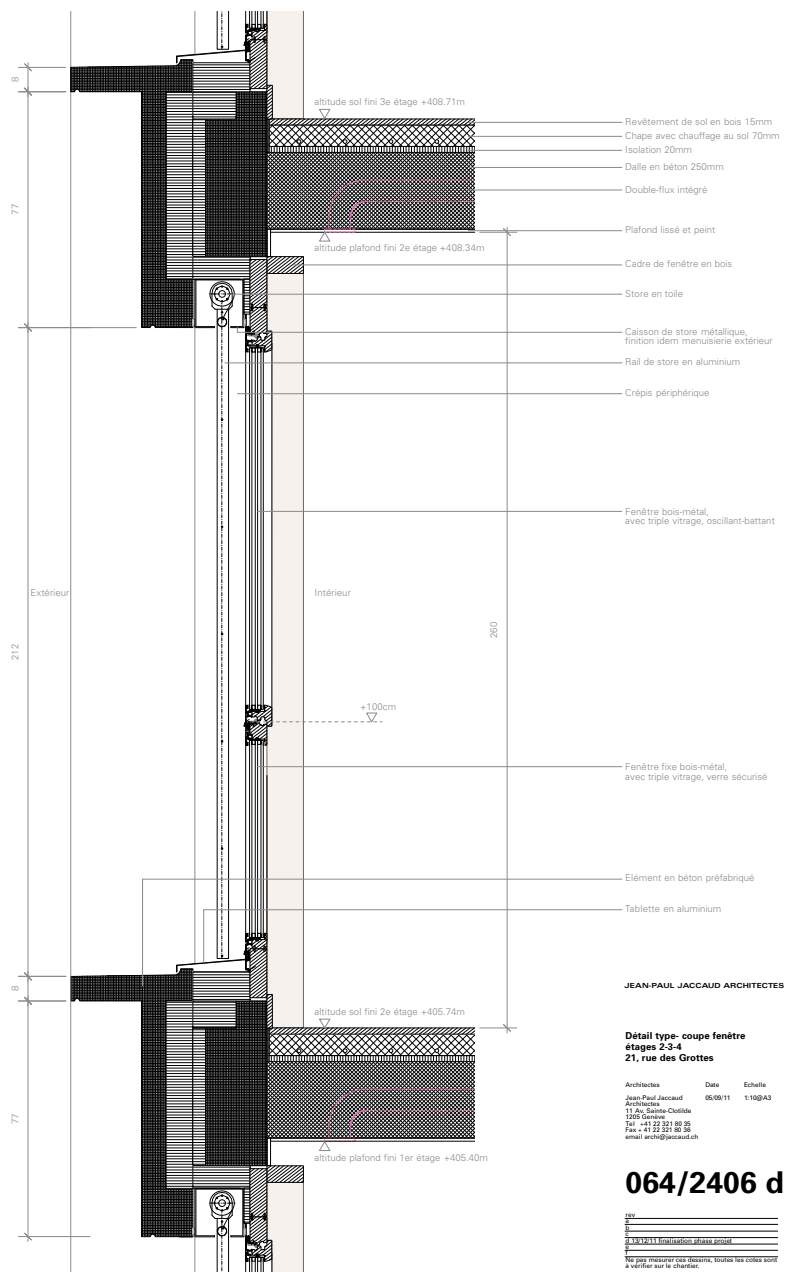
6087





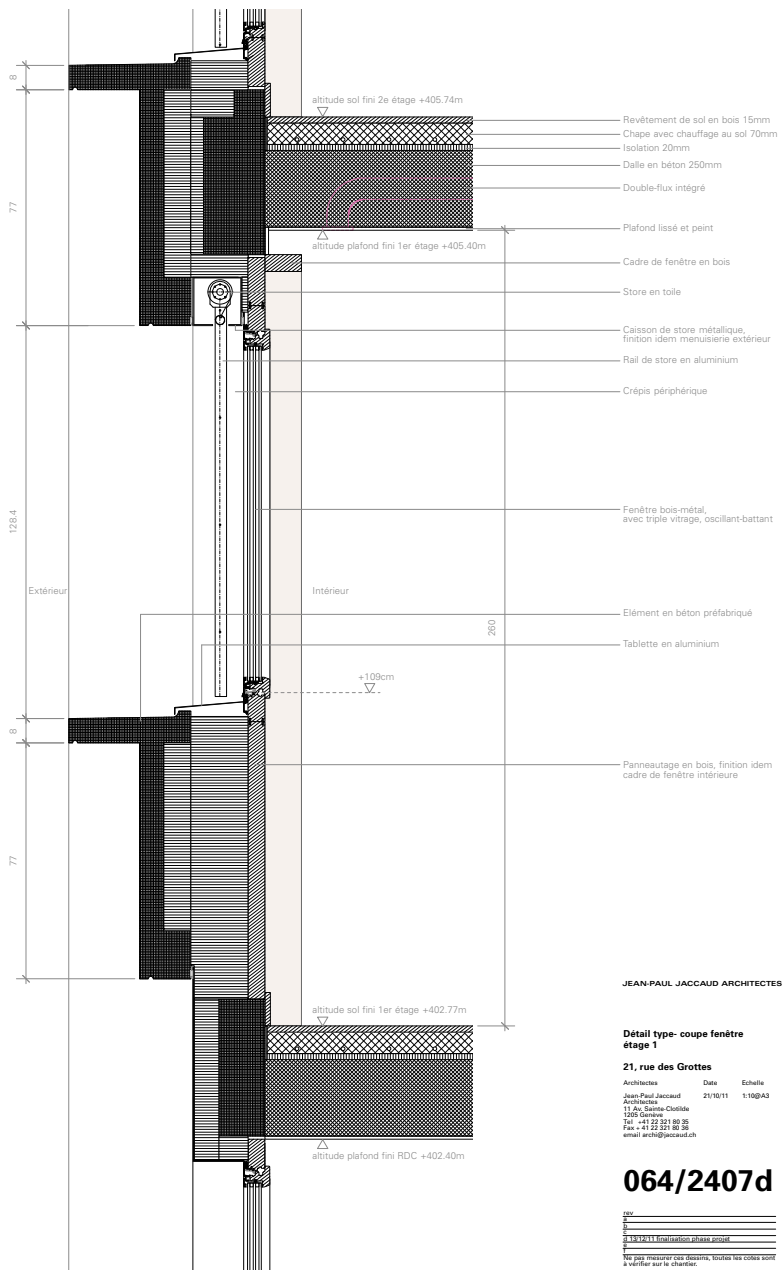


SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

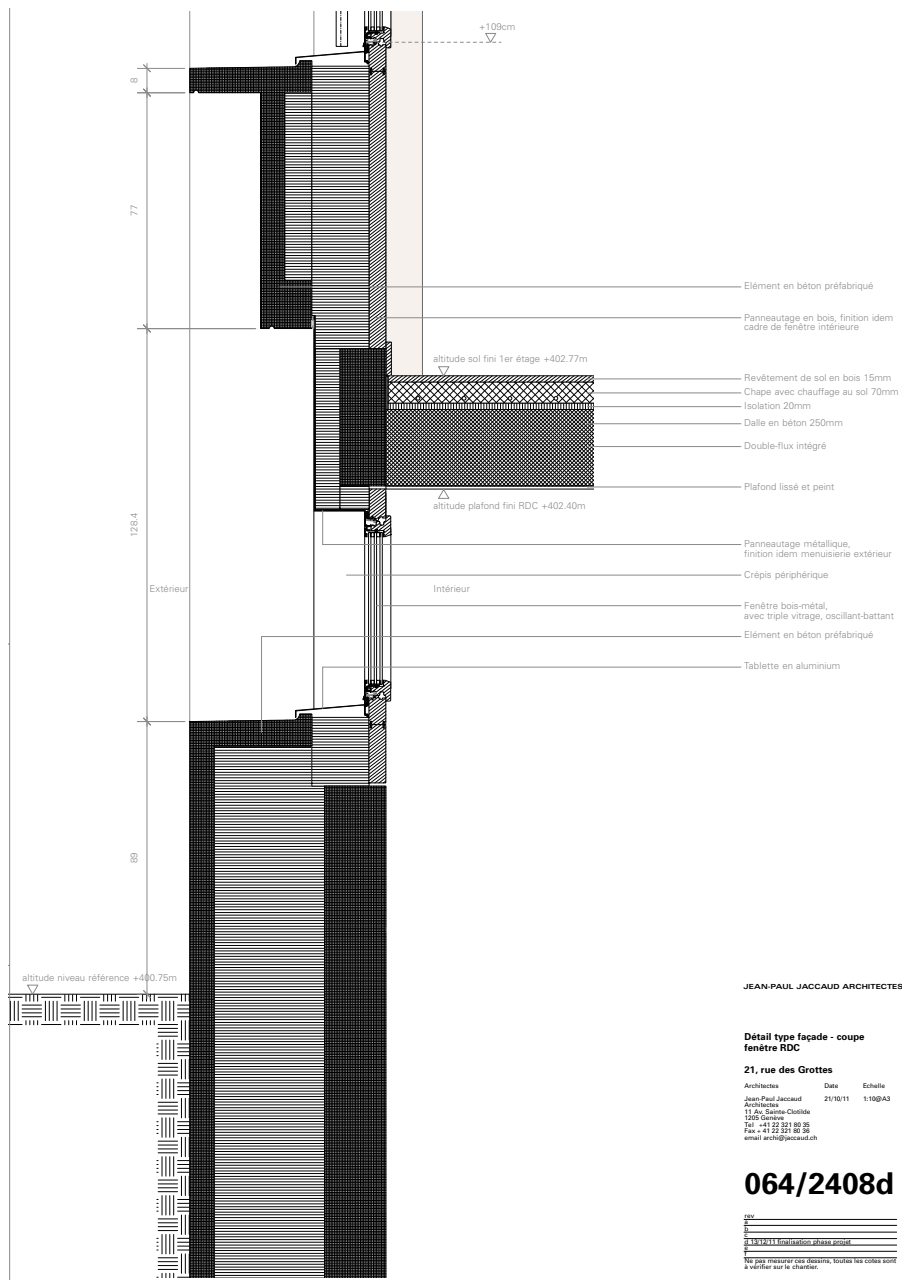


SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6091

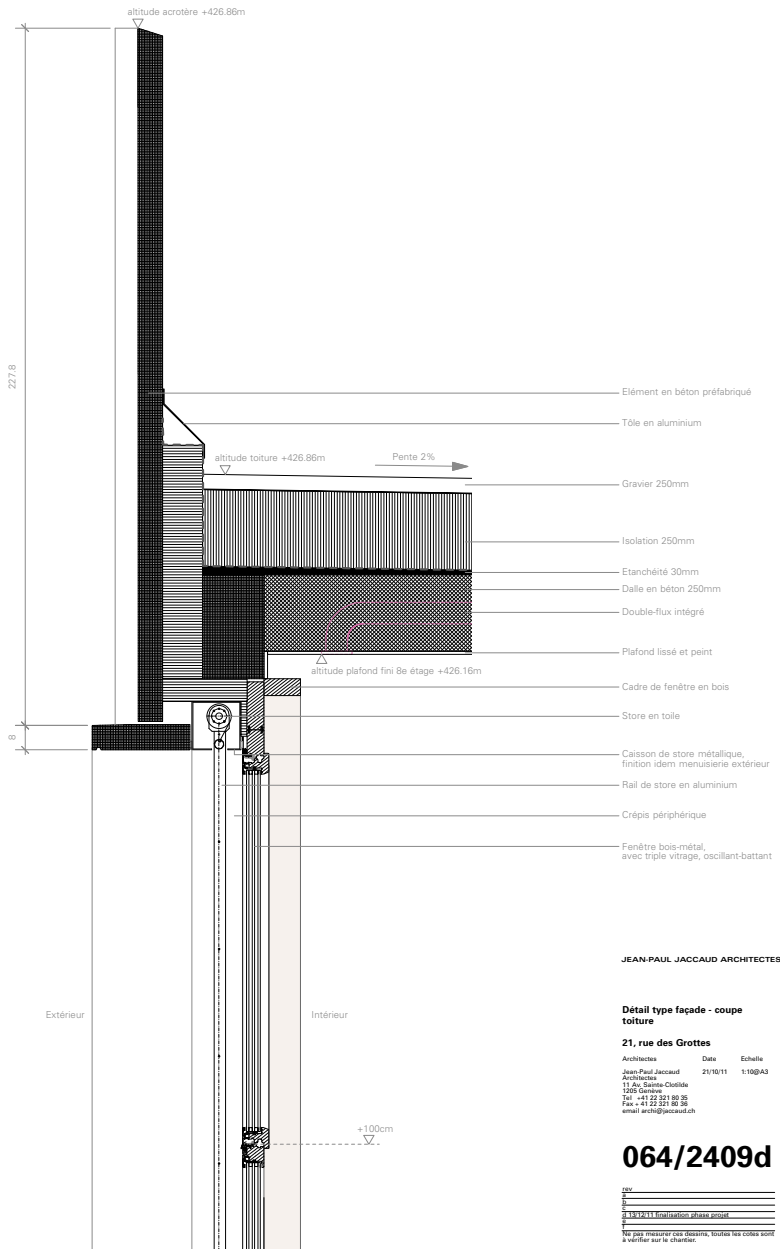


SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



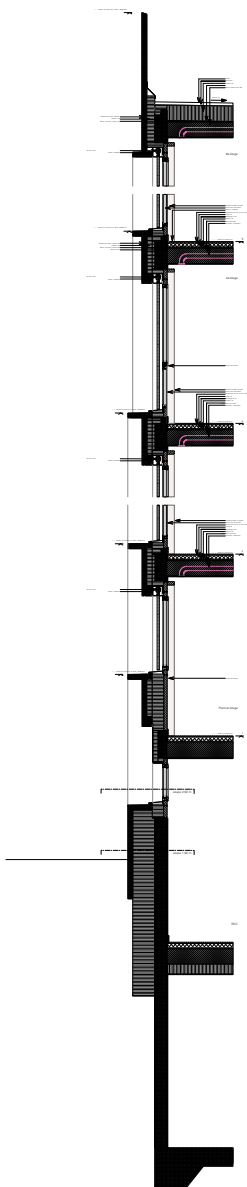
SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6093



6094

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACQUARD ARCHITECTS

Détail type façade - coupe

21, rue des Grutes

| Antibodies     | Size  | Scale   |
|----------------|-------|---------|
| anti-Pa1-20000 | 20000 | 1:25000 |
| anti-Pa1-20000 | 20000 | 1:25000 |

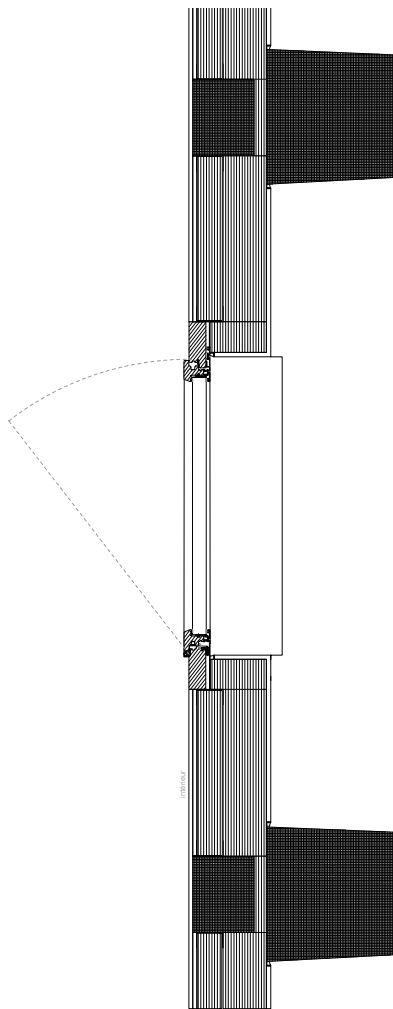
Joan Paul Jarman  
Architect  
11 de Santa Clara  
5th Floor  
Tel. +1 212 621-62-25  
Fax. +1 212 621-62-26

064/2410d

[illegible]

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6095



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Détail fenêtre rdc-plan  
21, rue des Grottes  
Architectes: Jean-Paul Jacaud  
Date: 21/05/11  
Echelle: 1:100/02  
13, rue de la Chapelle  
13006, Marseille  
France  
Tél: +33 (0) 4 91 23 16 33  
Fax: +33 (0) 4 91 23 16 33  
email: jp.jacaud@jacaud.ch

064/2411d  
02  
03  
04  
05  
06  
07  
08  
09  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



| Architectes                                                                                                                                         | Date     | Echelle |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jaccaud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Cloilde<br>1205 Genève<br>Tel +41 22 321 80 35<br>Fax + 41 22 321 80 36<br>email archi@jaccaud.ch | 05/09/11 | 1:10@A3 |

**064/2412d**

rev  
a 11-09-15 modification projet  
b  
c 11-09-19 modif. projet consultation Prélo  
d 13/12/11 finalisation phase projet  
e  
f

Ne pas mesurer ces dessins, toutes les cotes sont à vérifier sur le chantier.

DC

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Détail type - coupe fondations**  
**21, rue des Grottes**

|                                        |          |          |
|----------------------------------------|----------|----------|
| Architectes                            | Date     | Echelle  |
| Jean-Paul Jaccaud<br>Architectes       | 25/10/11 | 1:100/A3 |
| 11, rue Sainte-Clotilde<br>1203 Geneva |          |          |
| Tel +41 22 521 80 26                   |          |          |
| Fax +41 22 521 80 30                   |          |          |
| email archi@jaccaud.ch                 |          |          |

**064/2413d**

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

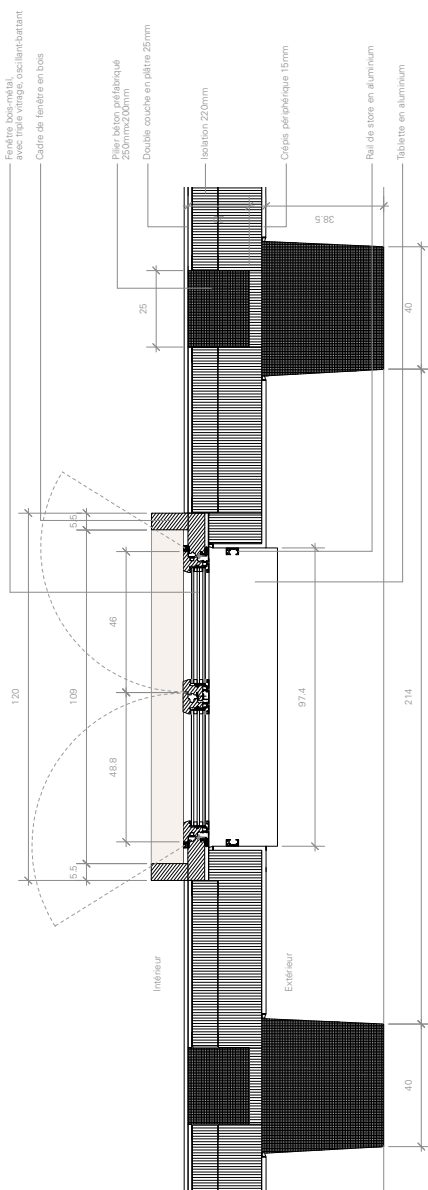
Détail type - coupe fondations  
21, rue des Grottes

| Architectes                                                                                                                                                                               | Date     | Echelle |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jaccaud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Clotilde<br>1205 Genève<br>Tel +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email <a href="mailto:archi@jaccaud.ch">archi@jaccaud.ch</a> | 21/10/11 | 1:10@A3 |

**064/2413d**

rev  
a  
b  
c  
d 33/12/11 finalisation phase projet  
e  
f  
Ne pas mesurer ces desirs, toutes les cotes sont  
difficiles aux le chantier

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Détail type plan-fenêtres  
étages 1-2-3

## 21, rue des Grottes

| And Nominos            | Date     | Echelle   |
|------------------------|----------|-----------|
| Jean-Paul Jacraud      | 05/09/11 | 1:10 à A3 |
| And Nominos            |          |           |
| 11 Av. Saintes-Croix   |          |           |
| 1205 Genève            |          |           |
| Tel +41 22 32 180 35   |          |           |
| Fax +41 22 321 80 36   |          |           |
| E-mail and@jpacraud.ch |          |           |

064/2414d

Ne pas inscrire ces données, toutes les cases sont à vérifier sur le chantier.

## 6099



**Façade pièces préfabriquées**

21, rue des Grottes

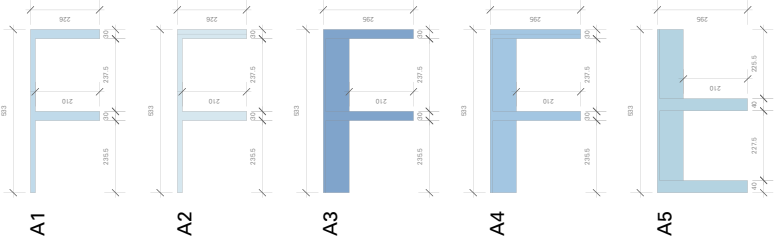
|                                                                                                                                                    |          |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Auditeurs                                                                                                                                          | Date     | Echelle  |
| Jean-Paul Jacoud<br>Auditeurs<br>11 Av. Saintes-Croix<br>1205 Genève<br>Tel. +41 22 32 180 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>mail: ardi@mail.starod.ch | 14/11/11 | 1:200@A3 |

064/2450a

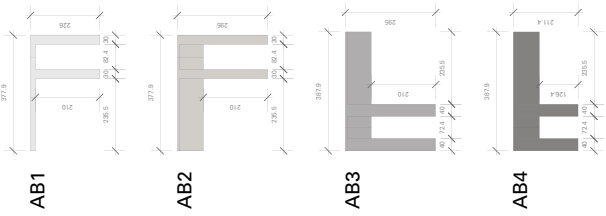
avez-vous pu mesurer ces desirs, toutes les côtes ont à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

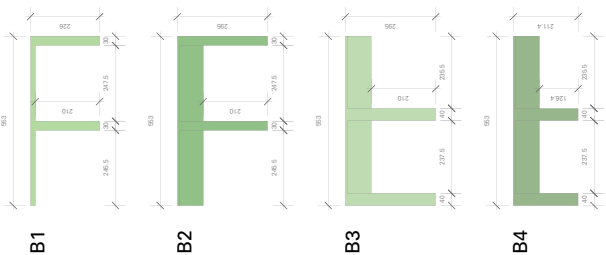
Eléments A



Eléments AB



Eléments B



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Pièces préfabriquées A/AB/B  
21, rue des Grottes

Architectes  
Jean-Paul Jaccaud  
Nicolas Jaccaud  
1105, Quai de la Gare  
F-1205, Genève  
Tél. +41 22 31 80 35  
Contact: 078 250 00 00

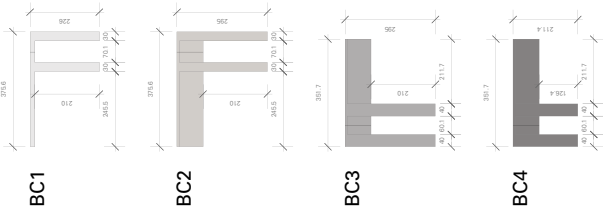
064/2451a

PROJ  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z  
AA  
AB  
AC  
AD  
AE  
AF  
AG  
AH  
AI  
AJ  
AK  
AL  
AM  
AN  
AO  
AP  
AQ  
AR  
AS  
AT  
AU  
AV  
AW  
AX  
AY  
AZ  
BA  
BB  
BC  
BD  
BE  
BF  
BG  
BH  
BI  
BJ  
BK  
BL  
BM  
BN  
BO  
BP  
BQ  
BR  
BS  
BT  
BU  
BV  
BW  
BX  
BY  
BZ  
CA  
CB  
CC  
CD  
CE  
CF  
CG  
CH  
CI  
CJ  
CK  
CL  
CM  
CN  
CO  
CP  
CQ  
CR  
CS  
CT  
CU  
CV  
CW  
CX  
CY  
CZ  
DA  
DB  
DC  
DD  
DE  
DF  
DG  
DH  
DI  
DJ  
DK  
DL  
DM  
DN  
DO  
DP  
DQ  
DR  
DS  
DT  
DU  
DV  
DW  
DX  
DY  
DZ  
EA  
EB  
EC  
ED  
EE  
EF  
EG  
EH  
EI  
EJ  
EK  
EL  
EM  
EN  
EO  
EP  
EQ  
ER  
ES  
ET  
EU  
EV  
EW  
EX  
EY  
EZ  
FA  
FB  
FC  
FD  
FE  
FF  
FG  
FH  
FI  
FJ  
FK  
FL  
FM  
FN  
FO  
FP  
FQ  
FR  
FS  
FT  
FU  
FV  
FW  
FX  
FY  
FZ  
GA  
GB  
GC  
GD  
GE  
GF  
GG  
GH  
GI  
GJ  
GK  
GL  
GM  
GN  
GO  
GP  
GQ  
GR  
GS  
GT  
GU  
GV  
GW  
GX  
GY  
GZ  
HA  
HB  
HC  
HD  
HE  
HF  
HG  
HH  
HI  
HJ  
HK  
HL  
HM  
HN  
HO  
HP  
HQ  
HR  
HS  
HT  
HU  
HV  
HW  
HX  
HY  
HZ  
IA  
IB  
IC  
ID  
IE  
IF  
IG  
IH  
II  
IJ  
IK  
IL  
IM  
IN  
IO  
IP  
IQ  
IR  
IS  
IT  
IU  
IV  
IW  
IX  
IY  
IZ  
JA  
JB  
JC  
JD  
JE  
JF  
JG  
JH  
JI  
JJ  
JK  
JL  
JM  
JN  
JO  
JP  
JQ  
JR  
JS  
JT  
JU  
JV  
JW  
JX  
JY  
JZ  
KA  
KB  
KC  
KD  
KE  
KF  
KG  
KH  
KI  
KJ  
KK  
KL  
KM  
KN  
KO  
KP  
KQ  
KR  
KS  
KT  
KU  
KV  
KW  
KX  
KY  
KZ  
LA  
LB  
LC  
LD  
LE  
LF  
LG  
LH  
LI  
LJ  
LK  
LL  
LM  
LN  
LO  
LP  
LQ  
LR  
LS  
LT  
LU  
LV  
LW  
LX  
LY  
LZ  
MA  
MB  
MC  
MD  
ME  
MF  
MG  
MH  
MI  
MJ  
MK  
ML  
MM  
MN  
MO  
MP  
MQ  
MR  
MS  
MT  
MU  
MV  
MW  
MX  
MY  
MZ  
NA  
NB  
NC  
ND  
NE  
NF  
NG  
NH  
NI  
NJ  
NK  
NL  
NM  
NN  
NO  
NP  
NQ  
NR  
NS  
NT  
NU  
NV  
NW  
NX  
NY  
NZ  
OA  
OB  
OC  
OD  
OE  
OF  
OG  
OH  
OI  
OJ  
OK  
OL  
OM  
ON  
OO  
OP  
OQ  
OR  
OS  
OT  
OU  
OV  
OW  
OX  
OY  
OZ  
PA  
PB  
PC  
PD  
PE  
PF  
PG  
PH  
PI  
PJ  
PK  
PL  
PM  
PN  
PO  
PP  
PQ  
PR  
PS  
PT  
PU  
PV  
PW  
PX  
PY  
PZ  
QA  
QB  
QC  
QD  
QE  
QF  
QG  
QH  
QI  
QJ  
QK  
QL  
QM  
QN  
QO  
QP  
QQ  
QR  
QS  
QT  
QU  
QV  
QW  
QX  
QY  
QZ  
RA  
RB  
RC  
RD  
RE  
RF  
RG  
RH  
RI  
RJ  
RK  
RL  
RM  
RN  
RO  
RP  
RQ  
RR  
RS  
RT  
RU  
RV  
RW  
RX  
RY  
RZ  
SA  
SB  
SC  
SD  
SE  
SF  
SG  
SH  
SI  
SJ  
SK  
SL  
SM  
SN  
SO  
SP  
SQ  
SR  
SS  
ST  
SU  
SV  
SW  
SX  
SY  
SZ  
TA  
TB  
TC  
TD  
TE  
TF  
TG  
TH  
TI  
TJ  
TK  
TL  
TM  
TN  
TO  
TP  
TQ  
TR  
TS  
TT  
TU  
TV  
TW  
TX  
TY  
TZ  
UA  
UB  
UC  
UD  
UE  
UF  
UG  
UH  
UI  
UJ  
UK  
UL  
UM  
UN  
UO  
UP  
UQ  
UR  
US  
UT  
UU  
UV  
UW  
UX  
UY  
UZ  
VA  
VB  
VC  
VD  
VE  
VF  
VG  
VH  
VI  
VJ  
VK  
VL  
VM  
VN  
VO  
VP  
VQ  
VR  
VS  
VT  
VU  
VV  
VW  
VX  
VY  
VZ  
WA  
WB  
WC  
WD  
WE  
WF  
WG  
WH  
WI  
WJ  
WK  
WL  
WM  
WN  
WO  
WP  
WQ  
WR  
WS  
WT  
WU  
WV  
WW  
WX  
WY  
WZ  
XA  
XB  
XC  
XD  
XE  
XF  
XG  
XH  
XI  
XJ  
XK  
XL  
XM  
XN  
XO  
XP  
XQ  
XR  
XS  
XT  
XU  
XV  
XW  
XX  
XY  
XZ  
YA  
YB  
YC  
YD  
YE  
YF  
YG  
YH  
YI  
YJ  
YK  
YL  
YM  
YN  
YO  
YP  
YQ  
YR  
YS  
YT  
YU  
YV  
YW  
YX  
YY  
YZ  
ZA  
ZB  
ZC  
ZD  
ZE  
ZF  
ZG  
ZH  
ZI  
ZJ  
ZK  
ZL  
ZM  
ZN  
ZO  
ZP  
ZQ  
ZR  
ZS  
ZT  
ZU  
ZV  
ZW  
ZX  
ZY  
ZZ

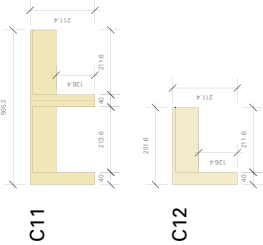
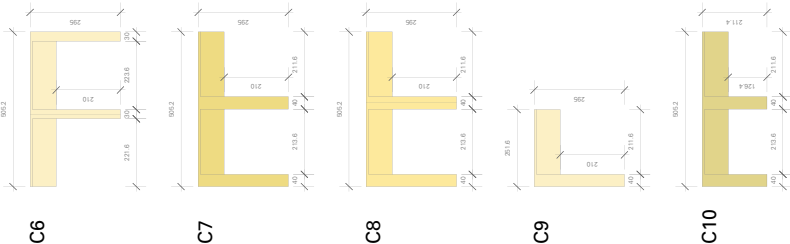
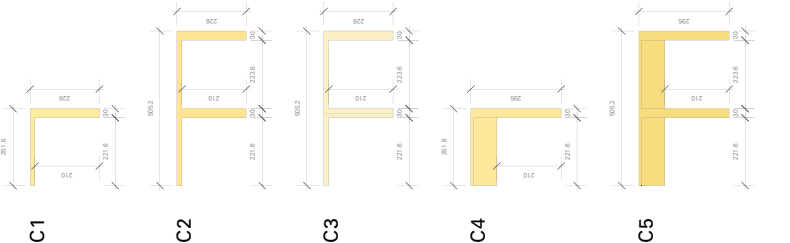
SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6101

Eléments BC



Eléments C



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Pièces préfabriquées BC/C  
21, rue des Grottes

Architectes  
Jean-Paul Jaccaud  
17, rue de la Chapelle  
1200, Genève - Suisse  
Tél. +41 22 321 00 36  
Fax +41 22 321 00 38  
www.jaccaudarchitectes.ch

Date  
14/11/11

Echelle  
1:1000

064/2452a

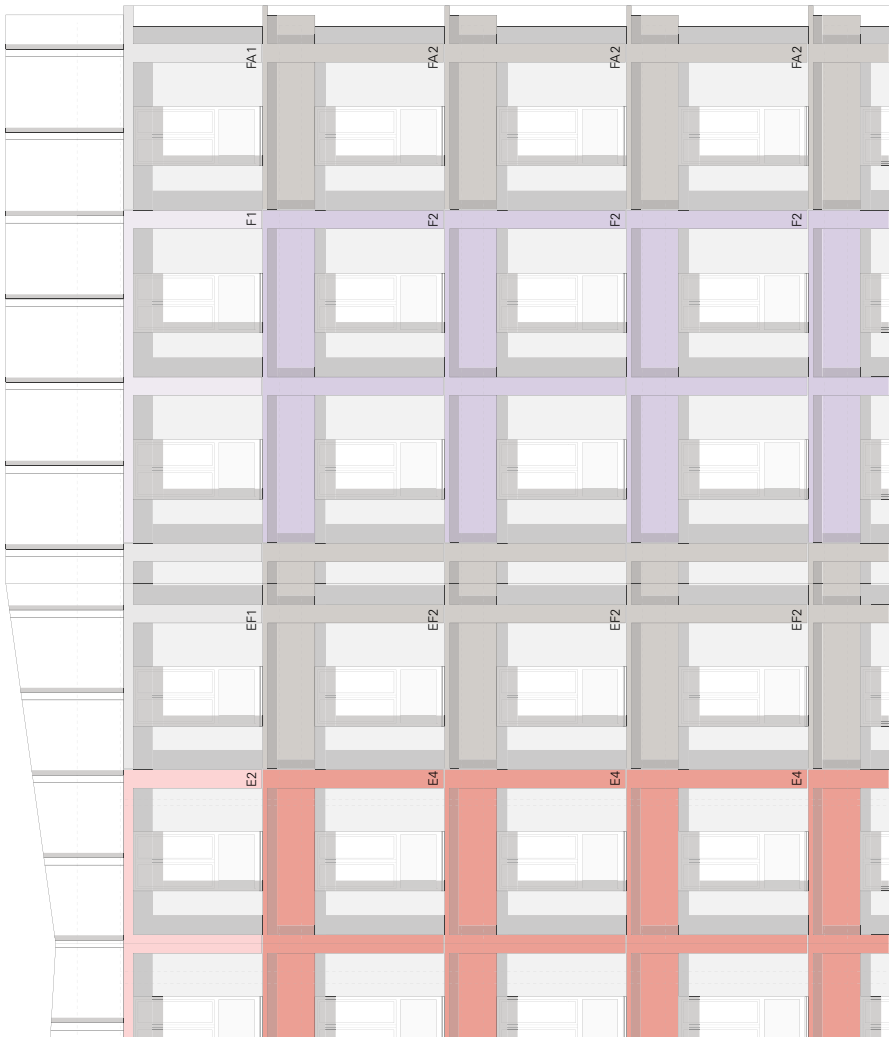
Rev. 01/11/11 Finalisation plan de projet  
02/11/11  
03/11/11  
04/11/11  
05/11/11

Ne pas modifier ces données, toutes les cotes sont  
à valider sur le plan de projet









JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

### Pièces préfabriquées - Détail

21, rue des Grottes

| Auditeurs                                                                                                                                           | Date     | Echelle   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Jean-Paul Jacquot<br>Auditeurs<br>11 Av. Sarrasin-Cochette<br>1206 Gland<br>Tel +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email arbi@stataloud.ch | 14/11/11 | 1:50 @ A3 |

**064/2456a**

rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f

6106

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

**Etudes de détails - intérieurs**

6107

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Appartement n°1  
plan

21, rue des Grottes

|                            |          |         |
|----------------------------|----------|---------|
| Audiotapes                 | Date     | Echelle |
| Jean-Paul Brocard          | 27/10/11 | 150@A3  |
| Audiotapes                 |          |         |
| 11 Av. Sainte-Clotilde     |          |         |
| 1205 Genève                |          |         |
| Tel +41 22 321 80 35       |          |         |
| Fax +41 22 321 80 36       |          |         |
| e-mail: a.brocard@unige.ch |          |         |

**064/2500a**

rev  
à 13/12/17 finalisation dossier projet  
0  
0  
0  
0  
0

Nous nous unissons classant, toutes les cotes sont à venir sur le chantier.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Cuisine n°1  
plan

21, rue des Grottes

|                                                                                                                                                   |          |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Architectes                                                                                                                                       | Date     | Echelle  |
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Croix<br>1205 Genève<br>Tél +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>E-mail a.m.h@jorraud.ch | 27/10/11 | 1:200 A3 |

**064/2501a**

Ne pas modifier ces données, toutes les codes sont à vérifier sur la chaudière.





4

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Cuisine n°1  
élévation 5

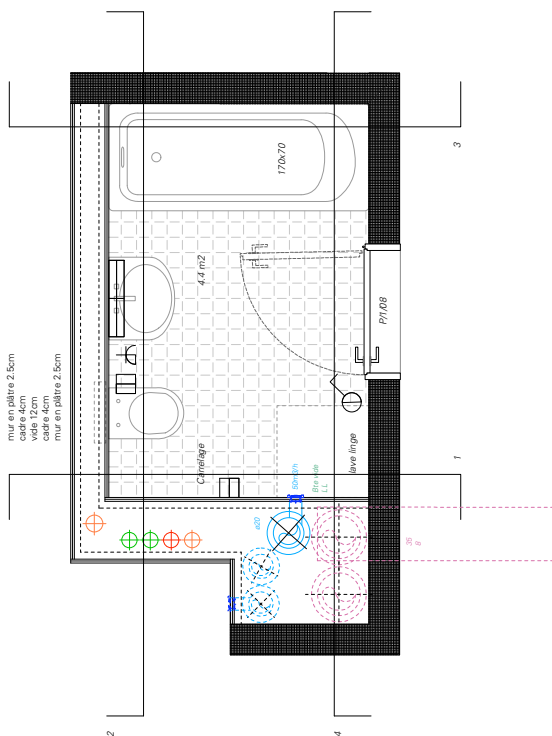
21, rue des Grottes

| Audiotapes                                                                                                      | Date     | Echelle   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Jean-Paul Brocard<br>Audiotapes                                                                                 | 27/10/11 | 1.20 @ A3 |
| 11 Av. Sainte-Croix<br>1205 Genève<br>Tel +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email: nic.bog@jac.com.ch |          |           |

**064/2504a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
Ne pas modifier ces dessins, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Salle de bains n°1/1**

**Sale plan**

21, rue des Grottes

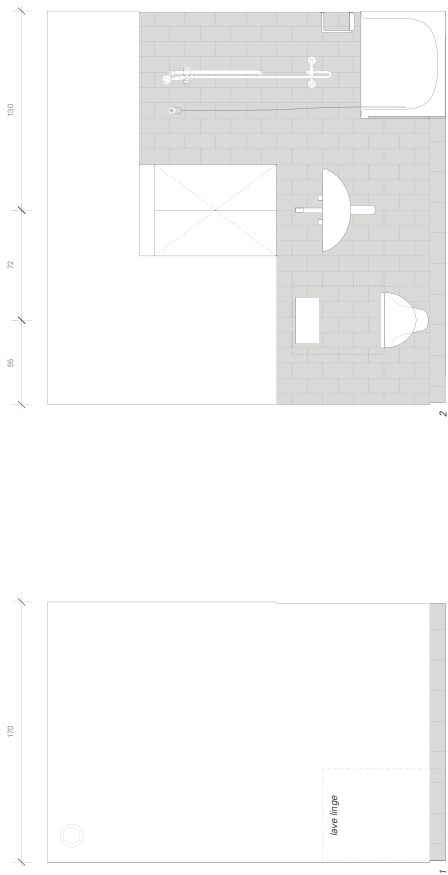
| Architectes                                                                                                 | Date     | Echelle |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jaccoud<br>Architectes                                                                            | 27/10/11 | 1:20/A3 |
| 11 Av. Sainte-Croix<br>1205 Genève<br>Tel +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email a.jaccoud@ac.ch |          |         |

**064/2505a**

Ne pas modifier ces données, toutes les codes sont à vérifier sur la chaudière.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6113



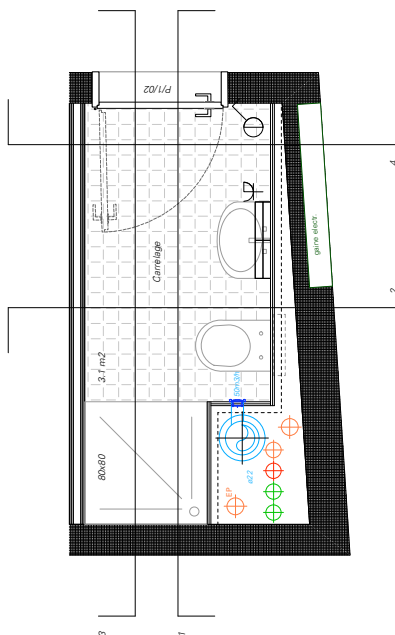
JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

**Salle de bains n°1/1**  
**élévation 1 et 2**  
**21, rue des Grottes**  
Architecte: Jean-Paul Jaccard  
Date: 23/03/11  
Echelle: 1/300/A2  
Projet: 11.05.05.05.05.05  
Projet: 11.05.05.05.05.05  
Projet: 11.05.05.05.05.05  
Projet: 11.05.05.05.05.05  
Projet: 11.05.05.05.05.05

**064/2506a**







JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Salle de bains n°1/2**

**Sale plan**

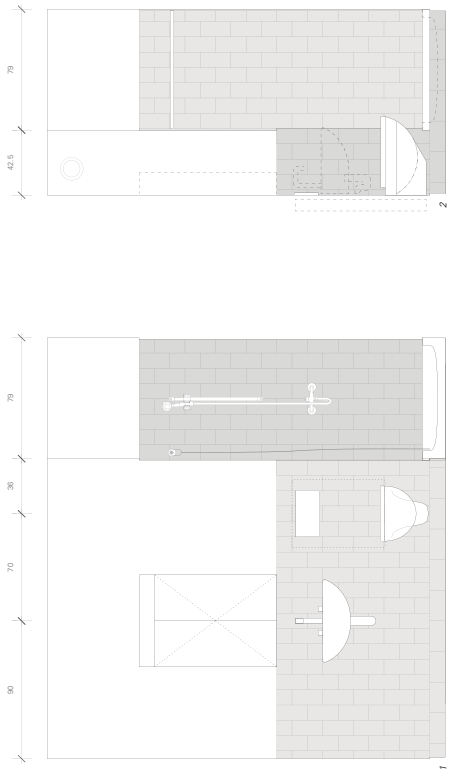
21, rue des Grottes

|                                                                                                                                                   |          |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Architectes                                                                                                                                       | Date     | Echelle  |
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Croix<br>1205 Genève<br>Tél +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>E-mail a.m.h@jorraud.ch | 27/10/11 | 1:200 A3 |

**064/2508a**

Ne pas modifier ces données, toutes les codes sont à vérifier sur la chaudière.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Salle de bains n°1/2  
élévations 1 et 2  
21, rue des Grottes  
Architecte Date 23/03/11 Echelle 1:300/A3  
Jean-Paul Jaccard  
17, Avenue Costale  
1105, Gland, Suisse  
Tél. +41 22 32 80 80  
Fax +41 22 32 80 85  
www.jaccard-architectes.ch

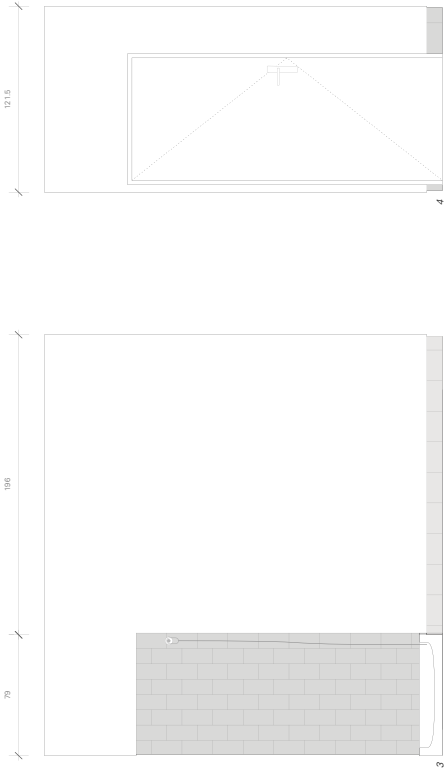
064/2509a



1/2  
1/3  
1/4  
1/5  
1/6  
1/7  
1/8  
1/9  
1/10  
1/11  
1/12  
1/13  
1/14  
1/15  
1/16  
1/17  
1/18  
1/19  
1/20  
1/21  
1/22  
1/23  
1/24  
1/25  
1/26  
1/27  
1/28  
1/29  
1/30  
1/31  
1/32  
1/33  
1/34  
1/35  
1/36  
1/37  
1/38  
1/39  
1/40  
1/41  
1/42  
1/43  
1/44  
1/45  
1/46  
1/47  
1/48  
1/49  
1/50  
1/51  
1/52  
1/53  
1/54  
1/55  
1/56  
1/57  
1/58  
1/59  
1/60  
1/61  
1/62  
1/63  
1/64  
1/65  
1/66  
1/67  
1/68  
1/69  
1/70  
1/71  
1/72  
1/73  
1/74  
1/75  
1/76  
1/77  
1/78  
1/79  
1/80  
1/81  
1/82  
1/83  
1/84  
1/85  
1/86  
1/87  
1/88  
1/89  
1/90  
1/91  
1/92  
1/93  
1/94  
1/95  
1/96  
1/97  
1/98  
1/99  
1/100

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6117



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

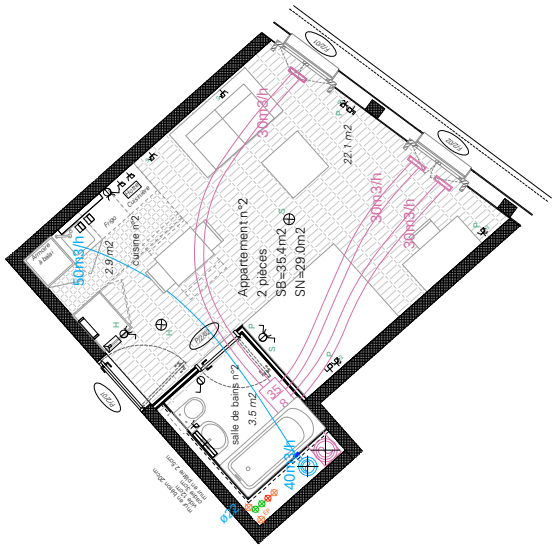
**Salle de bains n°1/2**  
**élévation 3 et 4**  
**21, rue des Grottes**  
Architecte Date 23/03/11 Echelle 1:300/A3  
Jean-Paul Jaccaud  
17, Avenue Centrale  
1100, Gland, Suisse  
Tél. +41 22 32 80 80  
Fax +41 22 32 80 85  
contact@jpa.ch jpa.ch

**064/2510a**

PROJ. 13/12/11 Finalisation planer projet  
A. 13/12/11  
V. 13/12/11  
N. 13/12/11  
Ne pas modifier ces données, toutes les autres sont  
à valider sur le plan d'exécution.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN PAUL JACCARD ARCHITECTES

Appartement n°2  
plan

21, rue des Grottes

Architecte: Jean-Paul Jaccard  
Date: 21/01/11  
Echelle: 1/500 A3

SB=35.4m<sup>2</sup>  
SN=29.0m<sup>2</sup>  
2 places  
P. n° 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

064/2511a

1/500 A3  
21/01/11  
JEAN PAUL JACCARD ARCHITECTES  
21, rue des Grottes  
15000 A3

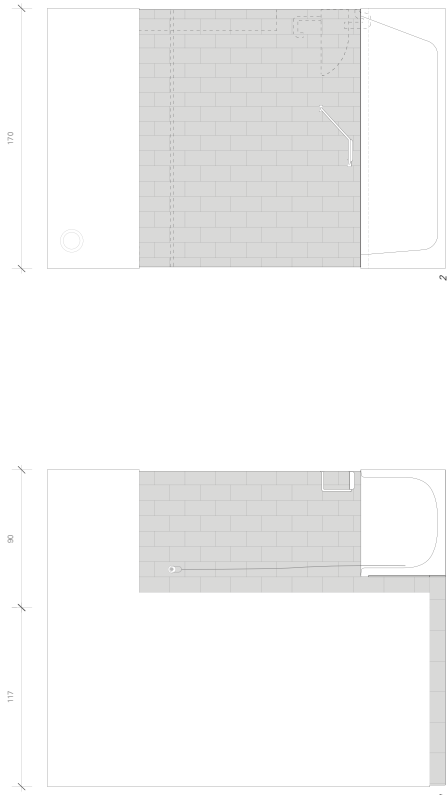
SB=35.4m<sup>2</sup>  
SN=29.0m<sup>2</sup>  
2 places  
P. n° 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100







SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



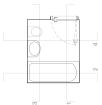
JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Salle de bains n°2  
élévation 1 et 2

21, rue des Grottes

Architecte Date  
Jean-Paul Jaccard 23/10/11  
17, Avenue Centrale  
1100 Gland, Suisse  
Tél. +41 22 32 80 80  
Fax +41 22 32 80 85  
www.jaccard-architectes.ch

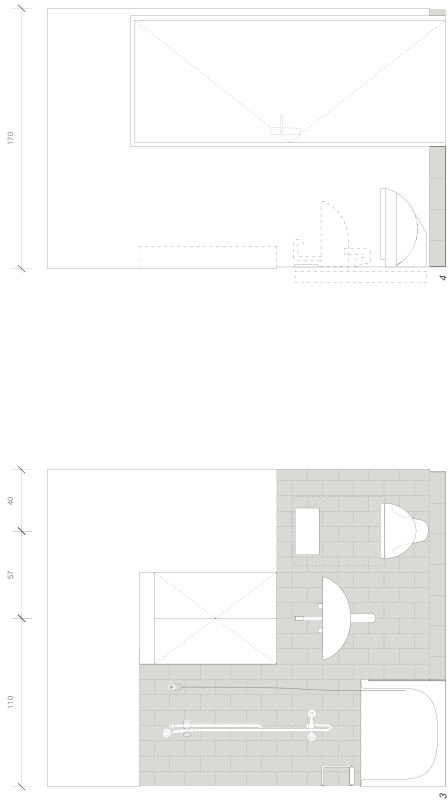
064/2515a



1/20  
n. 13/12/11 Finalisation planer projet  
n. 11  
n. 10  
Né pas modifier ces données, toutes les autres sont  
à valider sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6123



JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

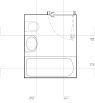
**Salle de bains n°2**  
**élévation 3 et 4**  
**21, rue des Grottes**

Architecte Date 23/09/11 Echelle 1:300/A3

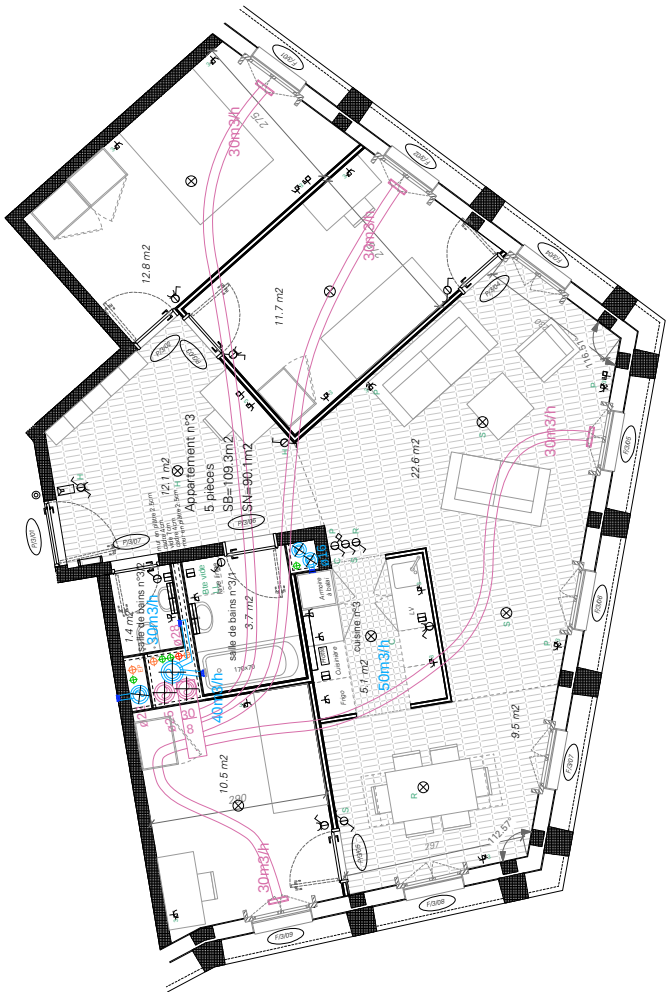
Jean-Paul Jaccard  
17, Avenue Costale  
1100, Ouchy, Suisse  
Tél. +41 22 37 80 80  
Fax +41 22 37 80 85  
contact@jaccardarchitectes.ch

**064/2516a**

1/24  
2/24  
3/24  
4/24  
5/24  
6/24  
7/24  
8/24  
9/24  
10/24  
11/24  
12/24  
13/24  
14/24  
15/24  
16/24  
17/24  
18/24  
19/24  
20/24  
21/24  
22/24  
23/24  
24/24



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN PAUL JACCARD ARCHITECTES

Appartement n°3  
plan  
21, rue des Grotes  
Architectes  
Jean-Paul Jaccard  
Date  
21/01/11  
Echelle  
1/500 A3  
N° de permis de construire  
11.05.05.001.001  
N° de permis de construire  
11.05.05.001.001  
N° de permis de construire  
11.05.05.001.001  
N° de permis de construire  
11.05.05.001.001

064/2517a

|     |                        |
|-----|------------------------|
| 1   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 2   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 3   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 4   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 5   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 6   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 7   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 8   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 9   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 10  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 11  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 12  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 13  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 14  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 15  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 16  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 17  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 18  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 19  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 20  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 21  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 22  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 23  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 24  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 25  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 26  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 27  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 28  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 29  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 30  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 31  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 32  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 33  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 34  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 35  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 36  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 37  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 38  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 39  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 40  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 41  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 42  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 43  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 44  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 45  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 46  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 47  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 48  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 49  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 50  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 51  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 52  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 53  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 54  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 55  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 56  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 57  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 58  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 59  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 60  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 61  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 62  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 63  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 64  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 65  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 66  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 67  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 68  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 69  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 70  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 71  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 72  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 73  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 74  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 75  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 76  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 77  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 78  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 79  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 80  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 81  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 82  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 83  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 84  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 85  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 86  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 87  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 88  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 89  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 90  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 91  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 92  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 93  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 94  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 95  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 96  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 97  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 98  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 99  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 100 | PROJET DE CONSTRUCTION |



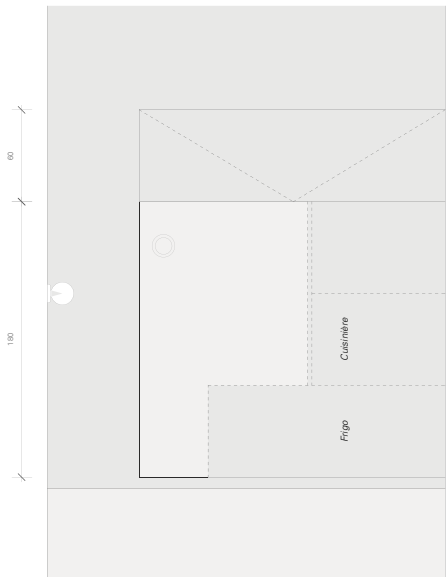
21, rue des Grottes

|             |                                                                                                                                                                                           |      |          |         |          |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------|---------|----------|
| Architectes | Jean-Paul Jacquot<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Georgette<br>1205 Genève<br>Tel. +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email <a href="mailto:info@jacquot.ch">info@jacquot.ch</a> | Date | 27/10/11 | Echelle | 1:200 A3 |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------|---------|----------|

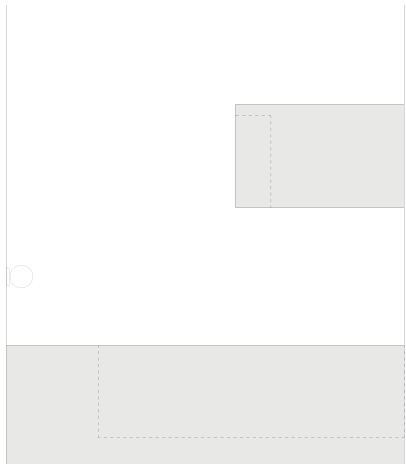
**064/2518a**

Ne pas modifier ces données, toutes les codes sont à vérifier sur la chaudière.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



2



1

JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Cuisine n°3  
élévation 1 et 2  
21, rue des Grottes  
Architecte Date Esquisse  
Jean-Paul Jaccard 23/10/11 1308/A2  
1, rue de la Gare  
1100 Gland, Suisse  
Tél. +41 22 32 80 80  
Fax +41 22 32 80 80  
www.jaccard-architectes.ch

064/2519a

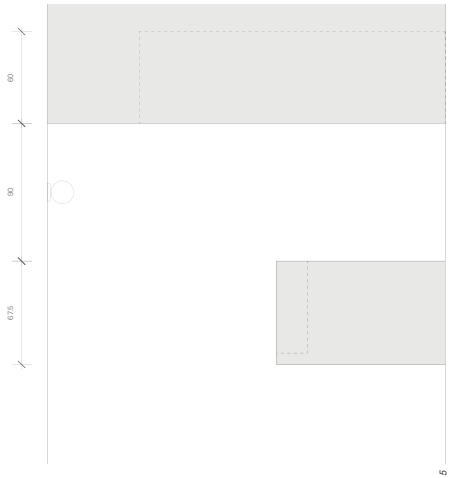


1. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
2. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
3. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
4. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
5. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
6. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
7. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
8. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
9. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
10. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
11. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
12. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
13. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
14. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
15. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
16. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
17. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
18. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
19. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
20. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
21. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
22. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
23. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
24. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
25. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
26. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
27. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
28. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
29. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
30. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
31. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
32. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
33. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
34. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
35. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
36. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
37. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
38. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
39. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
40. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
41. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
42. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
43. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
44. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
45. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
46. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
47. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
48. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
49. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
50. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
51. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
52. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
53. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
54. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
55. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
56. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
57. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
58. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
59. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
60. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
61. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
62. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
63. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
64. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
65. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
66. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
67. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
68. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
69. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
70. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
71. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
72. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
73. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
74. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
75. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
76. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
77. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
78. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
79. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
80. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
81. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
82. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
83. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
84. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
85. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
86. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
87. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
88. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
89. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
90. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
91. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
92. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
93. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
94. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
95. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
96. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
97. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
98. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
99. 13.10.11: Esquisse (phase projet)  
100. 13.10.11: Esquisse (phase projet)



Technical drawing of the 'L' shaped sofa. The front view shows a sofa with a total length of 120 cm and a depth of 60 cm. The side view shows a sofa with a total depth of 60 cm and a width of 120 cm. The sofa has a modern, minimalist design with a low back and a single cushion on the seat.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



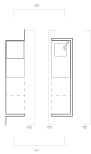
6

JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

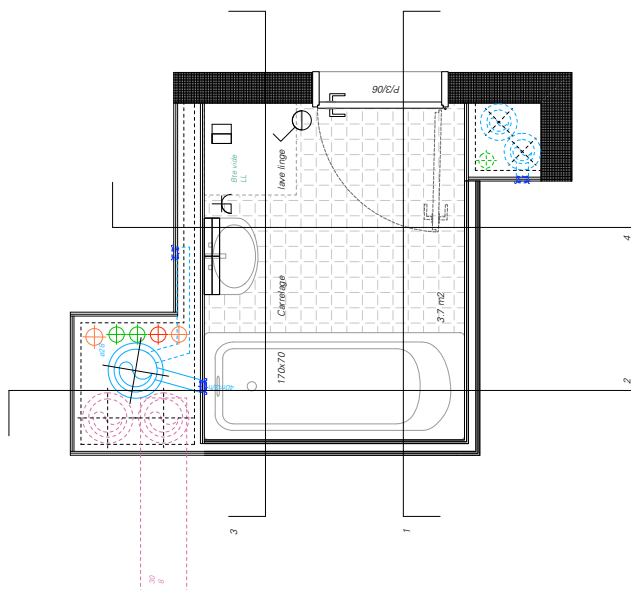
Cuisine n°3  
élévation 5  
21, rue des Grottes  
Architecte Date  
Jean-Paul Jaccard 23/10/11  
1, rue de la Chapelle  
1100, Genève, Suisse  
Tél. +41 22 23 80 80  
Fax +41 22 23 80 80  
www.jaccardarchitectes.ch

Echelle  
1:300/A3

064/2521a



1. 13.12.11. Finalisation plan projet  
2. 13.12.11. Finalisation plan projet  
3. 13.12.11. Finalisation plan projet  
4. 13.12.11. Finalisation plan projet  
5. 13.12.11. Finalisation plan projet  
6. 13.12.11. Finalisation plan projet  
7. 13.12.11. Finalisation plan projet  
8. 13.12.11. Finalisation plan projet  
9. 13.12.11. Finalisation plan projet  
10. 13.12.11. Finalisation plan projet  
11. 13.12.11. Finalisation plan projet  
12. 13.12.11. Finalisation plan projet  
13. 13.12.11. Finalisation plan projet  
14. 13.12.11. Finalisation plan projet  
15. 13.12.11. Finalisation plan projet  
16. 13.12.11. Finalisation plan projet  
17. 13.12.11. Finalisation plan projet  
18. 13.12.11. Finalisation plan projet  
19. 13.12.11. Finalisation plan projet  
20. 13.12.11. Finalisation plan projet  
21. 13.12.11. Finalisation plan projet  
22. 13.12.11. Finalisation plan projet  
23. 13.12.11. Finalisation plan projet  
24. 13.12.11. Finalisation plan projet  
25. 13.12.11. Finalisation plan projet  
26. 13.12.11. Finalisation plan projet  
27. 13.12.11. Finalisation plan projet  
28. 13.12.11. Finalisation plan projet  
29. 13.12.11. Finalisation plan projet  
30. 13.12.11. Finalisation plan projet  
31. 13.12.11. Finalisation plan projet  
32. 13.12.11. Finalisation plan projet  
33. 13.12.11. Finalisation plan projet  
34. 13.12.11. Finalisation plan projet  
35. 13.12.11. Finalisation plan projet  
36. 13.12.11. Finalisation plan projet  
37. 13.12.11. Finalisation plan projet  
38. 13.12.11. Finalisation plan projet  
39. 13.12.11. Finalisation plan projet  
40. 13.12.11. Finalisation plan projet  
41. 13.12.11. Finalisation plan projet  
42. 13.12.11. Finalisation plan projet  
43. 13.12.11. Finalisation plan projet  
44. 13.12.11. Finalisation plan projet  
45. 13.12.11. Finalisation plan projet  
46. 13.12.11. Finalisation plan projet  
47. 13.12.11. Finalisation plan projet  
48. 13.12.11. Finalisation plan projet  
49. 13.12.11. Finalisation plan projet  
50. 13.12.11. Finalisation plan projet  
51. 13.12.11. Finalisation plan projet  
52. 13.12.11. Finalisation plan projet  
53. 13.12.11. Finalisation plan projet  
54. 13.12.11. Finalisation plan projet  
55. 13.12.11. Finalisation plan projet  
56. 13.12.11. Finalisation plan projet  
57. 13.12.11. Finalisation plan projet  
58. 13.12.11. Finalisation plan projet  
59. 13.12.11. Finalisation plan projet  
60. 13.12.11. Finalisation plan projet  
61. 13.12.11. Finalisation plan projet  
62. 13.12.11. Finalisation plan projet  
63. 13.12.11. Finalisation plan projet  
64. 13.12.11. Finalisation plan projet  
65. 13.12.11. Finalisation plan projet  
66. 13.12.11. Finalisation plan projet  
67. 13.12.11. Finalisation plan projet  
68. 13.12.11. Finalisation plan projet  
69. 13.12.11. Finalisation plan projet  
70. 13.12.11. Finalisation plan projet  
71. 13.12.11. Finalisation plan projet  
72. 13.12.11. Finalisation plan projet  
73. 13.12.11. Finalisation plan projet  
74. 13.12.11. Finalisation plan projet  
75. 13.12.11. Finalisation plan projet  
76. 13.12.11. Finalisation plan projet  
77. 13.12.11. Finalisation plan projet  
78. 13.12.11. Finalisation plan projet  
79. 13.12.11. Finalisation plan projet  
80. 13.12.11. Finalisation plan projet  
81. 13.12.11. Finalisation plan projet  
82. 13.12.11. Finalisation plan projet  
83. 13.12.11. Finalisation plan projet  
84. 13.12.11. Finalisation plan projet  
85. 13.12.11. Finalisation plan projet  
86. 13.12.11. Finalisation plan projet  
87. 13.12.11. Finalisation plan projet  
88. 13.12.11. Finalisation plan projet  
89. 13.12.11. Finalisation plan projet  
90. 13.12.11. Finalisation plan projet  
91. 13.12.11. Finalisation plan projet  
92. 13.12.11. Finalisation plan projet  
93. 13.12.11. Finalisation plan projet  
94. 13.12.11. Finalisation plan projet  
95. 13.12.11. Finalisation plan projet  
96. 13.12.11. Finalisation plan projet  
97. 13.12.11. Finalisation plan projet  
98. 13.12.11. Finalisation plan projet  
99. 13.12.11. Finalisation plan projet  
100. 13.12.11. Finalisation plan projet



**JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES**

**Salle de bains n°3/1  
plan**

21, rue des Grottes

|                                                                                                                                                        |          |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Architectes                                                                                                                                            | Date     | Echelle |
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Gotthide<br>1205 Genève<br>Tel +41 22 321 80 36<br>Fax +41 22 321 80 36<br>email a.jorraud@orange.ch | 27/10/11 | 1:20@A3 |

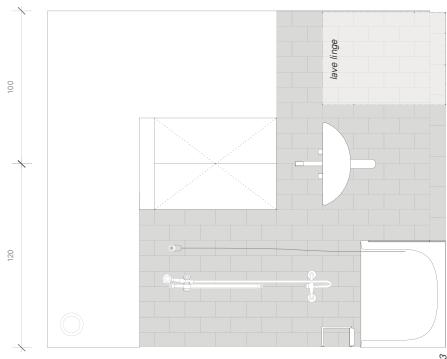
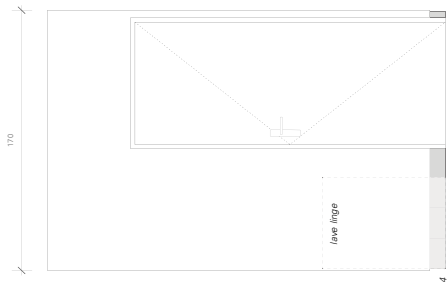
**064/2522a**

rev  
a 3/27/11 translation please posted  
b  
c  
d  
e  
No pass mess under on a class me. t out as less coots some  
A virifier a sur le c hanges.



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6131



JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Salle de bains n°3/1  
élévation 3 et 4  
21, rue des Grottes  
Architecte Date 23/03/11 Echelle 1:300/A3  
Jean-Paul Jaccard  
17, Avenue Oudine  
1100, Gland, Suisse  
Tél. +41 22 32 80 80  
Fax +41 22 32 80 80  
www.jaccard-architectes.ch

064/2524a

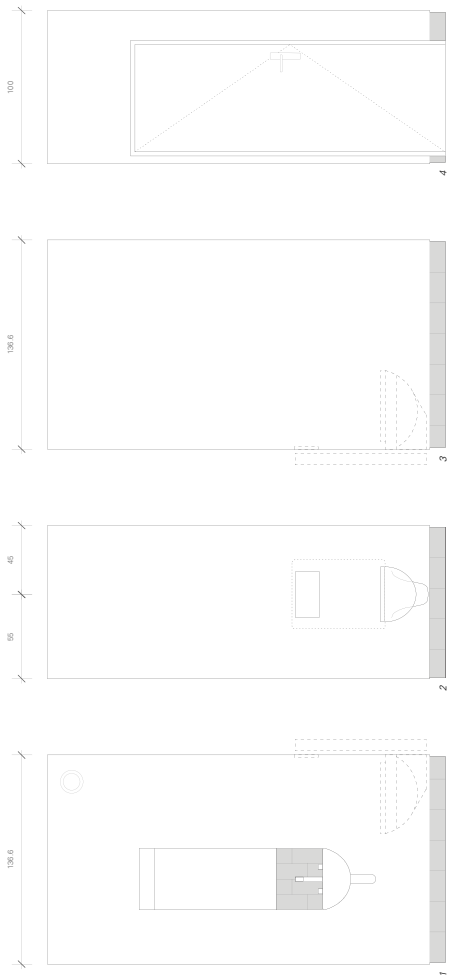
PROJ. 13/13/11: Finalisation plan projet  
A. 13/13/11: Finalisation plan projet  
V. 13/13/11: Finalisation plan projet  
N. 13/13/11: Finalisation plan projet  
Ne pas modifier ces données, toutes les autres sont  
à valider sur le plan d'exécution.





SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6133



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Salle de bains n°3/2  
élévations 1, 2, 3 et 4

21, rue des Grottes

| Architecte             | Date     | Echelle  |
|------------------------|----------|----------|
| Jean-Paul Jaccaud      | 23/03/11 | 1/300/A3 |
| 17, rue de la Chapelle |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |
| 1100, Genève           |          |          |

064/2526a

1. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
2. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
3. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
4. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
5. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
6. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
7. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
8. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
9. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.  
10. 1/3/11/11. Finalisation phase projet.



Cuisine n°4  
plan

21, rue des Grottes

|                                                                                                                                                                                         |          |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Architectes                                                                                                                                                                             | Date     | Echelle   |
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Godilde<br>1205 Genève<br>Tel. +41 22 321 80 36<br>Fax +41 22 321 80 38<br>Email <a href="mailto:info@jorraud.ch">info@jorraud.ch</a> | 27/10/11 | 1:20 @ A3 |

**064/2528a**

Ne pas modifier ces données, toutes les notes sont à vérifier sur la cotation.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

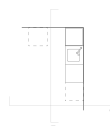
JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Cuisine n°4  
élevations 1 et 2

**21, rue des Grottes**

| Architectes                                                                                                                                                                    | Date     | Echelle |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Gotthide<br>1205 Genève<br>Tel. +41 22 321 80 35<br>Tel. +41 22 321 80 36<br>Fax +41 22 321 80 38<br>Email a.r.ch@jorraud.ch | 27/10/11 | 1:20 A3 |

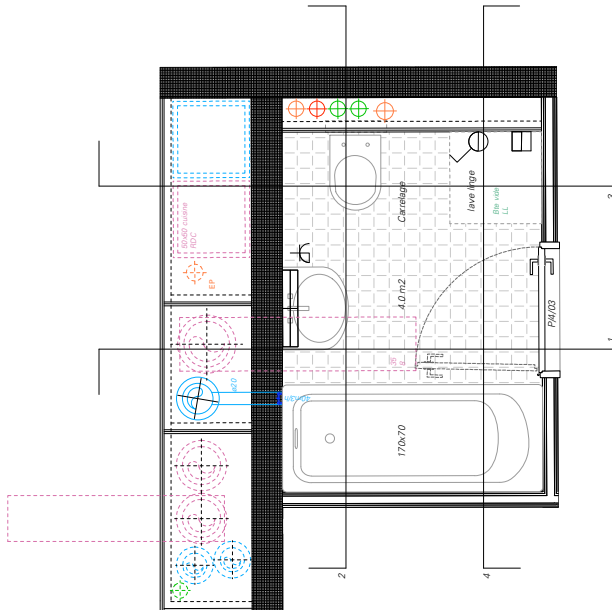
**064/2529a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
g  
h  
i  
j  
k  
l  
m  
n  
o  
p  
q  
r  
s  
t  
u  
v  
w  
x  
y  
z  
Ne pas modifier ces classements, toutes les notes sont à vérifier sur le chantage.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
 Proposition: construction de logements sociaux  
 et vente du projet de construction

6137



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Salle de bains n°4  
 plan

21, rue des Grottes

Architecte: Jean-Paul Jaccaud  
 Date: 21/01/11  
 Echelle: 1/300 A3  
 Adresse: 21, rue des Grottes  
 1160 Gosselies  
 P. n°: 11.22.21.00.00  
 P. n°: 11.22.21.00.00  
 Contact: 064/2530a

**064/2530a**

PROJET DE CONSTRUCTION  
 1. PROJET DE CONSTRUCTION  
 2. PROJET DE CONSTRUCTION  
 3. PROJET DE CONSTRUCTION  
 4. PROJET DE CONSTRUCTION  
 5. PROJET DE CONSTRUCTION  
 6. PROJET DE CONSTRUCTION  
 7. PROJET DE CONSTRUCTION  
 8. PROJET DE CONSTRUCTION  
 9. PROJET DE CONSTRUCTION  
 10. PROJET DE CONSTRUCTION  
 11. PROJET DE CONSTRUCTION  
 12. PROJET DE CONSTRUCTION  
 13. PROJET DE CONSTRUCTION  
 14. PROJET DE CONSTRUCTION  
 15. PROJET DE CONSTRUCTION  
 16. PROJET DE CONSTRUCTION  
 17. PROJET DE CONSTRUCTION  
 18. PROJET DE CONSTRUCTION  
 19. PROJET DE CONSTRUCTION  
 20. PROJET DE CONSTRUCTION  
 21. PROJET DE CONSTRUCTION  
 22. PROJET DE CONSTRUCTION  
 23. PROJET DE CONSTRUCTION  
 24. PROJET DE CONSTRUCTION  
 25. PROJET DE CONSTRUCTION  
 26. PROJET DE CONSTRUCTION  
 27. PROJET DE CONSTRUCTION  
 28. PROJET DE CONSTRUCTION  
 29. PROJET DE CONSTRUCTION  
 30. PROJET DE CONSTRUCTION  
 31. PROJET DE CONSTRUCTION  
 32. PROJET DE CONSTRUCTION  
 33. PROJET DE CONSTRUCTION  
 34. PROJET DE CONSTRUCTION  
 35. PROJET DE CONSTRUCTION  
 36. PROJET DE CONSTRUCTION  
 37. PROJET DE CONSTRUCTION  
 38. PROJET DE CONSTRUCTION  
 39. PROJET DE CONSTRUCTION  
 40. PROJET DE CONSTRUCTION  
 41. PROJET DE CONSTRUCTION  
 42. PROJET DE CONSTRUCTION  
 43. PROJET DE CONSTRUCTION  
 44. PROJET DE CONSTRUCTION  
 45. PROJET DE CONSTRUCTION  
 46. PROJET DE CONSTRUCTION  
 47. PROJET DE CONSTRUCTION  
 48. PROJET DE CONSTRUCTION  
 49. PROJET DE CONSTRUCTION  
 50. PROJET DE CONSTRUCTION  
 51. PROJET DE CONSTRUCTION  
 52. PROJET DE CONSTRUCTION  
 53. PROJET DE CONSTRUCTION  
 54. PROJET DE CONSTRUCTION  
 55. PROJET DE CONSTRUCTION  
 56. PROJET DE CONSTRUCTION  
 57. PROJET DE CONSTRUCTION  
 58. PROJET DE CONSTRUCTION  
 59. PROJET DE CONSTRUCTION  
 60. PROJET DE CONSTRUCTION  
 61. PROJET DE CONSTRUCTION  
 62. PROJET DE CONSTRUCTION  
 63. PROJET DE CONSTRUCTION  
 64. PROJET DE CONSTRUCTION  
 65. PROJET DE CONSTRUCTION  
 66. PROJET DE CONSTRUCTION  
 67. PROJET DE CONSTRUCTION  
 68. PROJET DE CONSTRUCTION  
 69. PROJET DE CONSTRUCTION  
 70. PROJET DE CONSTRUCTION  
 71. PROJET DE CONSTRUCTION  
 72. PROJET DE CONSTRUCTION  
 73. PROJET DE CONSTRUCTION  
 74. PROJET DE CONSTRUCTION  
 75. PROJET DE CONSTRUCTION  
 76. PROJET DE CONSTRUCTION  
 77. PROJET DE CONSTRUCTION  
 78. PROJET DE CONSTRUCTION  
 79. PROJET DE CONSTRUCTION  
 80. PROJET DE CONSTRUCTION  
 81. PROJET DE CONSTRUCTION  
 82. PROJET DE CONSTRUCTION  
 83. PROJET DE CONSTRUCTION  
 84. PROJET DE CONSTRUCTION  
 85. PROJET DE CONSTRUCTION  
 86. PROJET DE CONSTRUCTION  
 87. PROJET DE CONSTRUCTION  
 88. PROJET DE CONSTRUCTION  
 89. PROJET DE CONSTRUCTION  
 90. PROJET DE CONSTRUCTION  
 91. PROJET DE CONSTRUCTION  
 92. PROJET DE CONSTRUCTION  
 93. PROJET DE CONSTRUCTION  
 94. PROJET DE CONSTRUCTION  
 95. PROJET DE CONSTRUCTION  
 96. PROJET DE CONSTRUCTION  
 97. PROJET DE CONSTRUCTION  
 98. PROJET DE CONSTRUCTION  
 99. PROJET DE CONSTRUCTION  
 100. PROJET DE CONSTRUCTION



6139

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Salle de bains n°4**

élevations 3 et 4

**21, rue des Grottes**

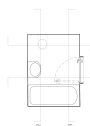
Architectural features

Jean-Paul Jaouard  
Architect  
11 Av. Saint-Clément  
27000

1175 Av. Saint-Jacques  
1205 Gendive  
Tél. +41 22 321 80 35  
Fax. +41 22 321 80 36

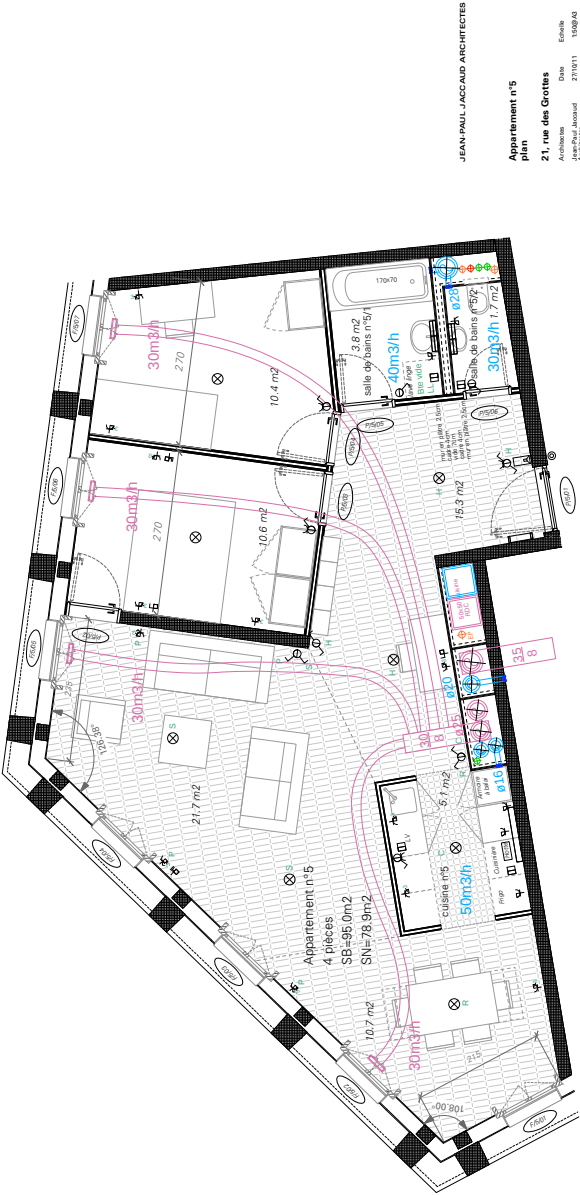
Fax +41 22 321 80 36  
email [arab@jac-coud.ch](mailto:arab@jac-coud.ch)

**064/2532a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
g  
h  
i  
j  
k  
l  
m  
n  
o  
p  
q  
r  
s  
t  
u  
v  
w  
x  
y  
z  
Ne pas modifier ces classements, toutes les notes sont à vérifier sur le chantier.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Appartement n°5  
plan

21, rue des Grotes

Architecte

Date

Échelle

1/500 A2

170.70

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

10.6

10.4

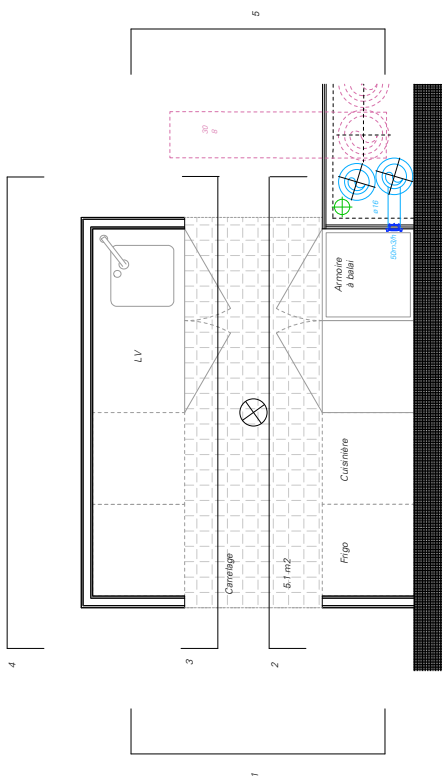
10.6

10.4

10.6

064/2533a

|     |                        |
|-----|------------------------|
| 1   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 2   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 3   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 4   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 5   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 6   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 7   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 8   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 9   | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 10  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 11  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 12  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 13  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 14  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 15  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 16  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 17  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 18  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 19  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 20  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 21  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 22  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 23  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 24  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 25  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 26  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 27  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 28  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 29  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 30  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 31  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 32  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 33  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 34  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 35  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 36  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 37  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 38  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 39  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 40  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 41  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 42  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 43  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 44  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 45  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 46  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 47  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 48  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 49  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 50  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 51  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 52  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 53  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 54  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 55  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 56  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 57  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 58  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 59  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 60  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 61  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 62  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 63  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 64  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 65  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 66  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 67  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 68  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 69  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 70  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 71  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 72  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 73  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 74  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 75  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 76  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 77  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 78  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 79  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 80  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 81  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 82  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 83  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 84  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 85  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 86  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 87  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 88  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 89  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 90  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 91  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 92  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 93  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 94  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 95  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 96  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 97  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 98  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 99  | PROJET DE CONSTRUCTION |
| 100 | PROJET DE CONSTRUCTION |



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Cuisine n°5  
plan

21, rue des Grottes

|                                                                                                                                                                                         |          |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Architectes                                                                                                                                                                             | Date     | Echelle   |
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Godilde<br>1205 Genève<br>Tel. +41 22 321 80 36<br>Fax +41 22 321 80 38<br>Email <a href="mailto:info@jorraud.ch">info@jorraud.ch</a> | 27/10/11 | 1:20 @ A3 |

**064/2534a**

Ne pas mélanger ces classes, toutes les notes sont à valider sur la cotation.

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

Cuisine n°5  
élevations 1 et 2  
21, rue des Grottes

**21, rue des Grottes**

|             |                                |
|-------------|--------------------------------|
| Architectes | Jean-Paul Jorda<br>Architectes |
| Date        | 27/10/11                       |
| Echelle     | 1:20 @ A3                      |

11 Av. Sainte-Croix  
1205 Genève  
Tel +41 22 321 80 35  
Fax +41 22 31 80 36  
email [info@jorda.ch](mailto:info@jorda.ch)

**064/2535a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
g  
h  
i  
j  
k  
l  
m  
n  
o  
p  
q  
r  
s  
t  
u  
v  
w  
x  
y  
z



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

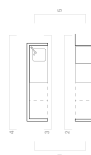
Cuisine n°5  
élévation 5

**21, rue des Grottes**

|             |                                  |
|-------------|----------------------------------|
| Architectes | Jean-Paul Jacquot<br>Architectes |
| Date        | 27/10/11                         |
| Echelle     | 1:200/A3                         |

11 Av. Sarrasin-Crocodile  
1205 Genève  
Tel +41 22 321 30 35  
Fax +41 22 31 80 16  
email [archi@jacquot.ch](mailto:archi@jacquot.ch)

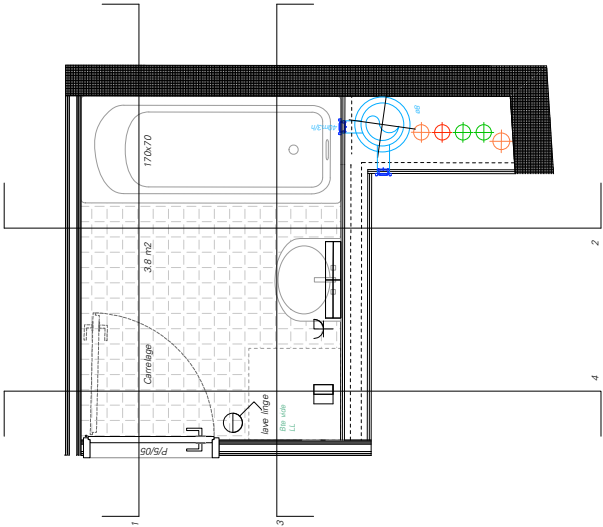
**064/2537a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
g  
h  
i  
j  
k  
l  
m  
n  
o  
p  
q  
r  
s  
t  
u  
v  
w  
x  
y  
z

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6145



JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Salle de bains n°5/1  
plan  
21, rue des Grottes  
Architecte Jean-Paul Jaccard  
Date 21/10/11  
Echelle 1:300/A2  
1. Avenue Centrale  
1100 Gland, Suisse  
P. 054 41 22 22 80 80  
054 41 22 22 80 80  
054 41 22 22 80 80

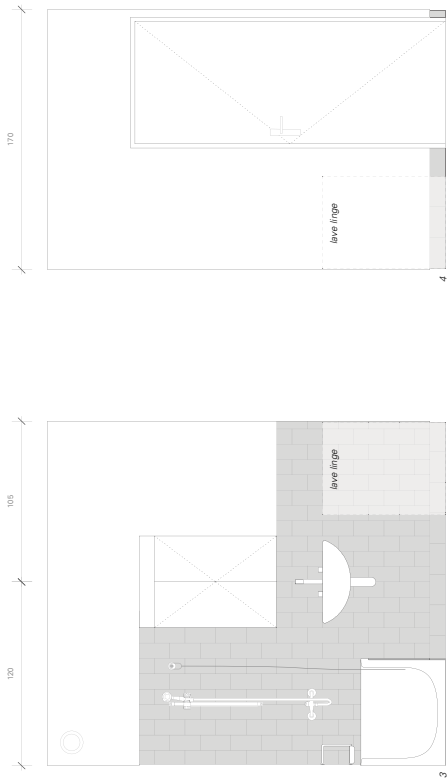
064/2538a

1. 064/2538a  
2. 064/2538a  
3. 064/2538a  
4. 064/2538a  
5. 064/2538a  
6. 064/2538a  
7. 064/2538a  
8. 064/2538a  
9. 064/2538a  
10. 064/2538a  
11. 064/2538a  
12. 064/2538a  
13. 064/2538a  
14. 064/2538a  
15. 064/2538a  
16. 064/2538a  
17. 064/2538a  
18. 064/2538a  
19. 064/2538a  
20. 064/2538a  
21. 064/2538a  
22. 064/2538a  
23. 064/2538a  
24. 064/2538a  
25. 064/2538a  
26. 064/2538a  
27. 064/2538a  
28. 064/2538a  
29. 064/2538a  
30. 064/2538a  
31. 064/2538a  
32. 064/2538a  
33. 064/2538a  
34. 064/2538a  
35. 064/2538a  
36. 064/2538a  
37. 064/2538a  
38. 064/2538a  
39. 064/2538a  
40. 064/2538a  
41. 064/2538a  
42. 064/2538a  
43. 064/2538a  
44. 064/2538a  
45. 064/2538a  
46. 064/2538a  
47. 064/2538a  
48. 064/2538a  
49. 064/2538a  
50. 064/2538a  
51. 064/2538a  
52. 064/2538a  
53. 064/2538a  
54. 064/2538a  
55. 064/2538a  
56. 064/2538a  
57. 064/2538a  
58. 064/2538a  
59. 064/2538a  
60. 064/2538a  
61. 064/2538a  
62. 064/2538a  
63. 064/2538a  
64. 064/2538a  
65. 064/2538a  
66. 064/2538a  
67. 064/2538a  
68. 064/2538a  
69. 064/2538a  
70. 064/2538a  
71. 064/2538a  
72. 064/2538a  
73. 064/2538a  
74. 064/2538a  
75. 064/2538a  
76. 064/2538a  
77. 064/2538a  
78. 064/2538a  
79. 064/2538a  
80. 064/2538a  
81. 064/2538a  
82. 064/2538a  
83. 064/2538a  
84. 064/2538a  
85. 064/2538a  
86. 064/2538a  
87. 064/2538a  
88. 064/2538a  
89. 064/2538a  
90. 064/2538a  
91. 064/2538a  
92. 064/2538a  
93. 064/2538a  
94. 064/2538a  
95. 064/2538a  
96. 064/2538a  
97. 064/2538a  
98. 064/2538a  
99. 064/2538a  
100. 064/2538a



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6147



JEAN-PAUL JACCARD ARCHITECTES

Salle de bains n°5/1  
élévations 3 et 4

21, rue des Grottes  
Architectes Date 23/03/11 Echelle 1/300/A3  
Jean-Paul Jaccard  
17, Avenue Coudelle  
11000 Orléans Cedex 03  
Tél : +33 (0)3 25 22 80 80  
Fax : +33 (0)3 25 22 80 85  
contact@jaccard-architectes.com

064/2540a



1. 1/31/11: Finalisation plan projet  
2. 1/31/11: Finalisation plan projet  
3. 1/31/11: Finalisation plan projet  
4. 1/31/11: Finalisation plan projet  
5. 1/31/11: Finalisation plan projet  
6. 1/31/11: Finalisation plan projet  
7. 1/31/11: Finalisation plan projet  
8. 1/31/11: Finalisation plan projet  
9. 1/31/11: Finalisation plan projet  
10. 1/31/11: Finalisation plan projet  
11. 1/31/11: Finalisation plan projet  
12. 1/31/11: Finalisation plan projet  
13. 1/31/11: Finalisation plan projet  
14. 1/31/11: Finalisation plan projet  
15. 1/31/11: Finalisation plan projet  
16. 1/31/11: Finalisation plan projet  
17. 1/31/11: Finalisation plan projet  
18. 1/31/11: Finalisation plan projet  
19. 1/31/11: Finalisation plan projet  
20. 1/31/11: Finalisation plan projet  
21. 1/31/11: Finalisation plan projet  
22. 1/31/11: Finalisation plan projet  
23. 1/31/11: Finalisation plan projet  
24. 1/31/11: Finalisation plan projet  
25. 1/31/11: Finalisation plan projet  
26. 1/31/11: Finalisation plan projet  
27. 1/31/11: Finalisation plan projet  
28. 1/31/11: Finalisation plan projet  
29. 1/31/11: Finalisation plan projet  
30. 1/31/11: Finalisation plan projet  
31. 1/31/11: Finalisation plan projet  
32. 1/31/11: Finalisation plan projet  
33. 1/31/11: Finalisation plan projet  
34. 1/31/11: Finalisation plan projet  
35. 1/31/11: Finalisation plan projet  
36. 1/31/11: Finalisation plan projet  
37. 1/31/11: Finalisation plan projet  
38. 1/31/11: Finalisation plan projet  
39. 1/31/11: Finalisation plan projet  
40. 1/31/11: Finalisation plan projet  
41. 1/31/11: Finalisation plan projet  
42. 1/31/11: Finalisation plan projet  
43. 1/31/11: Finalisation plan projet  
44. 1/31/11: Finalisation plan projet  
45. 1/31/11: Finalisation plan projet  
46. 1/31/11: Finalisation plan projet  
47. 1/31/11: Finalisation plan projet  
48. 1/31/11: Finalisation plan projet  
49. 1/31/11: Finalisation plan projet  
50. 1/31/11: Finalisation plan projet  
51. 1/31/11: Finalisation plan projet  
52. 1/31/11: Finalisation plan projet  
53. 1/31/11: Finalisation plan projet  
54. 1/31/11: Finalisation plan projet  
55. 1/31/11: Finalisation plan projet  
56. 1/31/11: Finalisation plan projet  
57. 1/31/11: Finalisation plan projet  
58. 1/31/11: Finalisation plan projet  
59. 1/31/11: Finalisation plan projet  
60. 1/31/11: Finalisation plan projet  
61. 1/31/11: Finalisation plan projet  
62. 1/31/11: Finalisation plan projet  
63. 1/31/11: Finalisation plan projet  
64. 1/31/11: Finalisation plan projet  
65. 1/31/11: Finalisation plan projet  
66. 1/31/11: Finalisation plan projet  
67. 1/31/11: Finalisation plan projet  
68. 1/31/11: Finalisation plan projet  
69. 1/31/11: Finalisation plan projet  
70. 1/31/11: Finalisation plan projet  
71. 1/31/11: Finalisation plan projet  
72. 1/31/11: Finalisation plan projet  
73. 1/31/11: Finalisation plan projet  
74. 1/31/11: Finalisation plan projet  
75. 1/31/11: Finalisation plan projet  
76. 1/31/11: Finalisation plan projet  
77. 1/31/11: Finalisation plan projet  
78. 1/31/11: Finalisation plan projet  
79. 1/31/11: Finalisation plan projet  
80. 1/31/11: Finalisation plan projet  
81. 1/31/11: Finalisation plan projet  
82. 1/31/11: Finalisation plan projet  
83. 1/31/11: Finalisation plan projet  
84. 1/31/11: Finalisation plan projet  
85. 1/31/11: Finalisation plan projet  
86. 1/31/11: Finalisation plan projet  
87. 1/31/11: Finalisation plan projet  
88. 1/31/11: Finalisation plan projet  
89. 1/31/11: Finalisation plan projet  
90. 1/31/11: Finalisation plan projet  
91. 1/31/11: Finalisation plan projet  
92. 1/31/11: Finalisation plan projet  
93. 1/31/11: Finalisation plan projet  
94. 1/31/11: Finalisation plan projet  
95. 1/31/11: Finalisation plan projet  
96. 1/31/11: Finalisation plan projet  
97. 1/31/11: Finalisation plan projet  
98. 1/31/11: Finalisation plan projet  
99. 1/31/11: Finalisation plan projet  
100. 1/31/11: Finalisation plan projet



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Salle de bains n°5/2  
élevations 1, 2, 3 et 4**

21, rue des Grottes

| Architectes                                                                    | Date     | Echelle  |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Jean-Paul Jorraud<br>Architectes                                               | 27/10/11 | 1:200 A3 |
| 11 Av. Sainte-Clotilde<br>1205 Genève                                          |          |          |
| Tel. +41 22 321 80 35<br>Fax + 41 22 321 80 36<br>e-mail: a.jorraud@jac.com.ch |          |          |

**064/2542a**



rev  
a 13/12/11 finalisation phase projet  
b  
c  
d  
e  
f  
No pas mais une ou des lignes, toutes les cotes sont  
à vérifier sur le chantier.

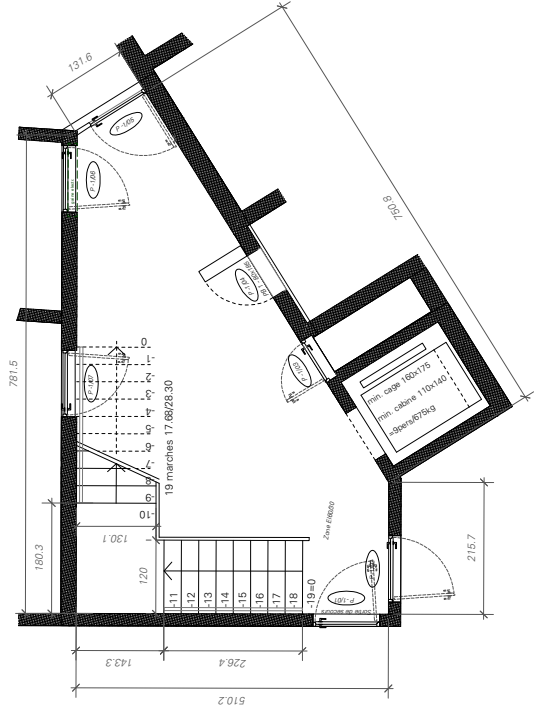
6150

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

Etudes de détails - cage d'escalier

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: construction de logements sociaux  
et vente du projet de construction

6151



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

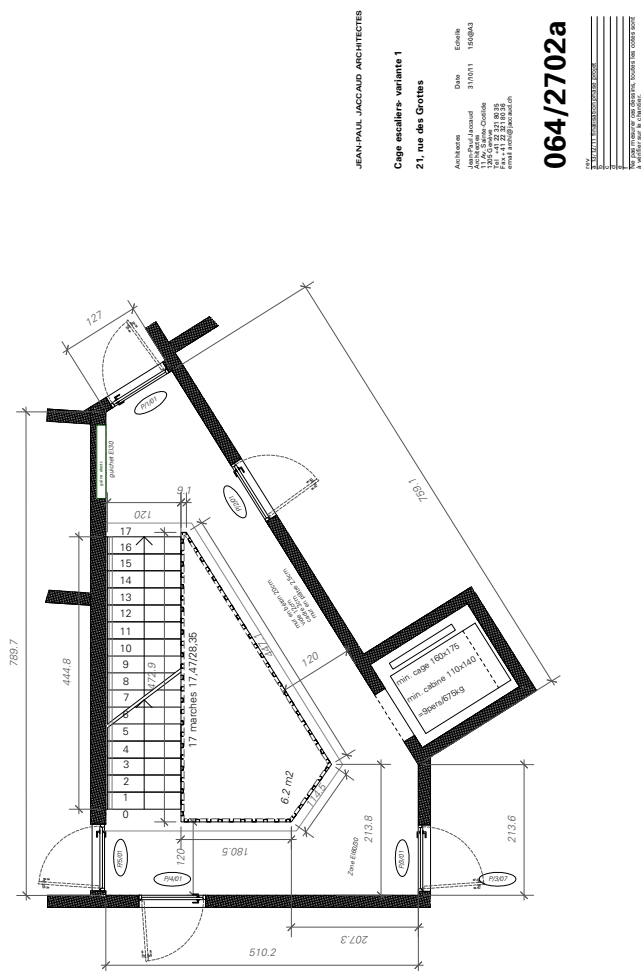
Cage escaliers- sous sol  
21 rue des Grottes

Architecte Date Esquisse  
Jean-Paul Jaccaud 31/05/11 1508/043  
13, rue de la Gare  
13001 Marseille  
Tél : +33 (0) 4 91 22 18 88  
Fax : +33 (0) 4 91 22 18 89  
email : a.jaccaud@jaccaud.ch

064/2700a

NOTA: IL S'AGIT D'UN PROJET D'ARCHITECTURE. IL N'EST PAS GARANTÉ QUE LE PROJET SERA RÉALISÉ. IL N'EST PAS GARANTÉ QUE LE PROJET SERA RÉALISÉ. IL N'EST PAS GARANTÉ QUE LE PROJET SERA RÉALISÉ.



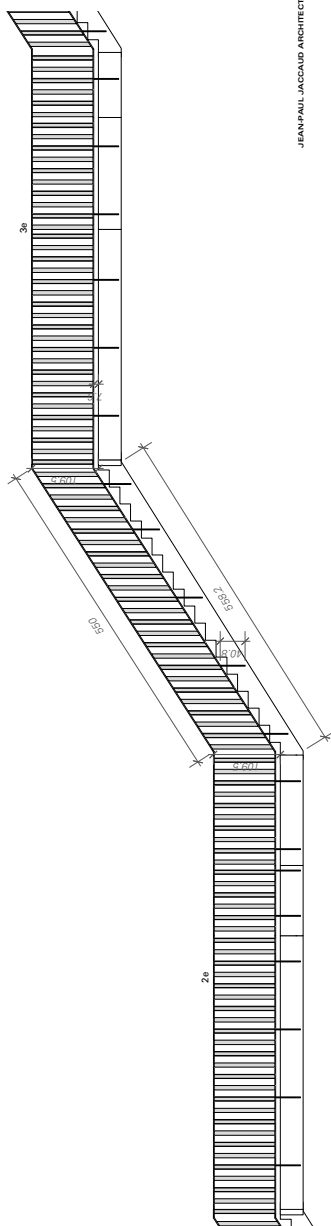












JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

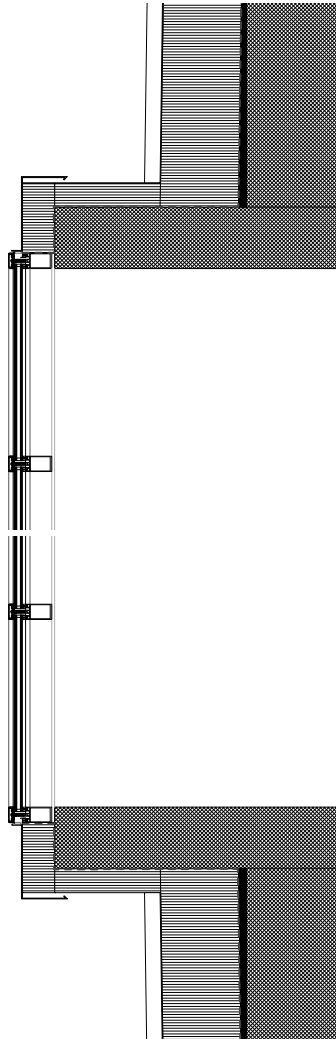
**Cago escaliers- variantes 1-2**

21, rue des Grottes

| Architecten                                                                                                                                           | Date     | Echelle |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jacquot<br>Architectes<br>11 Av. Sainte-Gotthide<br>1205 Genève<br>Tél. +41 22 321 80 35<br>Fax +41 22 321 80 36<br>mail.archi@jpac.arch.ch | 31/10/11 | 1:50/A3 |

**064/2707a**

rev  
à 17/12/11 finalisation pour les parents



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

**Detail toiture**  
**21, rue des Grottes**

| Architectes          | Date     | Echelle |
|----------------------|----------|---------|
| Jean-Paul Jarraud    | 31/10/11 | 1:10@A3 |
| Architectes          |          |         |
| 11 Av. Sainte-Croix  |          |         |
| 1205 Genève          |          |         |
| Tel +41 22 321 80 35 |          |         |
| Fax +41 22 321 80 36 |          |         |
| email arch@jpaud.ch  |          |         |

**064/2710a**

révisé

0 15/12/11 limitation pontée projet

0

0

0

0

0

0

Ne pas m'occuper des cas de révisé, toutes les notes sont à vérifier sur la chaudière.

*Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1176 à la commission du logement est refusé par 39 non contre 34 oui.*

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1176 à la commission des finances est accepté par 67 oui contre 1 non (1 abstention).**

## **10. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux) (PR-1177).**

### **Introduction**

Durant la période des fêtes de fin d'année, marquée par le froid, les jours qui raccourcissent et le brouillard, l'embellissement du domaine public de la Ville de Genève est primordial à plusieurs titres.

Les Genevois-e-s bénéficiant de places et de rues décorées, d'œuvres artistiques lumineuses ont plus de plaisir à investir et à s'approprier l'espace urbain. Seul-e, entre amis ou en famille, découvrir les illuminations de Noël renforce la cohésion et le lien social entre les habitant-e-s de notre ville.

Genève doit également soigner son image à l'étranger pour rester attractive et conserver le rôle de prestige qu'elle occupe aujourd'hui dans les classements internationaux. Redonner de l'éclat au centre-ville, c'est améliorer l'image de marque de la Ville de Genève auprès des touristes qui visitent notre cité durant cette période de l'année.

Enfin, la période des fêtes de fin d'année étant un moment-clef pour le commerce, l'embellissement de l'environnement urbain participe directement et activement au soutien du commerce et de l'artisanat locaux. Dans une période de conjoncture économique difficile, notamment en raison d'un franc fort, dynamiser le centre-ville peut s'avérer décisif pour stimuler le commerce local genevois.

La présente demande a pour but d'ouvrir un crédit permettant de pérenniser la politique d'illumination des rues genevoises durant la période de fin d'année. Pour l'atteindre, deux objectifs sont définis. D'une part, ce crédit doit permettre de renouveler progressivement la majeure partie des guirlandes lumineuses installées entre 2008 et 2010 dans le cadre du programme Post tenebras lux. D'autre part, il doit assurer le développement du programme Geneva lux, qui offre au public depuis 2014 des installations et des performances artistiques lumineuses dans l'environnement urbain. Complémentaires, ces deux éléments s'insèrent

## Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

dans une seule demande de crédit dont les premières commandes devront être passées d'ici à fin juin 2016, d'où l'urgence de la présente démarche.

La démarche de la Ville de Genève s'inscrit dans un contexte de partenariat financier entre les secteurs public et privé déjà éprouvé avec succès: dès 2008, un mécène et plusieurs sponsors ont offert du matériel et des prestations. En voici la liste exhaustive.

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| Fondation Genève Tourisme & Congrès       | 1 080 000 |
| Services industriels de Genève            | 942 000   |
| Rentes genevoises                         | 544 740   |
| mécène désirant rester anonyme            | 500 000   |
| Brechbühl & Rodriguez                     | 240 000   |
| Trade Club de Genève                      | 200 000   |
| Japan Tobacco International               | 100 000   |
| Procter & Gamble                          | 40 000    |
| Fédération économique du Centre-Ville     | 32 500    |
| Télégenève                                | 20 000    |
| Association des intérêts de la Corraterie | 18 000    |
| Lombard Odier & Cie                       | 18 000    |
| Banque SYZ & Co.                          | 10 235    |
| Mincar                                    | 9 000     |
| Fédération des artisans de Genève         | 1 000     |

Au vu de la conjoncture économique actuelle, il devient cependant de plus en plus difficile de trouver des appuis financiers émanant de l'économie privée pour ce type de projets. Or, même si la Ville de Genève poursuit activement sa recherche de fonds externes, elle doit se donner les moyens d'une part de renouveler les décorations lumineuses de Post tenebras lux et d'autre part de rassurer les entités qui ont déjà investi et/ou investiront sur la pérennité du Geneva lux. La Ville de Genève doit pouvoir garantir qu'il y aura chaque année au moins plusieurs nouvelles œuvres si elle souhaite capter de futurs financements privés.

### Exposé des motifs

La conceptrice artistique du programme Post tenebras lux, Mourka, avait choisi «d'honorer la lumière durant les mois sombres d'hiver» en réalisant des «illuminations essentiellement blanches comme un prolongement des Alpes». Avec le temps, toutefois, la blancheur initiale s'est ternie, les éléments remplacés au hasard des pannes ne s'intègrent plus aussi bien qu'au commencement.

Aujourd'hui, les premières décorations et guirlandes lumineuses acquises dans le cadre du programme Post tenebras lux qui n'ont pas encore été changées

à la suite d'un problème technique ont huit ans. Stockées dans des conteneurs maritimes et manutentionnées à maintes reprises, elles ont vieilli et sont désormais inutilisables. Elles doivent être remplacées sans attendre car la zone concernée, qui s'étend du haut de la rue de la Corraterie jusqu'au carrefour du cours de Rive, est très fréquentée durant la période des fêtes de fin d'année.

La rénovation du travail effectué par l'artiste Mourka doit respecter sa ligne, notamment la qualité du blanc, le cas échéant en ajustant au plus près la démarche et en restant dans l'esprit de la création. Cette rénovation implique des montants variables pour les sites suivants:

- les cinq fontaines situées à la Fusterie, à la Petite Fusterie, à la place de Chevelu, à la place du Port et à la place de Saint-Gervais pour 27 000 francs;
- la place du Molard, ses arbres et sa fontaine pour 37 800 francs;
- la rue de Coutance et sa fontaine pour 32 400 francs;
- la rue de la Corraterie et sa fontaine pour 32 400 francs;
- la décoration du sapin de Noël pour 27 000 francs;
- les Rues-Basses pour une somme estimée à 270 000 francs.

Au total, il faudra 426 600 francs pour réaliser cette rénovation entre 2016 et 2018.

Par ailleurs, le programme Geneva lux, qui a succédé au festival Arbres en lumières, a apporté dès 2014 des œuvres artistiques contemporaines aux multiples couleurs: la Voie lactée de Daniel Schlaepfer, les Physallis de Gaspard Lautrey, les Népenthes de Sophie Guyot, les Lignes pas[sages] de Camille Nesonson, etc. Lors de l'édition 2015-2016, les cercles lumineux de Ben Busche ont récolté les faveurs d'un public conquis. Le succès populaire de ce programme lumineux justifie qu'il perdure dans les années à venir.

Toutefois, la croissance de cet événement artistique s'interrompra sans financement supplémentaire. C'est pourquoi nous vous soumettons la présente demande de crédit. Celle-ci comporte douze nouvelles œuvres, soit trois par année durant quatre ans dès l'édition 2016-2017 du Geneva lux, pour un montant total de 1 036 800 francs. Celui-ci permet de garantir sa pérennité jusqu'en 2020 mais surtout de donner envie à de généreux donateurs de participer en finançant des œuvres supplémentaires.

Le coût d'acquisition d'une œuvre est estimé à plus ou moins 86 400 francs. Ce montant est calculé sur la moyenne des premières œuvres déjà réalisées lors des éditions précédentes du programme Geneva lux. Sauf problème technique exceptionnel, l'œuvre est utilisable durant cinq années. Cela porte le coût d'achat d'une œuvre par année d'exposition à en moyenne 17 280 francs, une somme acceptable si l'on songe que chaque création est réalisée pour Genève.

*Récapitulatif*

D'un montant total de 1 463 400 francs, la présente demande de crédit concerne deux investissements:

- entre 2016 et 2018, le remplacement des plus anciennes guirlandes lumineuses du programme Post tenebras lux pour un coût total de 426 600 francs;
- entre 2016 et 2019, l'acquisition de douze œuvres pour le Geneva lux pour un coût total de 1 036 800 francs.

**Adéquation à l'Agenda 21**

La présente demande de crédit s'inscrit dans le respect des objectifs de développement durable de la Ville de Genève.

L'électricité consommée est exclusivement de la Vitale Vert provenant des Services industriels de Genève (SIG). Certifiée Naturemade Star, elle est produite grâce à des installations solaires et hydrauliques locales. Les 15 000 ampoules LED utilisées sont à très basse consommation. Ainsi, l'ensemble de l'installation lumineuse posée sur l'île Rousseau, par exemple, ne consomme pas plus qu'un appareil électroménager récent.

Les décorations, les guirlandes lumineuses et les œuvres arrivées en fin de vie sont démontées. Lorsque cela est possible, les éléments en bon état de fonctionnement sont réutilisés afin de prolonger la vie des installations actuelles, celles-ci étant formées d'éléments standardisés disponibles dans le commerce. Le solde est trié, puis recyclé (aluminium, cuivre, fer, etc.) ou détruit de façon à avoir le moins d'impact possible sur l'environnement.

**Estimation des coûts**

Le coût du remplacement des illuminations de Noël acquises entre 2008 et 2010 est estimé sur la base des prix d'achat d'éléments identiques ou similaires observés dans les catalogues des quelques fournisseurs concernés ou de leurs concurrents. En ce qui concerne le cas particulier des aménagements à effectuer dans les Rues-Basses (câbles à poser), l'estimation du coût est basée sur un travail semblable réalisé en 2015 sur l'esplanade du Mont-Blanc par les Services industriels de Genève (SIG) pour l'œuvre de l'artiste Ben Busche.

S'agissant du coût d'acquisition d'une nouvelle œuvre, il a été estimé à 86 400 francs par œuvre sur la base de la moyenne des premières œuvres déjà commandées, produites et exposées lors des précédentes éditions du Geneva lux. Une fois que le prix de chaque œuvre est déterminé, il est communiqué à l'artiste intéressé-e avant même le début du travail de création et mentionné dans un contrat.

## Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Le coût d'entretien d'une œuvre repose sur l'expérience que nous avons acquise avec les premières créations. Il s'explique par divers aménagements nécessités par des éléments internes et/ou externes dont la plupart sont imprévisibles par nature, par exemple une remise en état après une intempérie.

Le coût de stockage des œuvres repose sur la meilleure offre sans engagement obtenue en ce début d'année 2016 pour une zone de stockage protégée des intempéries, accessible par camion et proche du centre de Genève.

**Délais de réalisation**

Le présent crédit sera utilisé entre 2016 et 2019 en fonction du tableau suivant.

| objets                  | montants dépensés par années en francs |         |         |         |
|-------------------------|----------------------------------------|---------|---------|---------|
|                         | 2016                                   | 2017    | 2018    | 2019    |
| trois nouvelles œuvres  | 259 200                                | 259 200 | 259 200 | 259 200 |
| Rues-Basses             | 270 000                                |         |         |         |
| cinq fontaines          | 27 000                                 |         |         |         |
| place du Molard         |                                        |         |         |         |
| avec fontaine et arbres |                                        | 37 800  |         |         |
| rue de Coutance         |                                        |         |         |         |
| avec sa fontaine        |                                        | 32 400  |         |         |
| rue de la Corraterie    |                                        |         |         |         |
| avec sa fontaine        |                                        | 32 400  |         |         |
| nouvelle décoration     |                                        |         |         |         |
| du sapin de Noël        |                                        |         | 27 000  |         |
| total par année         | 556 200                                | 361 800 | 286 200 | 259 200 |

**Référence au 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement (2016-2027)**

La présente demande de crédit n'ayant pas pu être planifiée dans le 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement (2016-2027) pour les raisons exposées précédemment, nous proposons que celle relative au renouvellement de cinq toilettes autonettoyantes de 1 500 000 francs (N° PFI 104.004.00) devienne un projet non planifié (PRNP), ce qui signifie concrètement que cette dépense n'est plus envisagée à court terme.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le Service logistique et manifestations (LOM) est gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

### **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement du LOM est impacté ainsi:

- 45 360 francs par an jusqu'en 2024 pour le stockage des œuvres dans un endroit adapté à leur bonne conservation;
- 56 160 francs par an d'honoraires pour la direction artistique du Geneva lux, pendant quatre ans (de 2016 à 2019).

### **Charge financière annuelle**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 308 220 francs.

### Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

**Objet: Geneva lux:**  
remplacement des illuminations de Noël et acquisition de 12 nouvelles œuvres

#### A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

|                                                                  | Montant          | %          |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------|
| Remplacement de guirlandes lumineuses                            | 395 000          | 27         |
| Acquisition de 12 nouvelles œuvres artistiques                   | 960 000          | 66         |
| Frais financiers<br>(TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC) | 108 400          | 7          |
| <b>Coût total du projet TTC</b>                                  | <b>1 463 400</b> | <b>100</b> |

#### B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations (LOM)

##### CHARGES

|                                                       |                |                           |
|-------------------------------------------------------|----------------|---------------------------|
| 30 - Charges de personnel                             | 0              | Postes en ETP<br><b>0</b> |
| 31 - Dépenses générales                               | 101 520        |                           |
| 32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) | 308 220        |                           |
| 36 - Subventions accordées                            | 0              |                           |
| <b>Total des nouvelles charges induites</b>           | <b>409 740</b> |                           |

##### REVENUS

|                                                               |                 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| 40 - Impôts                                                   | 0               |
| 42 - Revenu des biens                                         | 0               |
| 43 - Revenus divers                                           | 0               |
| 45 - Dédommagements de collectivités publiques                | 0               |
| 46 - Subventions et allocations                               | 0               |
| <b>Total des nouveaux revenus induits</b>                     | <b>0</b>        |
| <b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b> | <b>-409 740</b> |

#### C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVEST.

| Année(s) impactée(s)                  | Dépenses brutes  | Recettes | Dépenses nettes  |
|---------------------------------------|------------------|----------|------------------|
| <b>Vote du crédit par le CM: 2016</b> | 556 200          | 0        | 556 200          |
| <b>2017</b>                           | 361 800          | 0        | 361 800          |
| <b>2018</b>                           | 286 200          | 0        | 286 200          |
| <b>2019</b>                           | 259 200          | 0        | 259 200          |
| <b>Totaux</b>                         | <b>1 463 400</b> | <b>0</b> | <b>1 463 400</b> |

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 463 400 francs destiné à remplacer des décorations et des guirlandes lumineuses pour acquérir douze nouvelles œuvres artistiques.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 463 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1177 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 65 oui contre 9 non.

**11. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Laurent Leisi et Amar Madani: «Employés de la Ville de Genève: pour l'application d'une laïcité respectueuse de nos concitoyens et conforme à notre culture traditionnelle» (PRD-116)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que la laïcité est le principe de séparation de l'Etat et de la religion, et garantit donc l'impartialité ou la neutralité de l'Etat à l'égard des confessions religieuses;
- que ce principe, par extension lorsqu'on parle de l'Etat, concerne également les municipalités ou les institutions de droit public;
- que la laïcité est définie clairement dans la Constitution genevoise, en son article 3, «Laïcité»:
  - «<sup>1</sup> L'Etat est laïque. Il observe une neutralité religieuse.
  - »<sup>2</sup> Il ne salarie ni ne subventionne aucune activité cultuelle.
  - »<sup>3</sup> Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses.»
- la définition du Larousse: «Conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qui exclut les Eglises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement»;
- que l'on a constaté, depuis quelques années, la présence de femmes voilées accompagnant les enfants lors du cortège des promotions, alors que l'interdiction du port du voile est clairement signifiée;
- qu'une employée municipale en contact avec le public a été autorisée à porter le voile par le Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 5334.

## Projet de délibération: troisième réforme de l'imposition des entreprises

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

**«Art. 83 Attitude générale**

»<sup>2</sup> (nouveau) Les membres du personnel s'abstiennent de signaler leur appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs lorsqu'ils sont en contact avec le public.»

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération PRD-116 à la commission des finances est accepté par 40 oui contre 34 non.

**12. Projet de délibération du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III): informer et consulter le Conseil municipal» (PRD-118)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération PRD-118 à la commission des finances est refusé par 60 non contre 11 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Annoncé, 5991.

- 13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 913 400 francs destiné à divers travaux d'aménagement et à la pose d'un éclairage public le long de la rue Kazem-Radjavi. Les parcelles du domaine public communal DP 4850 et DP 5422, les parcelles N<sup>os</sup> 5420 et 5507, propriétés privées de l'Etat de Genève et, partant, sur le DDP N° 5447, propriété de la Fondation des parkings et sur le DDP N° 5510, propriété de JT International SA, toutes sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex sont concernées par les travaux (PR-1153 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Christo Ivanov.**

La proposition PR-1153 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 19 janvier 2016. La commission l'a traitée le 3 février 2016. La séance est présidée par l'excellent président M. Jean Rossiaud.

#### **Rappel de la proposition**

Dans son exposé des motifs, la proposition PR-1153 rappelle qu'un élément majeur entre les divers points d'intérêt du site, la passerelle de la Paix, se situe au cœur de cette importante mutation. L'arrivée des projets adjacents (Maison de la paix, P+R de Sécheron, logements étudiants et esplanade publique, JTI, etc.) nécessite de finaliser les aménagements liés à la fin des chantiers voisins (P+R de Sécheron, JTI, voiries diverses, etc.).

Il s'agit notamment de l'esplanade d'arrivée de la passerelle située à la croisée des chemins entre l'avenue de Sécheron et la rue Kazem-Radjavi. Elle permet d'orienter les gens vers de nombreuses destinations (Perle du Lac, Foyer de Sécheron, halte RER, esplanade publique sur la toiture du P+R et arrêt du tram de l'avenue de France, parc Rigot et place des Nations, etc.). Elle permet également d'accéder à la cage d'escalier et à l'ascenseur du P+R de Sécheron.

Avec sa requalification, cette rue permettra désormais d'accéder à la crèche Origami, aux parkings souterrains de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de Japan Tobacco international (JTI) et de faire le tour de la parcelle.

---

<sup>1</sup> Proposition, 3718.

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

### Séance du 3 février 2016

#### *Discussion*

*Auditions de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement; de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice; de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et son collaborateur; de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction; de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

M. Pagani ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs présentent le projet de cette esplanade et proposent un aménagement afin de mettre en valeur l'architecture de la passerelle de la Paix avec son grand escalier, son ascenseur et ses piles en biais.

Une grande esplanade en béton balayé continue et achève les aménagements réalisés, il y a quelques années, comme un prolongement piéton de l'avenue de Sécheron.

M. Pagani indique que le P+R de Sécheron fait perdre de l'argent à la Fondation des parkings depuis plusieurs années et qu'il convient de trouver une solution pour y remédier comme la baisse des prix de location pour le rentabiliser. Il parle également des négociations de l'Etat de Genève avec JTI et de la création d'une crèche en compensation d'avantages accordés au groupe international.

M<sup>me</sup> Charollais atteste que la demande de crédit porte sur les derniers aménagements à mettre en place sur le site de Sécheron. Une fois les travaux réalisés, le secteur pourra être considéré comme achevé, à l'exception des projets qui pourraient voir le jour à l'emplacement où se trouvait l'entreprise Merck Serono.

M<sup>me</sup> Giraud présente le programme et le descriptif des travaux. Elle indique que la partie de la rue située à l'arrivée de la passerelle de la Paix reste à aménager. Cette passerelle est importante car elle donne accès à de nombreuses destinations: Perle du Lac, Foyer de Sécheron, halte CFF, parc Rigot et place des Nations.

La passerelle offre un accès entre la place des Nations et la Perle du Lac, dans la mesure où elle relie directement le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi et à l'avenue de Sécheron. Aménagé dans le cadre de l'opération Serono, un cheminement piéton amène à l'escalier de la passerelle et à l'ascenseur P+R de Sécheron.

L'achèvement des projets adjacents (P+R de Sécheron, logements étudiants, bâtiments de JTI) demande la concrétisation des aménagements liés à la passerelle. Le projet prend place au niveau de l'esplanade d'arrivée entre l'avenue de Sécheron et la rue Kazem-Radjavi. Il est assez simple à réaliser dans la mesure où il reprend des revêtements de sol déjà présents.

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

Un revêtement de sol sera réalisé sur une fondation en grave et un dallage en béton armé balayé de plus de 700 m<sup>2</sup> et d'une épaisseur de 20 cm.

Le revêtement en enrobé bitumineux sera démoli par étapes et évacué. Un seuil en enrobé bitumineux assurera la transition entre la rue Kazem-Radjavi et le nouvel aménagement. Une surface en ballast de 300 m<sup>2</sup> recouvrira le solde de l'esplanade, vers les voies CFF.

Un réseau de drainage sous le ballast permettra de récolter les eaux de pluie avant qu'elles ne soient rejetées dans le collecteur d'eaux claires existant sous la rue Kazem-Radjavi.

M. Alphonse parle de l'éclairage public qui a été conçu selon les recommandations du plan lumière de la Ville de Genève. Trois mâts d'éclairage de type standard d'une hauteur de 4 m sont prévus côté rue Kazem-Radjavi. Il est prévu d'installer quatre luminaires par mât, d'une hauteur de 7 m. Ils sont certifiés par les normes environnementales en vigueur pour recyclage en fin de vie. Les lampes utilisées, soit des iodures métalliques, soit des diodes électroluminescentes, ont de très bonnes performances énergétiques et de bons rendus de couleurs.

Il termine en disant que les enrobés bitumineux seront recyclés pour être réutilisés. Pour les canalisations, le choix s'est porté sur des éléments PVC.

Enfin, la conception de l'aménagement tient compte des enjeux et règles en vigueur pour permettre et favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les services de la Ville de Genève ne pourraient pas faire le travail des mandataires en matière de conception de projets et d'architecture lorsque le projet à réaliser est relativement simple. En effet, poursuit-il, lorsque l'on voit le montant des honoraires d'architectes aux environs de 100 000 francs dans cette proposition, il suggère que les services municipaux ont du personnel compétent pour faire ce travail. Il proposera à la commission de faire une recommandation au Conseil administratif de la Ville de Genève allant dans ce sens.

M. Pagani répond que la Ville de Genève a un budget d'investissements très important. Il indique qu'il conviendrait de changer le cahier des charges des collaborateurs.

M<sup>me</sup> Charollais estime qu'il faudrait en parler avec les mandataires et ses services mais que sur le fond, elle laisse la porte ouverte et indique: «pourquoi pas...» Il conviendrait d'établir le cahier des charges, les appels d'offres, les suivis des chantiers dans le cadre des petits marchés.

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

Le président demande s'il n'y aurait pas une même logique pour les crédits d'études et les crédits de réalisations.

M<sup>me</sup> Charollais indique qu'en l'occurrence la totalité des coûts et honoraires pour les ingénieurs, géomètres, architectes, etc. dans cette proposition est de 149 000 francs.

Une commissaire trouve que le projet est très minéral et très gris. Ne serait-il pas possible d'arboriser ou d'installer des bancs publics dans cette zone? Serait-il possible de faire quelque chose de plus convivial?

M<sup>me</sup> Charollais répond que l'espace public prévu dans cette proposition se situe sous la passerelle de la Paix et que l'espace est à l'ombre. Donc très difficile de végétaliser le périmètre.

Un commissaire indique qu'il faudrait profiter de cette proposition pour remplir le P+R de Sécheron, qui est sous-utilisé. Il conviendrait d'informer les habitants du quartier des Pâquis pour remplir ce parking.

M<sup>me</sup> Charollais précise que les aménagements ont été convenus entre toutes les parties, soit la Ville de Genève, l'Etat et JTI. La Ville de Genève se chargera des compléments d'aménagement sur la rue Kazem-Radjavi, objets de la présente proposition.

Un commissaire revient sur la problématique du projet en demandant pourquoi tant de minéral et pas de végétal?

M<sup>me</sup> Charollais indique que le périmètre est à l'ombre et sans arrosage.

Le président demande si JTI a participé aux aménagements.

M<sup>me</sup> Charollais indique que JTI a participé aux aménagements.

Un commissaire aimerait connaître les raisons qui justifient que les aménagements prévus ne laissent aucune place à la végétation. Il serait intéressant de comprendre le choix d'une configuration exclusivement minérale.

M<sup>me</sup> Charollais relève qu'il est relativement difficile de faire pousser de la verdure à l'ombre et sans arrosage. Les aménagements prévus se situent en dessous d'un ouvrage en béton, à l'abri de la pluie et du soleil. Cela dit, l'installation d'un système d'arrosage n'est pas inenvisageable.

Le président regrette que la Ville de Genève ait contribué à la mise en valeur d'une multinationale qui sème la mort.

M. Pagani indique qu'il a négocié avec JTI pour l'implantation d'une crèche. Il fait remarquer que la collaboration avec JTI a été imposée à la Ville de Genève par le Canton.

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

*Vote*

Le président met au vote la proposition PR-1153, qui est acceptée par 13 oui (3 LR, 4 S, 1 EàG, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 Ve, 1 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

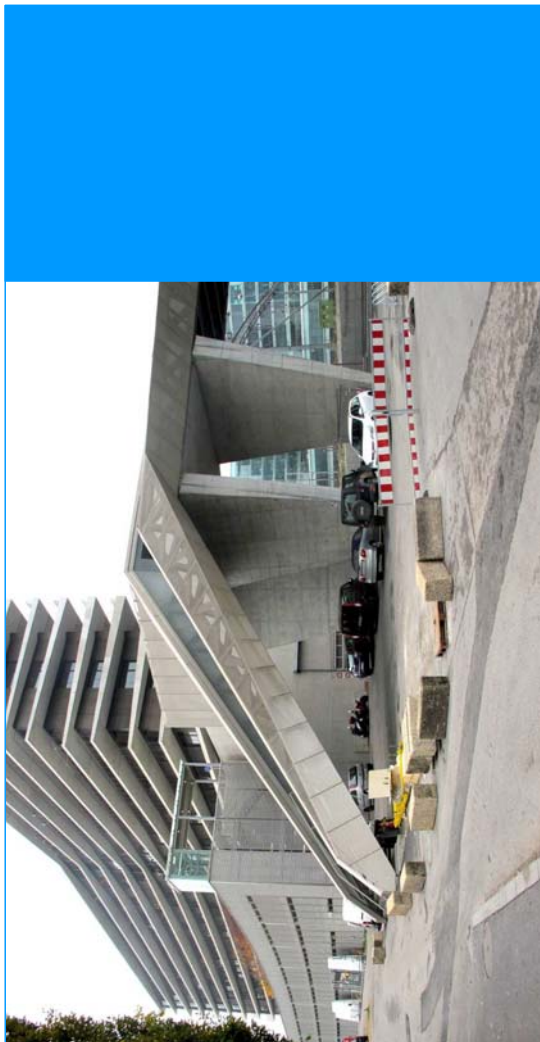
*Annexe:*

- Rue Kazem-Radjavi, travaux d'aménagement et d'éclairage public



## RUE KAZEM-RADJAVI

PR N°1153 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC



COMMISSION DES TRAVAUX  
Service du génie civil – Service de l'aménagement urbain et de la mobilité  
3 février 2016

Mandataires:  
Oxalis architectes paysagistes associés Sarl  
B. Ott et C. Utzky Sarl, ingénieurs civils



**SOMMAIRE**

- 1. Contexte
- 2. Description du projet
- 3. Description des travaux
  - Travaux de génie civil sur l'esplanade K.-Radjavi
  - Travaux d'éclairage public sur la rue K.-Radjavi
- 4. Coûts



3.

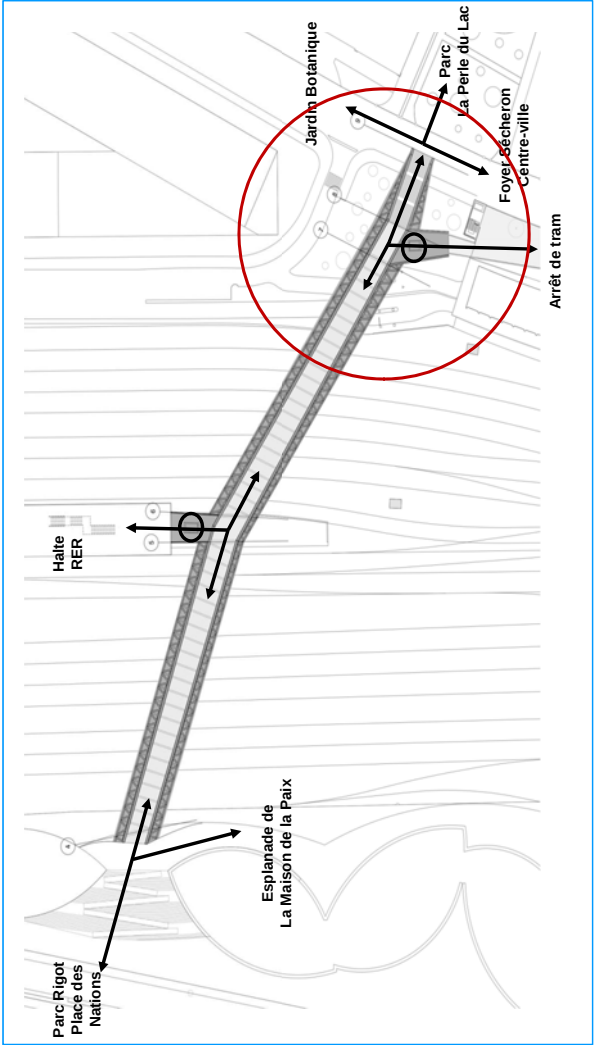
## CONTEXTE

### Passerelle de la Paix



CONTEXTE

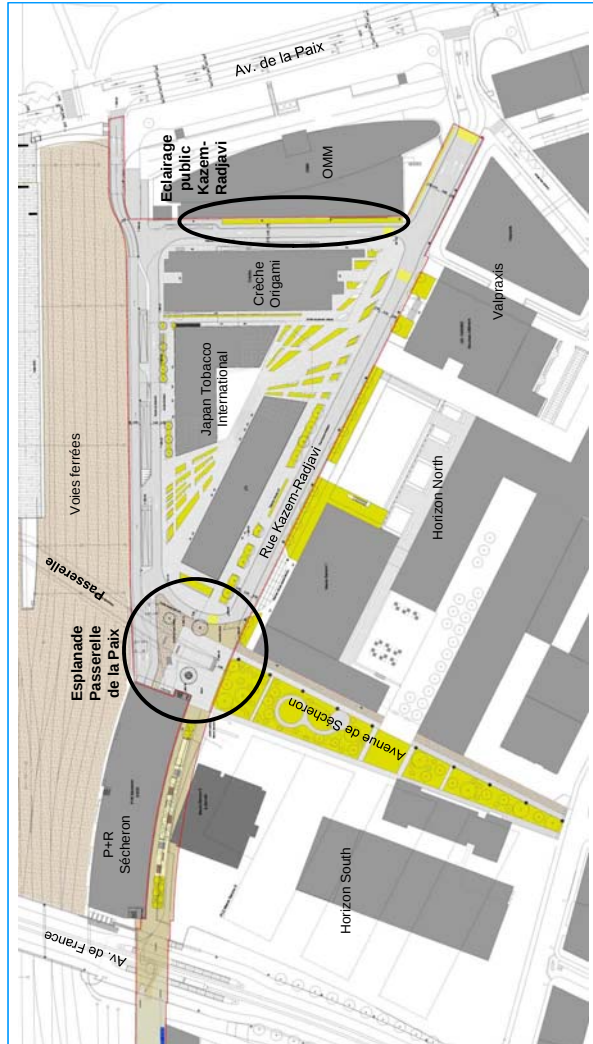
Carrefour des cheminements et destinations





## CONTEXTE

### Environnement immédiat



DESCRIPTION DU PROJET

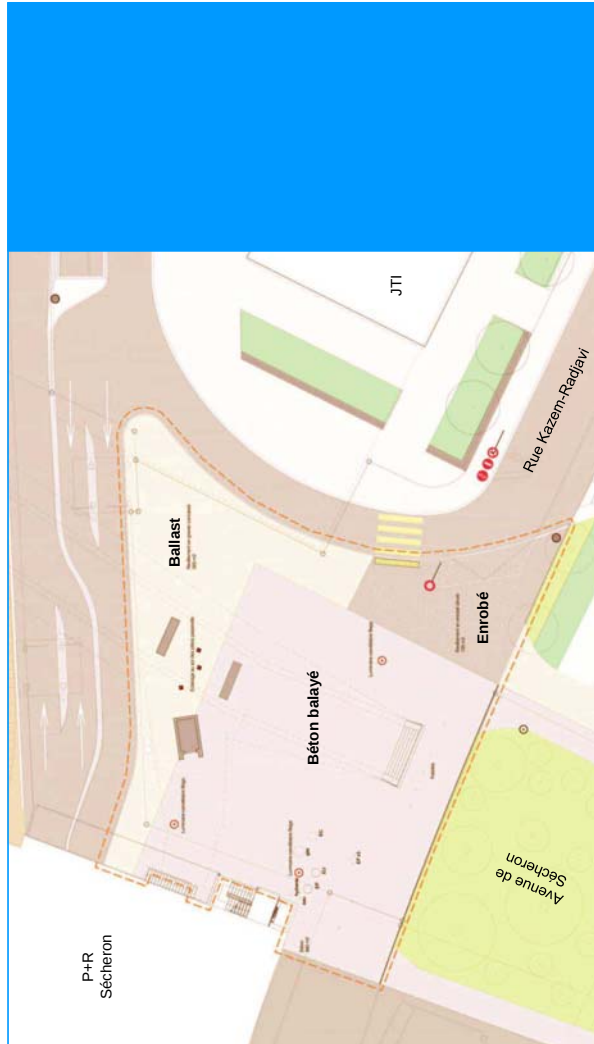
Accès et passages





## DESCRIPTION DU PROJET

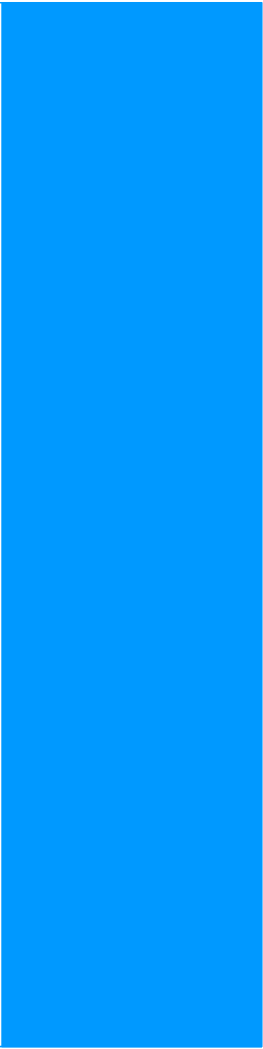
### Projet d'aménagement d'espace public et matérialité



DESCRIPTION DU PROJET

Matériaux en continuité avec l'existant et éléments remarquables

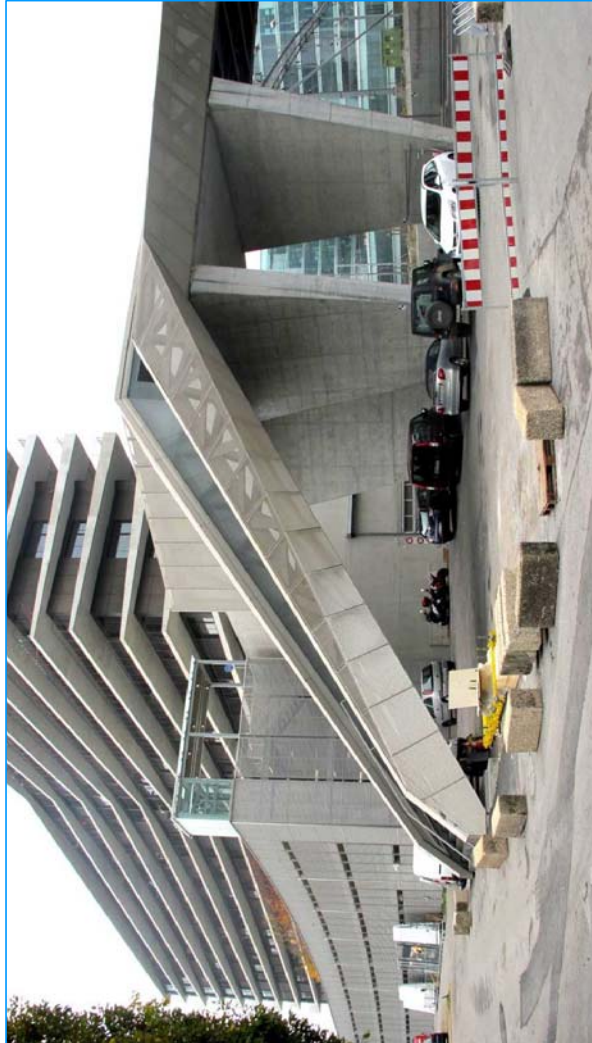
|                                                                                     |                                                                                    |                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |
| Béton balayé et ballast<br>sur la toiture du P+R                                    | Béton balayé<br>à l'avenue de Sécheron                                             | Les piles de la Passerelle de la Paix<br>à mettre en valeur (illumination)        |





## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi – Etat 2016



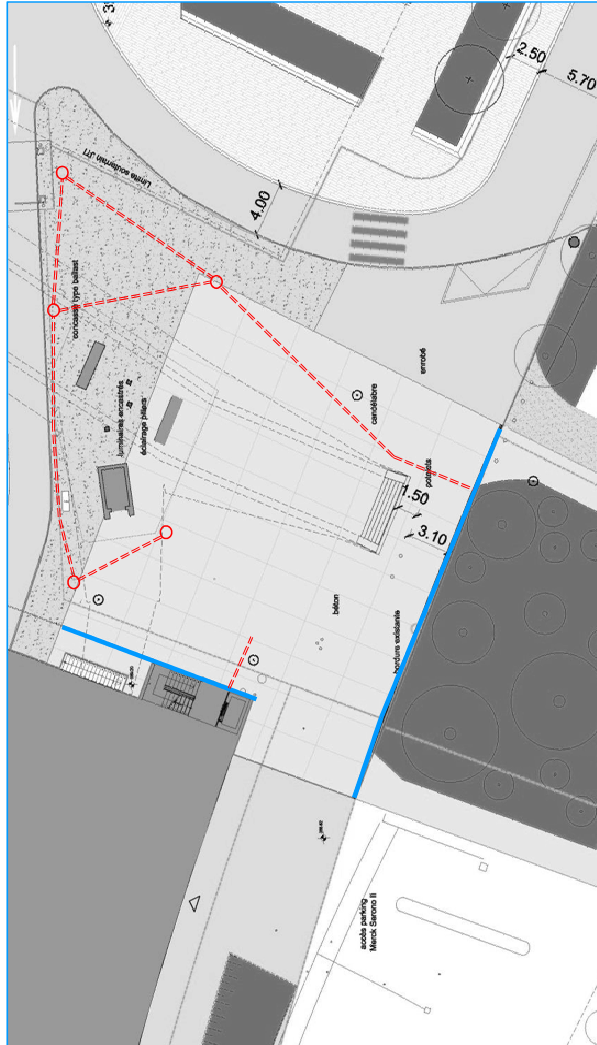
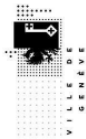
## Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi



11.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi – Canalisations





12.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi – Eclairage public





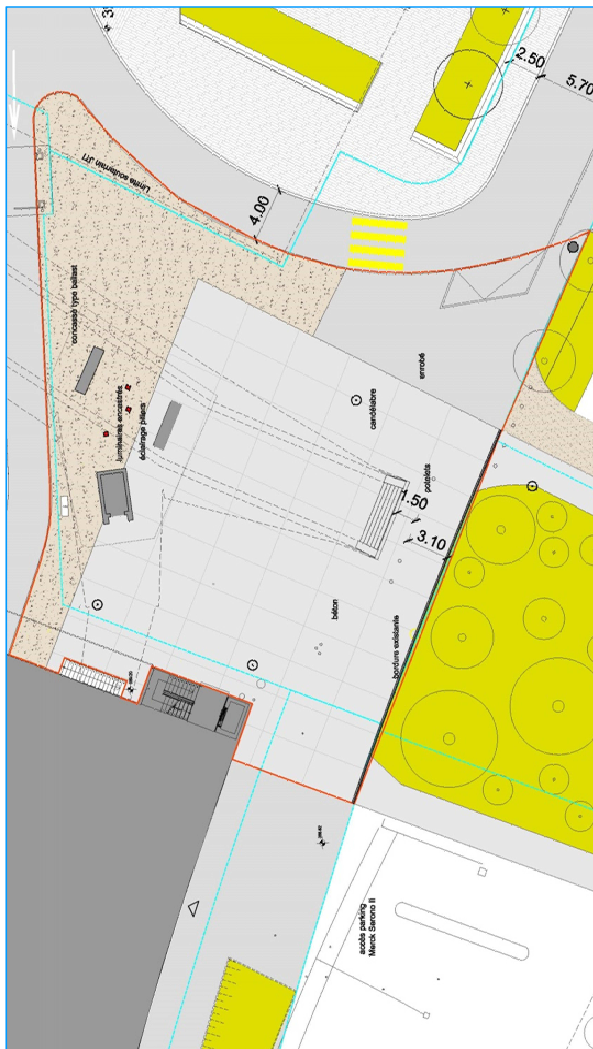
13.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi – Revêtement de surface



## Travaux de génie civil sur esplanade K.-Radjavi

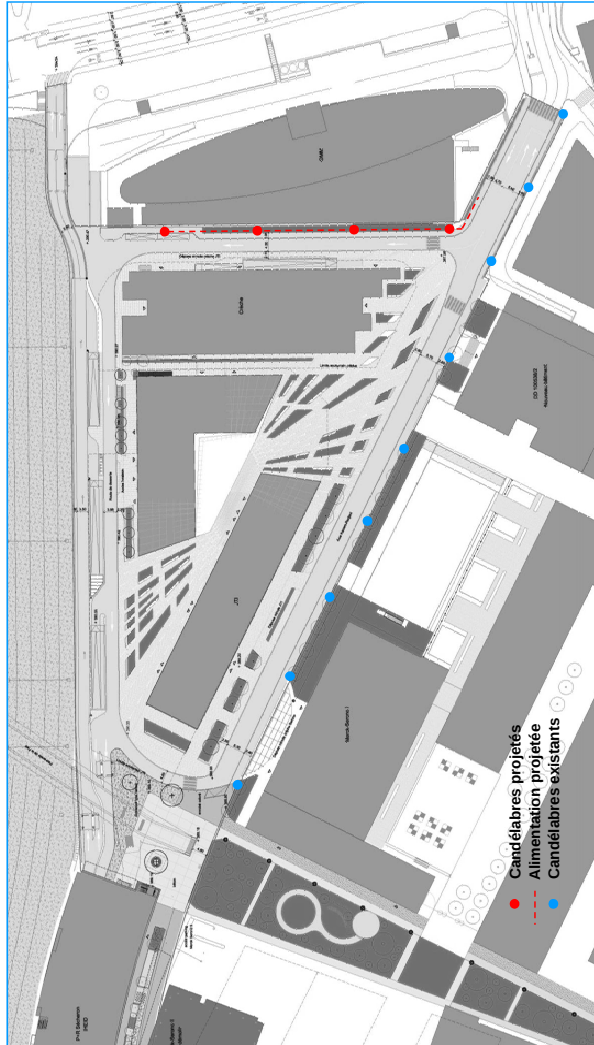


15.



## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux d'éclairage public sur la rue K.-Radjavi



COUTS

Travaux d'aménagement et pose d'un éclairage public le long de la rue Kazem-Radjavi

|                                                          |          |
|----------------------------------------------------------|----------|
| Génie civil                                              | 543'000  |
| Mobilier urbain standards Ville de Genève                | 11'000   |
| Eclairage public                                         | 171'000  |
| Sous total travaux                                       | 725'000  |
| Honoraires                                               | 149'000  |
| Information et communication                             | 5'000    |
| Coût total de la construction (HT)                       | 879'000  |
| TVA 8% (arrondi)                                         | 70'300   |
| Prestation du personnel pour les investissements (4 % )  | 38'000   |
| Intérêts intercalaires (2.25 %)                          | 11'100   |
| Coût total brut de l'opération TTC                       | 998'400  |
| A déduire :                                              |          |
| - Part du crédit d'étude PR-911/14,                      |          |
| votée par le CM le 13 décembre 2011 (PFI N° 102.600.2 7) | - 85'000 |
| Total du crédit demandé (TTC)                            | 913'400  |

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

**M. Jean Rossiaud, président** (Ve). Je reprendrai la parole au nom du groupe des Verts, mais je veux simplement dire un mot en tant que président: les travaux ont été rapides. C'est un projet qui est important et que la commission des travaux et des constructions a décidé de soutenir.

**M. Christo Ivanov, rapporteur** (UDC). Comme vient de le dire le président de la commission des travaux et des constructions, la commission a travaillé assez rapidement avec l'audition de M<sup>me</sup> Charollais et de ses services afin d'assurer l'aménagement de la zone de la rue Kazem-Radjavi comprenant la passerelle et tout ce qui va avec afin que cette zone qui touche Sécheron soit sécurisée et harmonisée. Le vote de la commission était assez clair: 13 oui et 2 abstentions. Je vous recommande donc d'accepter cette proposition.

#### *Premier débat*

**M. Jean Rossiaud** (Ve). Les Verts vous demandent d'accepter cette proposition sans réserve.

**M. Guy Dossan** (LR). Le Parti libéral-radical acceptera aussi la proposition comme il l'a fait en commission. J'aimerais simplement refaire la remarque que j'avais faite en commission, c'est-à-dire que lorsqu'on nous propose un projet pour lequel on nous dit que c'est simple, car trois revêtements ont été repris de projets avoisinants faits par des mandataires extérieurs et que le montant des honoraires que paie la Ville à son mandataire est de 100 000 francs, je pense qu'il serait quand même possible que les collaborateurs de la Ville de Genève puissent faire eux-mêmes le travail pour reprendre les trois revêtements de projets terminés. A cela le magistrat a répondu qu'il faudrait changer leur cahier des charges.

Monsieur le magistrat, si en engage des architectes et qu'on ne peut pas leur demander de faire un projet architectural, alors engageons des secrétaires qui feront tout aussi bien la chose. Je pense que pour les collaborateurs eux-mêmes, je l'ai déjà dit, comme nous l'avions d'ailleurs dit pour l'île Rousseau, faire un projet eux-mêmes serait peut-être plus gratifiant que de faire l'inspecteur des travaux finis ou de contrôler des mandataires qui, en l'occurrence, n'amènent rien. Je pense que la valeur ajoutée apportée par les mandataires est quasi nulle. Par contre, la facture de la Ville, elle, est de 100 000 francs.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur Dossan, comme moi vous savez très bien qu'il ne s'agit pas simplement de dire que le travail est nul. Le travail des mandataires est de contrôler les travaux, la bienfacture des travaux, la mise en œuvre des travaux, d'envoyer des soumissions et de réceptionner ces soumissions, de réceptionner le travail et de contrôler le travail. C'est un cahier des charges en soi, et vous êtes parmi celles et ceux qui reconnaissent la qualité des infrastructures que nous mettons à la disposition de la population.

Je ne veux pas égrener toutes les opérations que la Direction du patrimoine bâti et le département des constructions et de l'aménagement ont faites ces dernières années. Toujours est-il qu'elles sont de qualité, même de très haute qualité. Je prends acte et note vos desiderata. Je fais en sorte que les activités soient faites le plus possible à l'interne sur des petits projets. C'est d'ailleurs ce que fait le Service du génie civil en posant du phonoabsorbant. Quoi qu'il en soit, je prends en compte vos remarques et j'essaierai d'inviter les collaborateurs à faire en sorte que ce genre de petits projets puisse être pris en charge à l'interne – et c'est déjà fait.

De manière générale je tenais à vous remercier de l'ensemble des propositions que vous avez soutenues pour ce secteur, puisqu'en fait, si je me rapporte neuf ans en arrière, le secteur de Sécheron était sinistré. Il n'y avait pas Japan Tobacco, il n'y avait pas la Maison de la Paix, il n'y avait pas la passerelle de la Paix, il n'y avait pas le chemin Rigot que nous sommes en train de rénover à grands frais pour en faire un chemin agréable – une transition entre la passerelle et le parc Rigot –, sans parler des immeubles pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui sont ces immeubles verts, ni même des infrastructures que nous avons construites ensemble avec le dernier objet qui est l'établissement médico-social (EMS) en train de sortir de terre pour donner corps à tout ce secteur.

J'invite celles et ceux qui nous écoutent et qui ont la patience de nous écouter à revenir neuf ans en arrière et à constater les changements qui s'y sont produits, notamment la passerelle de la Paix, et à voir le spectacle que nous pouvons offrir de mutation de notre ville, parce que ça c'est un bon exemple. Nous mettons si j'ose dire la dernière main à la mutation de ce secteur – d'ailleurs je vous remercie, Monsieur Ivanov, de l'avoir précisé. Il y a encore le chemin Rigot et l'EMS. Après on pourra dire que nous avons fait œuvre de salut public pour la mutation de ce secteur.

Je tenais, au nom des autorités, à remercier aussi les fonctionnaires de la Ville de Genève qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Il y a aussi la crèche que Japan Tobacco a mise à la disposition de la collectivité publique et de son personnel qui fait partie de l'ensemble de ces infrastructures que nous sommes heureux de mettre à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens.

Proposition: travaux d'aménagement et éclairage public à la rue Kazem-Radjavi

### *Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (72 oui).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 913 400 francs destiné à divers travaux d'aménagement et à la pose d'un éclairage public le long de la rue Kazem-Radjavi. Les parcelles du domaine public communal DP 4850 et DP 5422, les parcelles N<sup>os</sup> 5420 et 5507, propriétés privées de l'Etat de Genève et, partant, sur le DDP N<sup>o</sup> 5447, propriété de la Fondation des parkings, et sur le DDP N<sup>o</sup> 5510, propriété de Japan Tobacco International SA, toutes sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sont concernées par les travaux.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 913 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude (proposition PR-911/14 votée le 13 décembre 2011, N<sup>o</sup> PFI 102.600.27), soit 85 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

- 14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mars 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 640 700 francs, financés intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit deux crédits nets de 0 franc, destinés à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction, et de constitutions de servitudes y relatives, soit:**
- l'ouverture d'un crédit brut de 326 300 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine administratif et public au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
  - l'ouverture d'un crédit brut de 314 400 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine financier au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
  - les constitutions
    - d'une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° 4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG, selon plan de servitude provisoire N° 3 du 4 février 2014 établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel;
    - de servitudes d'usage de local et de passage, d'une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex, quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N<sup>os</sup> 1, 2 et 4 établis le 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, et la constitution de servitudes de canalisations sur les parcelles N<sup>os</sup> 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, selon plan général d'Energgestion SA du 24 octobre 2013 modifié le 20 janvier 2014 (PR-1069 A)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171e année»: Proposition, 5772.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

**Rapport de M. Rémy Burri.**

La proposition PR-1069 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal le 30 avril 2014. La commission s'est réunie deux fois pour traiter le sujet, à savoir le 3 septembre 2014, sous la présidence de M. Adrien Genecand, puis le 4 novembre 2015, sous la présidence de M. Jean Rossiaud. Les notes de séances ont été prises, respectivement, par MM. Jorge Gajardo Muñoz et Daniel Zaugg, qu'ils soient sincèrement remerciés pour leurs procès-verbaux.

**Séance du 3 septembre 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Valérie Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, ainsi que de M<sup>me</sup> Marie Fauconnet-Falotti, responsable de l'Unité des opérations foncières de la Direction du département municipal des constructions et de l'aménagement*

*Présentation du projet*

M<sup>me</sup> Cerda expose l'objet de la proposition PR-1069, en s'appuyant sur le diaporama ci-joint (annexe). Elle rappelle que le projet de réalisation de l'écoquartier de la Jonction a donné l'opportunité aux pouvoirs publics d'explorer les potentiels en énergie renouvelable dans ce quartier situé en zones à émissions excessives au sens de l'OPair, et connu pour ses fortes émissions de gaz carbonique. En votant la proposition PR-641 en 2009, le Conseil municipal a permis à la Ville de jouer un rôle moteur dans ce domaine. Elle rappelle l'objectif stratégique que s'est donné la Ville en visant l'autonomie à 100% en énergie durable des bâtiments municipaux en 2050. Cette réflexion de plusieurs années a permis de concevoir, avec les Services industriels de Genève (SIG) et le Canton de Genève, un système de chaleur basé sur l'eau du Rhône nommé CADéco Jonction (chauffage à distance de l'écoquartier de la Jonction). Le principe est identique au réseau thermique GeniLac, qui vise à chauffer les bâtiments du centre-ville avec l'eau du Léman. Le lac et le Rhône sont des pépites, leur potentiel pour l'énergie renouvelable est immense. Si à l'origine le projet visait à assurer à l'écoquartier une ressource de chaleur renouvelable et sans émission, il est apparu que la pompe à chaleur à haute température (PAC-HT), que les SIG projettent d'installer dans un local du quai du Seujet, est en mesure de chauffer non seulement l'écoquartier, mais aussi d'autres bâtiments de propriété publique du quartier de la Jonction, y compris l'ensemble de Cité Jonction, ainsi que les bâtiments cantonaux de la rue des Gazomètres et du Département des finances. M<sup>me</sup> Cerda précise que le critère économique a été déterminant dans le choix des solutions étudiées, à savoir que l'énergie durable doit avoir un coût équivalent voire inférieur au prix des ressources d'origine fossile. Techniquement, l'opération consiste à

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

remplacer une vingtaine de chaudières dans le quartier de la Jonction par des sous-stations raccordées à la PAC-HT du Seujet. Cela devrait entraîner des économies d'échelle. Financièrement, les SIG investiront 41 millions de francs pour installer la PAC-HT, le système de pompage dans le fleuve et la distribution de la chaleur (et aussi du froid, suivant les besoins) vers les sous-stations, puis fournir 41 GWh (gigawattheures) aux bâtiments participants. Le prix du kWh (kilowatt-heure) variera de 15 à 19 centimes HT, comprenant une part de financement des investissements, de l'entretien des installations et le coût de l'énergie.

M<sup>me</sup> Cerda précise que généralement le kWh est facturé 12-14 centimes, et comprend le coût de l'énergie et l'entretien. Il ne comprend pas la part «investissement». Les fourchettes de prix annoncées sont donc très proches des solutions fossiles traditionnelles en prix global. Grâce à CADéco Jonction, les bâtiments seront chauffés à 90% par de l'énergie renouvelable (le reste est assuré, suivant les besoins par un appoint en gaz naturel). De plus, la PAC générera une augmentation de la consommation en électricité, il conviendra de la baisser et d'assurer son origine renouvelable. Ce point précis est une priorité du service ENE pour les années à venir. En outre, les émissions de fumée baisseront de 92%.

M<sup>me</sup> Cerda signale que CADéco Jonction est indépendant des projets d'assainissement thermique et de rénovation des bâtiments. D'ailleurs, l'efficacité économique de cette solution repose non pas sur l'écoquartier, qui par définition sera un faible consommateur, mais sur les bâtiments plus énergivores. Cité Jonction pourra donc être raccordée immédiatement, mais à terme l'objectif reste cependant la rénovation des enveloppes et la baisse de la consommation énergétique. Pour M<sup>me</sup> Cerda, la combinaison entre l'énergie renouvelable et la possibilité d'y raccorder des bâtiments anciens est magique. M<sup>me</sup> Cerda et M. Santines présentent ensuite la PAC elle-même. Il s'agit d'une machine fournie par l'entreprise Sulzer (Suisse). La plupart de ces pompes à chaleur sont exploitées en Scandinavie. En Suisse, il y en a une, au bord de la Limmat, à Zurich, exploitée depuis 1936 et rénovée il y a une trentaine d'années après plusieurs décennies de fonctionnement.

M. Santines explique que les investissements initiaux sont très lourds, mais la durée de vie des machines est de cinquante ans. M<sup>me</sup> Cerda expose ensuite la convention passée entre la Ville et les SIG. Les SIG prennent à leur charge les investissements liés à la PAC et à la distribution de la chaleur jusqu'aux échangeurs des immeubles raccordés. La municipalité, de son côté, s'est engagée à mettre à la disposition des SIG deux locaux de chaufferie, au Seujet et à Cité Jonction, à évacuer les anciennes chaudières des bâtiments raccordés et à transformer en sous-stations les installations actuelles. Les SIG fourniront en chaleur les équipements municipaux de l'écoquartier ainsi que de plusieurs allées du quai du Seujet, quatre adresses de la rue Michel-Simon et de la rue Sainte-Clotilde, Cité Jonction, et le funérarium des Rois. Ultérieurement, les bâtiments de l'Usine,

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

du Palladium et de Stand 25 devraient aussi être raccordés, mais cela dépendra de la capacité des SIG à les alimenter. Le coût à la charge de la Ville est de 341 000 francs (soit environ 60 000 francs par bâtiment), qui devrait être financé à 100% par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève. Terminant l'exposé, M<sup>me</sup> Fauconnet-Falotti explique que la mise en œuvre de ce projet nécessite l'inscription de plusieurs servitudes d'usage et de passage sur des parcelles du domaine privé de la Ville et du domaine public municipal, au profit des SIG. Les servitudes sur le domaine public devront être validées, après le Conseil municipal, par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil cantonal. En contrepartie des servitudes, les SIG verseront à la Ville une somme de 142 000 francs par an.

*Questions des commissaires*

Un commissaire souhaite savoir si les galeries techniques sous le quai du Seujet sont en bon état. M. Santines confirme que ces installations sont en état de marche et prêtes à recevoir les nouveaux réseaux. M<sup>me</sup> Cerda fait remarquer que le territoire du canton, sur les deux rives, est quadrillé de galeries des SIG qui vont jusqu'à l'aéroport. Elle assure que ces installations permettront de mettre en œuvre les nouveaux réseaux de chaleur. Le commissaire a entendu parler d'accélérateurs à eaux qui fonctionnent avec des turbines et produisent de la chaleur, voire de l'électricité, il souhaite en savoir plus. Il s'interroge sur les coûts que ce projet va entraîner pour la Ville. M. Santines répond que ce système est bel et bien intégré à la PAC-HT. M<sup>me</sup> Cerda évoque les expériences allemandes de stockage, dans les réseaux du gaz, de l'électricité éolienne, sous forme de chaleur. Il s'agit, pour elle, des balbutiements de l'écologie industrielle. M<sup>me</sup> Cerda confirme qu'il y a bien des solutions à l'étude, mais le moment venu, il faudra faire un tri. A son avis, il faut intégrer dès le départ des variables économiques et techniques dans ces réflexions. Concernant les coûts, M<sup>me</sup> Cerda confirme qu'il faut bien dépenser 60 000 francs par bâtiment pour remplacer les chaudières par des sous-stations de la PAC. Il faudra aussi compter le prix du kWh, mais ce sera équivalent au prix du fossile. Les servitudes rapporteront 140 000 francs par an.

Une commissaire s'interroge au sujet du calendrier du projet et des perspectives d'implantation de PAC-HT dans d'autres quartiers. M<sup>me</sup> Cerda évoque le délai d'octobre 2017 pour raccorder tous les bâtiments prévus. Elle signale que cela figure dans le protocole d'accord entre les SIG et la Ville. S'agissant d'autres quartiers, M<sup>me</sup> Cerda répond que des combinaisons semblables à celles du CADéco sont étudiées pour Chandieu. Le contexte est toutefois différent qu'à la Jonction car il y a à Chandieu moins de bâtiments de la Ville. La municipalité ne peut donc pas jouer là-bas le même rôle de preneur d'énergie qu'elle joue à la Jonction. Pour que ce genre de projet puisse se concrétiser, il faut que la Ville soit en mesure de se raccorder, puis de payer le prix juste de l'énergie consommée. S'agissant d'autres développements, M<sup>me</sup> Cerda évoque GeniLac: on sait que

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

cela va se faire, mais on ne sait pas quand. La commissaire relève que CADéco peut alimenter en chaleur même les bâtiments non rénovés. Elle demande si cela pourrait changer la manière de faire des plans de rénovations et souhaite savoir si les baisses de la consommation auront des effets sur les prix du loyer. Pour M<sup>me</sup> Cerda, le risque existe que les propriétaires d'immeubles ne soient plus incités à rénover. C'est pourquoi il est important que le cadre légal permette de continuer à rendre attractifs et avantageux les travaux d'assainissement. Concernant les loyers, M<sup>me</sup> Cerda répond que cette question concerne notamment les bâtiments locatifs de la Ville, au Seujet, à Michel-Simon et Cité Jonction. Elle explique qu'actuellement, pour CADéco, le prix du kWh, à 15-19 centimes, est légèrement supérieur au prix actuel. Elle pense toutefois qu'il sera possible d'atteindre rapidement les niveaux de prix actuels, voire plus bas, mais on n'en a pas la certitude, et peut-être que la Ville devra payer quelques centimes en plus. Comme précisé dans la demande de crédit, le droit du bail s'applique; il ne sera pas possible de faire supporter aux locataires des charges qui ne sont pas dues.

Un commissaire demande si une étude d'impact environnemental a été réalisée au sujet de la température de l'eau du Rhône. M. Santines répond qu'une étude hydrologique a été faite dans le cadre de GeniLac. Pour ce projet, les SIG prévoient d'aller puiser l'eau dans une poche profonde où l'eau est toujours à 6 degrés. Le processus de refroidissement prévoit que l'eau ressorte à 2 degrés, pas moins, pour éviter le gel, ensuite elle est réinjectée dans le lac de sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur l'environnement. M. Santines reconnaît que si on généralisait l'exploitation du lac pour ce type de chauffage, il y aurait certainement un impact, dont il faut mesurer l'importance.

Un commissaire demande comment est calculé le prix du kWh et comment la Ville va payer les SIG. M<sup>me</sup> Cerda répond que la Ville achèterait la production de CADéco en signant un contrat de vente de chaleur. M<sup>me</sup> Cerda rapporte que la Ville travaille actuellement avec les SIG de manière coordonnée et à livre ouvert. A son avis, la transparence des SIG sur ce projet est très bonne. Le prix est estimé dans une fourchette de 15-19 centimes le kWh, or les premiers retours de soumissions confirment un prix plus proche des 15 centimes. La Ville pense qu'il est possible d'arriver à un prix de 13 centimes le kWh. A son avis, la baisse ira en se confirmant à mesure que d'autres preneurs d'énergie se seront portés candidats. L'équilibre financier de l'opération sera alors encore plus avantageux.

A la question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Fauconnet-Falotti répond que la contrepartie pour les servitudes mentionnées dans le protocole d'accord entre la Ville et les SIG sera réglée dans un acte conclu devant notaire et inscrit au Registre foncier. L'acte en question mentionne la durée de la servitude, sa rétribution, les délais, l'assiette, l'indexation.

A propos d'indexation, un commissaire suppose que lorsque l'investissement sera amorti, les clients vont continuer à payer et les SIG vont améliorer

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

leur marge. M<sup>me</sup> Cerda répond que la formule d'évolution des prix tient compte d'index précis, qui sont déterminants dans la fixation du prix de base et de sa réévaluation: le coût de l'énergie primaire, la main-d'œuvre, le coût de l'électricité. Un commissaire relève que les 15-19 centimes par kWh comprennent une part de l'investissement. Or à un moment donné l'investissement sera amorti. Il demande si une baisse de prix est alors imaginable, ou si le prix initial est déjà prévu pour un fonds de rénovation. M<sup>me</sup> Cerda confirme que les SIG s'engagent à maintenir à niveau l'équipement. A l'issue du contrat de vente d'énergie, après trente ans, il faudra évaluer l'état de l'installation. Un commissaire demande si une baisse du prix peut être envisagée si d'autres preneurs d'énergie se connectent à leur tour. M<sup>me</sup> Cerda répond que pour l'instant un équilibre financier a été établi avec une installation de puissance définie et un nombre de bâtiments que les SIG assurent être en mesure d'alimenter. M. Santines précise toutefois que la Ville espère discuter très vite, si la puissance de CADéco le permet, du raccordement de nouveaux bâtiments municipaux, aussi dans l'optique de faire baisser le prix du kWh. Un commissaire demande si la rétribution des servitudes pourrait être améliorée si d'autres preneurs d'énergie se raccordaient au réseau CADéco. M<sup>me</sup> Fauconnet-Falotti répond que le montant de contrepartie a été fixé en fonction de l'activité que les SIG vont y déployer. Les SIG auraient voulu et préféré que le montant soit plus bas, la Ville aurait préféré qu'il soit plus haut, mais on s'est aperçu alors que le coût de la servitude était reporté sur le prix du kWh, ce qui n'était pas à l'avantage de la Ville, principal client de CADéco.

Une commissaire s'inquiète des nuisances de travaux sur le quartier de la Jonction. M<sup>me</sup> Cerda répond que l'essentiel des travaux se déroule en sous-sol, sinon il y aura une coordination avec des interventions en cours, comme l'écoquartier, ou déjà prévues, comme le parking de Michel-Simon. A un moment donné, il faudra traverser le boulevard Carl-Vogt, où il faut faire passer des tuyaux de 40 cm de diamètre, mais M. Santines affirme que ce ne sont pas de gros travaux.

M. Santines répond à un commissaire que du fait de leur éloignement du lac les Minoteries et l'Hôpital ne peuvent pas se raccorder à CADéco ou GeniLac. Il devient difficile d'y acheminer l'eau. L'eau de l'Arve est trop chargée en limon, il faudrait la traiter. C'est pourquoi la pompe à chaleur des Minoteries exploite plutôt les eaux usées.

A une question d'un commissaire sur le droit du bail, M<sup>me</sup> Cerda répond que si le prix du kWh est fixé au-dessus des montants actuels, le droit du bail s'appliquera et c'est la Ville qui devra prendre en charge les quelques centimes supplémentaires, soit dans son budget de fonctionnement, soit dans les investissements. M<sup>me</sup> Cerda précise que la proposition mentionne quand même une estimation moyenne de 300 000 francs à prendre en charge par la Ville pour compenser le prix du kWh. M<sup>me</sup> Fauconnet-Falotti explique que si on attend de connaître le prix du kWh, on risque d'être en décalage avec l'avancement de l'écoquartier. D'ici

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

là, si les SIG ne sont pas fixés sur les servitudes le projet ne peut pas démarrer. M<sup>me</sup> Cerda explique que ce projet comporte des risques, mais ils sont balisés. L'estimation de 300 000 francs est basée sur un prix du kWh à 17 centimes, et en tenant compte aussi du prix payé actuellement dans les immeubles du Seujet. M<sup>me</sup> Cerda reconnaît que CADéco ouvre l'éventail des discussions et des négociations sur son mode de financement. M. Santines explique que, dans une situation plus classique, la Ville investit périodiquement pour remplacer ses chaudières, sans toucher de loyer sur le local de la chaufferie. Ici, la Ville touche une somme en échange des servitudes et n'aurait plus à investir directement pour entretenir son parc de chaudières, à ceci près que le droit du bail impose quand même au propriétaire d'investir pour le chauffage, d'où le prix du kWh comprenant un part d'investissement.

Un commissaire se demande comment s'articulent le droit du bail et la loi cantonale sur l'énergie, qui autorise la facturation des travaux d'assainissement, s'ils permettent de baisser la consommation. M<sup>me</sup> Cerda répond que les travaux de remplacement des anciennes chaufferies par la PAC-HT ne sont pas de même nature que les travaux d'assainissement énergétique d'un bâtiment. Ici, on remplace la source de chaleur, on ne fait pas de travail d'enveloppe pour baisser la consommation. Il faudra certainement se pencher sur le droit du bail dès lors que, à l'issue des études détaillées, on disposera des chiffres précis sur le prix du kWh. M. Santines explique que le propriétaire est tenu, habituellement, d'entretenir et de remplacer les installations de chauffage à intervalles réguliers, sans reporter l'investissement sur la facture des charges. Avec CADéco, la Ville n'aurait plus à investir directement sur l'équipement, mais son coût serait distribué dans le prix du kWh de chauffage. M<sup>me</sup> Cerda explique que ces questions sont précisément en train d'être discutées, dans le respect du droit du bail.

*Demande d'audition*

Un commissaire souhaite auditionner les Services industriels de Genève (SIG).

**Séance du 4 novembre 2015**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, M. Christian Brunier, directeur des Services industriels de Genève, M<sup>me</sup> Sophie Durand, responsable du développement thermique aux SIG, M<sup>me</sup> Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie*

M. Pagani déclare que la proposition PR-1069 permettrait de chauffer une partie des immeubles de la Jonction avec l'énergie produite par l'eau du Rhône.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Fort de l'expérience menée au Foyer de Sécheron, la Ville de Genève peut poursuivre sa politique environnementale en installant une pompe à chaleur qui récupérer la chaleur de cette eau pour fournir un chauffage écologique à la moitié du quartier. Il est important pour les générations futures que la municipalité puisse se passer à terme des énergies fossiles. Il faut savoir que la Ville a travaillé en étroite collaboration avec les SIG pour mener à bien ce projet. Les discussions ont débouché sur une proposition intéressante de vente kilowattheures (kWh) et les SIG pourraient installer cinq pompes à chaleur dans le canton si l'expérience du quartier de la Jonction se révélait concluante.

M. Brunier affirme que l'énergie renouvelable ne représente pas plus de 3% des énergies thermiques utilisées en Suisse. Cette situation est regrettable pour différentes raisons. Tout d'abord, la Suisse perd de l'argent en utilisant des combustibles qu'elle ne produit pas. L'exploitation des centrales thermiques offre peu d'avantages économiques puisqu'elle entraîne une dépendance par rapport aux pays producteurs de gaz ou de pétrole. Ensuite, il est évident que la technologie actuelle est néfaste pour l'environnement au regard des émissions de gaz à effet de serre qu'elle engendre. Sachant qu'une grande partie des émissions helvétiques de CO<sub>2</sub> provient du chauffage et de la production d'eau chaude, l'exploitation des énergies renouvelables représente une alternative à étudier sérieusement.

L'utilisation de l'énergie thermique contenue dans les grands lacs pour chauffer et climatiser la Suisse présente des conséquences écologiques quasi nulles. D'autre part, le prix de l'énergie renouvelable ne va pas bouger contrairement aux énergies fossiles. Même si le prix du mazout est actuellement très bas, cette situation ne va pas durer éternellement. Le marché du CO<sub>2</sub> va certainement se développer avec les coûts de compensation des émissions figurant dans la loi suisse. Il faut savoir que la première estimation du kWh entre 15 et 19 centimes figurant dans le protocole d'accord entre la Ville de Genève et les SIG a été maintenue. L'objectif a été tenu grâce au travail mené en partenariat entre la Ville et les SIG. La collaboration s'est exceptionnellement effectuée à livre ouvert étant donné que la Ville est propriétaire des SIG.

M<sup>me</sup> Durandeu indique que le projet CADéco Jonction a été développé de telle façon à rester indépendant de tout programme de rénovation des bâtiments. Ce projet pilote vise à remplacer une vingtaine de chaudières par un chauffage centralisé afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Pour rappel, le projet visait au départ à chauffer les bâtiments situés dans l'écoquartier de la Jonction. Le travail qui s'est effectué de 2013 à 2015 sur l'optimisation de l'offre a abouti à un élargissement de la zone. Le projet englobe actuellement une nonantaine d'immeubles, ce qui correspond à environ 5000 logements et à 15 000 habitants. Si l'on prend en compte la totalité des immeubles concernés, on constate que la Ville de Genève est le plus grand acteur du projet.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Une fois les chaufferies de gaz et de mazout existantes enlevées, des ressources renouvelables locales seront mises en place. Des panneaux solaires installés sur le toit des bâtiments raccordés compenseront une partie de l'énergie électrique, et une pompe à chaleur située au quai du Seujet récupérera l'eau du Rhône pour alimenter un réseau de chauffage à distance. Actuellement, le quartier consomme chaque année 40 GWh de gaz et 36 GWh de mazout. La mise en place des énergies renouvelables permettra de réduire cette consommation à 16 GWh de gaz et 18 GWh d'électricité. Il faut savoir que le projet se compose d'une partie rafraîchissement et d'une partie chaleur, cette dernière étant la plus conséquente. Grâce aux nouvelles installations, les besoins en chaleur des bâtiments raccordés seront couverts à 80% par des énergies renouvelables.

Les coûts du projet sont estimés à 50 millions de francs sachant que les SIG ont déjà engagé 5 millions de francs dans le cadre d'études et de mesures conservatoires. Comme l'a rappelé M. Brunier, le protocole d'accord avait estimé le kWh entre 15 et 19 centimes pour un périmètre donné. L'offre qui tient compte de l'élargissement de la zone est conforme au protocole puisqu'elle établit le kWh à 16,1 centimes. Ce chiffre correspond à 15,9 centimes pour la partie existante et à 19 centimes pour les bâtiments à construire. Le planning intentionnel prévoit une mise en service entre septembre 2018 et septembre 2019. Dès la mise à disposition de la prestation, l'offre sera valable pour le raccordement de l'ensemble des bâtiments. En résumé, le projet CADéco Jonction représente un approvisionnement thermique performant et écologique. Les émissions liées aux systèmes de chauffage des bâtiments raccordés seront passablement réduites afin d'améliorer la qualité de l'air dans le périmètre de la Jonction. Le contrat prévoit une adaptation des puissances souscrites pour mieux accompagner chaque bâtiment dans sa rénovation énergétique. M. Brunier tient à souligner qu'il s'agit d'une offre globale. Une modification du périmètre influencerait donc le taux d'affaires.

*Questions des commissaires*

Un commissaire voudrait savoir comment le protocole a pu fixer un prix sachant que le kWh est généralement soumis à la fluctuation du marché. Alors que la Ville de Genève est non seulement cliente mais aussi propriétaire des SIG, on peut se demander s'il ne serait pas pertinent de proposer une offre qui suive les prix du marché afin de rendre l'opération blanche pour les deux partenaires. Il ne faut pas oublier que le prix est censé couvrir un investissement sur une longue durée.

M. Pagani répond que la Ville touche une redevance des SIG pour leur occupation du domaine public, le protocole devait clarifier le statut des deux partenaires. Ainsi, après de longues discussions, M. Pagani a obtenu que la Ville soit

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

considérée comme client des SIG. Le prix du kWh a été négocié dans ce cadre et il sera fixe sur une durée de trente ans. Si le Conseil municipal vote la proposition PR-1069, le Conseil administratif signera une convention avec les SIG sur la base d'un prix qui a été âprement négocié.

M. Brunier confirme que les négociations ont été très rudes entre la Ville et les SIG. Ces derniers ont dû ouvrir les livres pour montrer leurs structures de coûts et confirmer que la marge était tout à fait raisonnable. Il est évident qu'il existe une couverture de risque dans ce projet étant donné que l'on ne connaît pas l'évolution de cette technologie. Actuellement, il est vrai qu'on ne peut pas s'offrir de l'énergie renouvelable au même prix que le fossile. Cela dit, la donne peut changer en quelques années étant donné la stabilité des coûts que représente l'eau du lac. Même si l'arrivée massive du charbon en provenance d'Europe de l'Est et du gaz de schiste des USA déstabilise complètement les prix du marché, on constate déjà des réticences dans l'achat de ces énergies non renouvelables. Il existe un certain nombre d'indicateurs qui confirment le peu de temps qui reste aux énergies fossiles.

M<sup>me</sup> Durandeu ajoute qu'un fort travail d'optimisation de l'offre a été effectué. Une réduction de 15% a pu être réalisée par rapport au prix initial. Les optimisations techniques, l'élargissement du périmètre et les différents subventionnements ont permis de clarifier le prix tout en respectant les objectifs établis dans le protocole.

M. Brunier tient à souligner que les SIG seraient obligés d'effectuer des investissements complémentaires en cas de forte augmentation de la population dans le secteur. M<sup>me</sup> Durandeu précise que la densification de la zone produite par l'implantation de l'écoquartier sera tempérée dans un premier temps par la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments existants. Ces travaux auront pour effet de baisser la puissance souscrite.

Un commissaire comprend que la densification du secteur nécessiterait des investissements supplémentaires. A l'inverse, une absence de densification aura également un impact sur le protocole. Ainsi, il est important de savoir comment a prévu la Ville de réagir au cas où l'investissement serait trop conséquent. M. Pagani estime que le Conseil municipal doit d'abord prendre une décision sur la proposition PR-1069. Dans la mesure où la concession est votée, le DCA passera un protocole d'accord avec les SIG pour garantir le maintien du prix à 16 centimes le kWh. En retour, la Ville assurera le raccordement des installations techniques en respectant les paramètres qui auront été fixés.

M. Brunier considère que le projet devra être revu au cas où la Ville réduirait les proportions du secteur. Le protocole comprend tous les propriétaires présents dans la zone, soit le Canton, la Ville, l'Hospice général et les coopératives

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

ayant pris part au projet d'écoquartier. Grâce au protocole, chaque acteur s'est engagé en fonction d'un coût global de l'ensemble du projet et d'un volume global d'énergie en jeu sur le périmètre concerné. Le protocole d'accord a permis aux SIG de démarrer les études et de voir si le prix final rentrait dans la fourchette estimée. Comme le protocole a été signé par l'ensemble des acteurs, la nouvelle étape à franchir concerne la convention de fourniture des chaleurs. Cette convention ouvre la porte à une deuxième négociation avec un prix du kWh déjà fixé. Dans ce cadre, la proposition PR-1069 demande un crédit au Conseil municipal pour raccorder les chaufferies actuelles des bâtiments de la Ville au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction. La proposition PR-1069 demande également une servitude d'usage des locaux de la Ville pour permettre aux SIG d'installer leurs équipements. Les SIG se rendront au quai du Seujet, à la Cité Jonction et dans le bâtiment de l'Hôtel des finances pour installer sur le réseau existant l'ensemble des systèmes de production nécessaire à assurer la fourniture de chaleur. Aujourd'hui, la Ville a obtenu des SIG une offre ferme pour entrer dans une phase de discussion avec eux sur la convention de fourniture de chaleur en fonction des différents délais pour amener les tuyaux dans les chaufferies.

M. Macherel rappelle que le protocole d'accord instaurait des conditions-cadres pour permettre aux SIG de lancer des études pour un montant de 5 millions de francs et de créer la base du réseau de l'écoquartier. Alors que ce dernier constituait le périmètre de base du projet, l'opération s'est élargie dans un second temps à d'autres bâtiments déjà existants. Les chaufferies présentes dans ces bâtiments devront donc se raccorder au nouveau réseau d'énergie renouvelable. M. Macherel ajoute que la Ville négociera avec les SIG un contrat de fourniture de chaleur de ses bâtiments. En revanche, si l'un des signataires du protocole d'accord venait à ne pas s'engager, il est clair que l'ensemble du plan d'affaires serait remis en cause.

Une commissaire désirerait connaître le coût actuel du kilowattheure et savoir si les locataires des bâtiments existants subiront les conséquences de ces changements de coût.

M. Macherel note que le prix actuel d'achat du mazout est d'environ 6 centimes le kilowattheure. Les frais d'entretien et de révision des chaudières entrent pour leur part dans les frais de chauffage d'un bâtiment. En tenant compte de ces différents frais annexes, le prix du mazout se situe à environ 8 centimes le kilowattheure et celui du gaz naturel à 12 centimes le kilowattheure. Face à ces éléments, le prix du kilowattheure proposé par les SIG est de 16 centimes auquel il faut rajouter la TVA. Il faut comprendre que ce coût correspond à une énergie propre qui englobe un coût social et un coût environnemental. Ensuite, si l'on prend en considération les coûts au mètre carré, il s'avère que les locataires des immeubles concernés par le projet paieront leurs frais de chauffage moins cher que ceux des immeubles non rénovés. Lorsque le bâtiment ne consomme

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

presque plus rien grâce à un isolement de qualité, le prix au kilowattheure n'a plus d'importance. Concernant la répercussion des coûts, M. Macherel relève que le taux d'effort que la Ville devra investir pour raccorder l'ensemble des immeubles publics au réseau de chaleur renouvelable CADéco dépendra du prix réel des énergies fossiles. Le taux d'effort se situe actuellement à 300 000 francs pour l'ensemble des bâtiments publics. La Ville devra trouver cet argent dans son budget si elle désire réaliser une opération blanche. Même si le prix des énergies fossiles a fortement baissé ces derniers temps, la mise en place des énergies renouvelables dans les bâtiments compris dans la proposition PR-1069 permettra de retrouver le prix d'achat de la chaleur. Sachant que l'ensemble des achats de la Ville en énergie est estimé à 23 millions de francs, l'effort à investir dans le budget pour la rénovation des bâtiments de la Jonction est acceptable car il sera possible de trouver des compensations. Les locataires des bâtiments neufs ou rénovés ne paieront pas leurs frais de chauffage plus cher qu'auparavant. Quant aux locataires des bâtiments qui ne seront pas immédiatement rénovés, le Conseil administratif devra trouver des solutions sur les frais de chauffage. Les surcoûts liés au fait d'habiter dans un bâtiment mal isolé et de recevoir une énergie à un prix plus élevé ne devraient pas incomber aux locataires. Les solutions à trouver sur les frais de chauffage dépendront du prix de l'énergie. Suite aux études menées dans le projet, l'investissement pourra être trouvé dans le Fonds énergie et climat. Ce dernier est alimenté en partie par la vente des installations solaires photovoltaïques de la Ville aux SIG. Si les objectifs fixés par la Ville pour diminuer ses émissions de CO<sub>2</sub> sont atteints, le Fonds énergie et climat bénéficiera également de la restitution de la taxe CO<sub>2</sub>. D'autre part, il faut savoir que le Conseil administratif va déposer l'année prochaine un crédit d'étude pour la rénovation de la Cité Jonction. Ce crédit sera suivi de crédits de réalisation échelonnés en fonction des différentes tours à rénover. L'objectif de la démarche est de diviser par trois la demande d'énergie des bâtiments. Une fois les bâtiments rénovés sur le nouveau réseau, les frais de chauffage ne poseront plus de problèmes. Le projet prévoit le raccordement au nouveau réseau dans quatre ans. M. Pagani confirme que les locataires ne verront pas leurs charges augmenter. Il s'engage à trouver l'argent pour compenser l'éventuelle différence des frais de chauffage. Comme l'a annoncé M. Brunier, il est probable que le prix des énergies non renouvelables augmente. Dans ce cas, la Ville n'aura plus à investir entre 300 000 et 400 000 francs pour compenser le différentiel des frais de chauffage de la Cité Jonction et du quai du Seujet.

Une commissaire aimerait connaître les raisons de la différence de prix entre les bâtiments existants et ceux qui vont être construits, elle voudrait aussi comprendre pourquoi il existe des besoins de gaz en appoint ou en secours. M<sup>me</sup> Durandeux note que la formule de prix est la même pour l'ensemble des bâtiments. Cette formule comprend une partie fixe liée à la puissance et une partie variable liée à la consommation. Selon la typologie des bâtiments, la durée

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

d'utilisation peut varier. Le ratio entre la puissance et la consommation diffère à ce niveau. Pour information, les bâtiments neufs représentent 6% du projet. M<sup>me</sup> Durandeu ajoute que le projet comprend deux pompes à chaleur haute température. Alimentées par l'électricité et l'eau du lac, ces pompes vont être utilisées le plus possible. Durant les épisodes hivernaux, l'eau du lac sera également exploitée pour compenser les fortes consommations. En cas de problèmes d'alimentation en eau ou de fonctionnement des pompes à chaleur, les SIG pourront compter sur quatre chaufferies décentralisées afin d'opérer un basculement. Ce procédé permettra d'éviter l'absence de livraison de chaleur.

Un commissaire constate que la présentation présente un montant de 46 millions de francs pour la construction des infrastructures réalisées par les SIG alors que la proposition PR-1069 annonce un montant de 41 millions de francs. M<sup>me</sup> Durandeu rappelle que la proposition PR-1069 était liée au protocole d'accord qui prenait en compte le périmètre de l'écoquartier. Depuis, le périmètre a été élargi. Le raccordement des bâtiments complémentaires a demandé de nouveaux investissements de réseaux. S'en est suivi un travail d'optimisation des investissements liés aux réseaux et à la production. Le nouveau montant est le résultat de ces différentes étapes. Alors que le montant de 41 millions de francs correspondait à une vente de 40 GWh, celui de 46 millions de francs équivaut à une vente de 60 GWh. M. Brunier ajoute que le contrat court sur trente ans, ce qui correspond à la durée des installations. Les SIG ont pour principe d'établir des contrats sur une trentaine d'années.

Un commissaire aimerait connaître le moment où les premières installations seront fonctionnelles. M<sup>me</sup> Durandeu note que le projet global a intégré une installation provisoire qui pourra alimenter l'écoquartier avant la fin de la totalité des travaux. En engageant un montant de 4 600 000 francs, les SIG ont pu poser des conduites en mesure conservatoire. Grâce au renforcement de la puissance gaz, la chaufferie de l'eau fine sera fonctionnelle dans l'écoquartier dès le mois de septembre 2016. Elle fonctionnera dans un premier temps à partir de l'énergie fossile étant donné que la production renouvelable est concentrée au niveau du quai du Seujet. On peut relever que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est déjà alimentée en eau fine depuis le 8 janvier 2015.

Une commissaire désirerait avoir des précisions sur le taux d'effort de 300 000 francs. M. Macherel soulève que la compensation de la surcharge de chauffage dans les immeubles non rénovés serait de l'ordre de 300 000 francs par année selon le prix actuel du mazout. La Ville devra assurer ces frais jusqu'à ce que ces immeubles soient rénovés. La commissaire n'est pas sûre que la Ville vote le projet dans son entier car la majorité politique du Conseil municipal a changé. Face à cette incertitude, il serait peut-être plus judicieux d'assurer le vote sur le crédit de rénovation en le déposant séparément du crédit lié aux raccordements. Elle aimerait comprendre pourquoi les travaux de raccordement

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

devraient précéder la rénovation des édifices. M. Pagani insiste sur le fait que les immeubles existants compris dans la proposition PR-1069 doivent de toute façon être rénovés. Pour répondre à l'urgence, il est nécessaire que la Ville prenne un risque de 300 000 à 400 000 francs par année pour les bâtiments qui n'auront pas pu être rénovés avant les travaux de raccordement au réseau de chaleur renouvelable. M. Macherel estime possible techniquement de sortir la Cité Jonction du projet jusqu'à ce que ses bâtiments soient rénovés. Cela dit, une telle opération mettrait tout le plan d'affaires en péril sachant que la Cité Jonction comprend plus de 500 logements, soit 10% du quartier. Si cet ensemble était retiré du projet, la loi obligerait de toute façon la Ville à effectuer des interventions. Les vitrages et les embrasures doivent être renouvelés car ils ne sont plus conformes aux normes légales. La Ville ne pourra pas négocier longtemps avec le Canton le report des délais d'intervention.

M. Brunier ajoute que tous les clients privés des SIG ont adopté les mêmes positions que celles du département. Même s'il faut absorber le différentiel pour les locataires, les calculs financiers de ces entreprises montrent que le raccordement des bâtiments au réseau renouvelable permet à terme de consommer moins.

Un commissaire voudrait savoir comment se termine le protocole d'accord et demande si le délai des trente ans est repris dans le contrat de fournitures. Il serait intéressant de savoir si le contrat de fournitures va reprendre les 16 centimes. M. Brunier lui rétorque que le protocole d'accord ne concerne que l'ancienne étude. Dans ce cadre, les SIG ont pris des mesures conservatoires en investissant 5 millions de francs notamment dans la mise en place de canalisations. En prenant ces risques, les SIG espèrent bien évidemment une volonté d'engagement des prospects. Après s'être mis d'accord sur les principes, les différents acteurs se trouvent dans une phase de rédaction des contrats de commercialisation. M<sup>me</sup> Durandeux ajoute que le contrat de fournitures comprend entre autres une prestation avec des conditions d'entrée et une durée d'engagement précise.

Un commissaire demande si le fait d'avoir signé le protocole d'accord oblige la Ville à se lancer dans les travaux de rénovation proposés dans le projet. L'enjeu de cette question est de savoir si l'entrée dans le processus du protocole d'accord hypothèque tout plan de rechange. On peut imaginer que la Ville préfère utiliser le montant de 100 millions de francs pour prévoir la réalisation d'un nouveau quartier au lieu de procéder à des rénovations. M. Pagani relève que le protocole demande à la Ville de raccorder ses tuyaux à l'énergie produite par les SIG. Le seul risque réside dans le paiement de la différence du prix du mazout. L'effort qui est demandé à la Ville concerne un engagement à relier les bâtiments figurant dans le projet durant les cinq prochaines années. Une fois les raccordements effectués dans les bâtiments existants, la Ville devra trouver une solution pour compenser le différentiel des frais de chauffage. Dans tous les cas, le Conseil municipal n'est pas prisonnier de la décision qu'il prendra. Cela dit, la propo-

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

sition de raser le quartier pour reconstruire les immeubles est difficilement pensable. Le relogement de 500 personnes représenterait un travail de titan.

M. Brunier confirme que le modèle d'affaires ne tient plus si la Ville décide de raser les immeubles pour reconstruire un nouveau quartier. M<sup>me</sup> Cerda ajoute que les réflexions autour du projet ont abouti à un système de raccordement qui sera réalisé en dehors du processus de rénovation. Ce procédé offrira des résultats rapides en matière de déploiement d'énergies renouvelables. Cela dit, l'intérêt à la rénovation a été maintenu pour que les propriétaires puissent assumer leur rôle. Le système va engendrer une dynamique positive dans laquelle chaque acteur pourra effectuer ses propres choix le moment venu.

M<sup>me</sup> DurandeuX confirme à un commissaire que le projet se situe à 78% d'énergies renouvelables puisque les 16 gigawatts de gaz ne sont pas renouvelables. Le commissaire en déduit que les 18 gigawatts d'électricité sont renouvelables. M<sup>me</sup> DurandeuX lui répond par l'affirmative. Les SIG se sont engagés à réserver de l'électricité renouvelable et locale. L'électricité produite dans le cadre du projet ne proviendra pas d'une centrale chaleur-force afin d'éviter les émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres particules mauvaises pour les voies respiratoires. Le commissaire dési-rerait savoir d'où proviennent les 18 gigawatts d'électricité renouvelable et pour-quoi cette marge n'est pas considérée par l'Office cantonal de l'énergie comme un moyen de chauffage. M. Brunier lui indique que cette électricité provient des barrages du Seujet, de Chancy-Pougny et de Verbois. Les SIG disposent d'une marge à l'intérieur de Genève pour répondre à ce genre de besoins. M. Brunier précise que l'Office cantonal de l'énergie a interdit le chauffage électrique quand Genève n'était de loin pas dans le renouvelable. Depuis, la politique des SIG est de produire de l'électricité totalement renouvelable. Par ailleurs, le chauffage à basse électricité ne fait pas sens dans une ville comme Genève qui sera 100% renouvelable en 2017. M<sup>me</sup> DurandeuX précise qu'une unité d'électricité produite par une pompe à chaleur conduit à générer trois unités de chaleur. Le coefficient de performance permet de valoriser l'électricité locale. M. Paganì tient à souligner que les pompes à chaleur vont permettre à la Ville d'économiser du fioul avec un ratio de 1 pour 3. L'idée proposée par les SIG pour compenser les besoins de ces technologies nouvelles est d'utiliser la géothermie et les cellules photovoltaïques.

*Discussion, prises de position des partis et vote*

Un commissaire des Verts considère que la proposition PR-1069 est un très beau projet. Cela dit, la question de la rénovation du quartier de la Cité Jonction reste en suspens. A ce stade, la commission peut procéder au vote du projet ou demander différents scénarios concernant la Cité Jonction. Si la seconde solution était adoptée, la commission pourrait avoir le choix entre un scénario de rénovation et un autre de démolition/reconstruction.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Un commissaire du Parti libéral-radical craint que la demande du commissaire des Verts risque de repousser la PR-1069 jusqu'à la prochaine législature. Comme l'ont affirmé MM. Pagni et Brunier, le protocole s'intéresse plus au nombre des logements de la Cité Jonction qu'à leur configuration.

Le commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner M<sup>me</sup> Salerno en tant que responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour savoir s'il est possible de reporter les frais d'énergie en cas de surcoût ou si la Ville pourra les assumer à 100%. Il souhaiterait, avant de voter en plénière, connaître le vrai prix du KWh, et comparer ce montant avec ce que paie actuellement la GIM, car la somme à la charge de la Ville pourrait s'avérer importante. Une différence de 5 centimes, c'est déjà 1 million de francs par an, et sur un contrat de trente ans cela devient encore plus impressionnant.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se demande si le Conseil municipal a le poids de dire non à ce projet ou de renégocier le prix du KWh.

Une commissaire d'Ensemble à gauche fait remarquer que la mise en œuvre du CADéco aura un impact important sur la vie quotidienne dans le quartier. Il serait inimaginable de le refuser.

Une commissaire socialiste pense que la commission a intérêt à aller de l'avant dans ce projet. Les hypothèses qui sont formulées par rapport à la Cité Jonction pourraient avoir des répercussions sur l'ensemble de l'équipement du périmètre. Il faut comprendre que la Cité Jonction représente une inconnue dont on n'aura pas la réponse avant un certain nombre de mois. Il ne faut pas oublier que le plan d'affaires reste viable à partir du moment où la Ville assume le volume du projet de la Jonction. Elle propose de ne pas bloquer le projet global en demandant un investissement supplémentaire en termes d'études.

Un commissaire des Verts propose l'audition d'une association de protection de la nature afin d'avoir des éclaircissements sur l'impact direct sur l'environnement que pourraient avoir les pompes à chaleur.

Un commissaire d'Ensemble à gauche estime que le projet est excellent. Il ajoute, pour répondre à la préoccupation environnementale, que des études menées par l'Université de Genève ont démontré que les pompes à chaleur avaient tendance à refroidir le lac plutôt que de le réchauffer.

*Vote sur les demandes d'auditions et la proposition*

Le président met aux voix la proposition d'auditionner M<sup>me</sup> Salerno en tant que responsable de la GIM, qui est refusée.

Le président soumet la proposition d'auditionner une association de protection de la nature, qui est refusée.

6210

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Le président met aux voix la proposition PR-1069, qui est acceptée à l'unanimité et dans son entier par la commission. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

*Annexe:* présentation du Service de l'énergie «CADéco Jonction»

# CADÉCO JONCTION

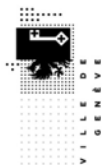
PR N° 1069 – Raccordement à un réseau de chaleur renouvelable



Proposition en vue de  
l'ouverture de deux crédits  
pour un montant total brut de

640'700 francs

financés intégralement par le  
fonds énergie et climat de la  
Ville de Genève.

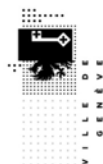


## INTRODUCTION

### Ecoquartier Jonction

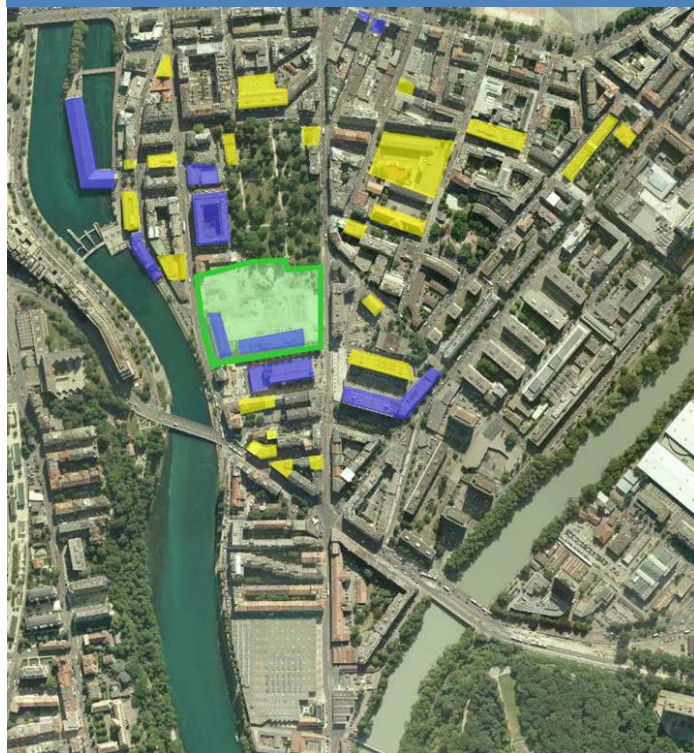


- Assainissement de Carré Vert
- Naissance de l'Ecoquartier  
Jonction réunissant quatre  
maîtres d'ouvrage, dont la Ville,  
pour construire des logements,  
des surfaces activités, des  
dépôts et un équipement public
- Opportunité de développer des  
objectifs énergétiques ambitieux  
tel qu'un quartier à énergie  
positive
- Concept énergétique d'ensemble  
établi en partenariat avec SIG,  
l'OCEN et les partenaires privés  
impliqués
- La Ville comme moteur d'une  
solution novatrice.

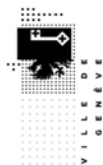


## INTRODUCTION

### Ecoquartier Jonction

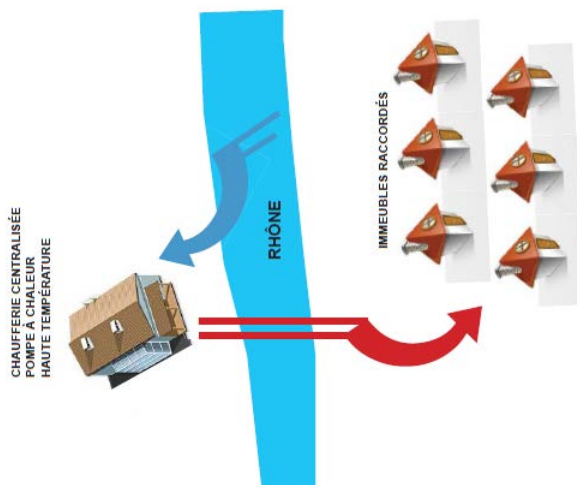


- PR-641 (crédit III : 250'000.-), votée le 6 avril 2009, permettant l'analyse des besoins et étude des potentiels en vue de l'élaboration d'un concept énergétique global pour l'ensemble du site selon les objectifs définis dans la stratégie «100% renouvelable en 2050»
- Élargissement du périmètre de réflexion faisant apparaître plusieurs solutions 100% renouvelables.



## INTRODUCTION

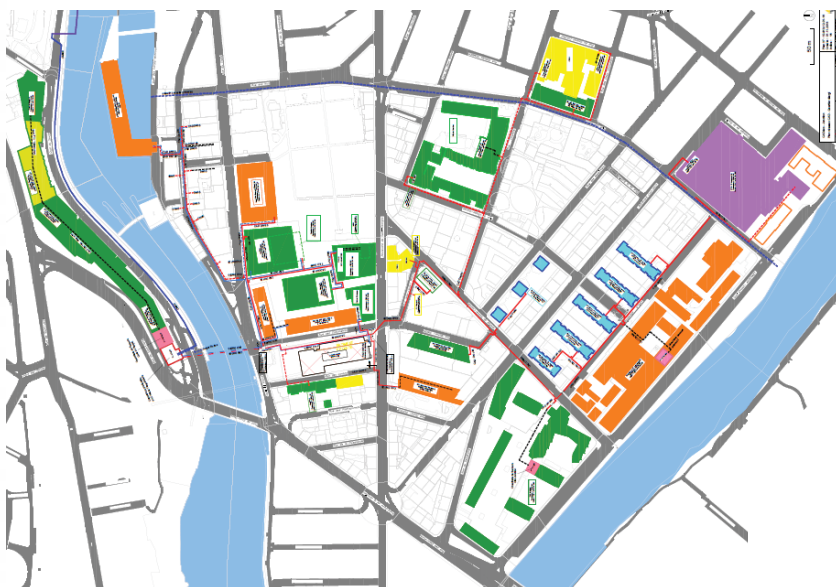
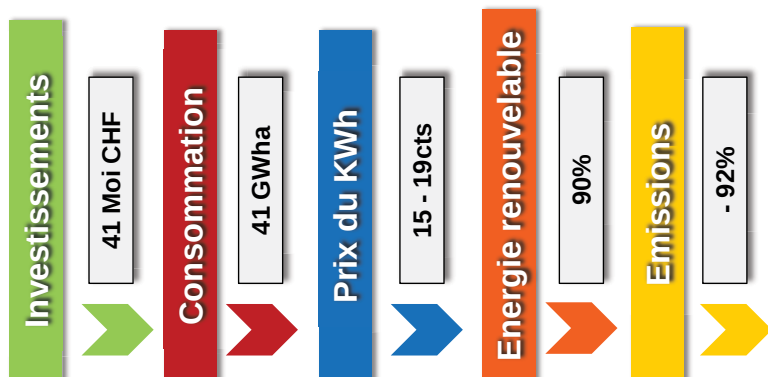
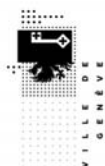
### Fonctionnement



- But: remplacer une vingtaine de chaudières par un chauffage centralisé.
- Une pompe à chaleur haute température (PAC HT), située au quai du Seujet, récupère la chaleur de l'eau du Rhône pour alimenter un réseau de chauffage à distance.
- La chaleur est distribuée aux immeubles raccordés par des conduites souterraines.
- La limite de prestation de SIG s'arrête à l'échangeur de chaque sous-station. Les frais de transformation des chaufferies en sous-station sont à la charge des propriétaires de bâtiment.
- Mise à disposition de SIG des toitures disponibles pour y installer des panneaux solaires photovoltaïques afin de compenser l'énergie consommée par la PAC HT.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

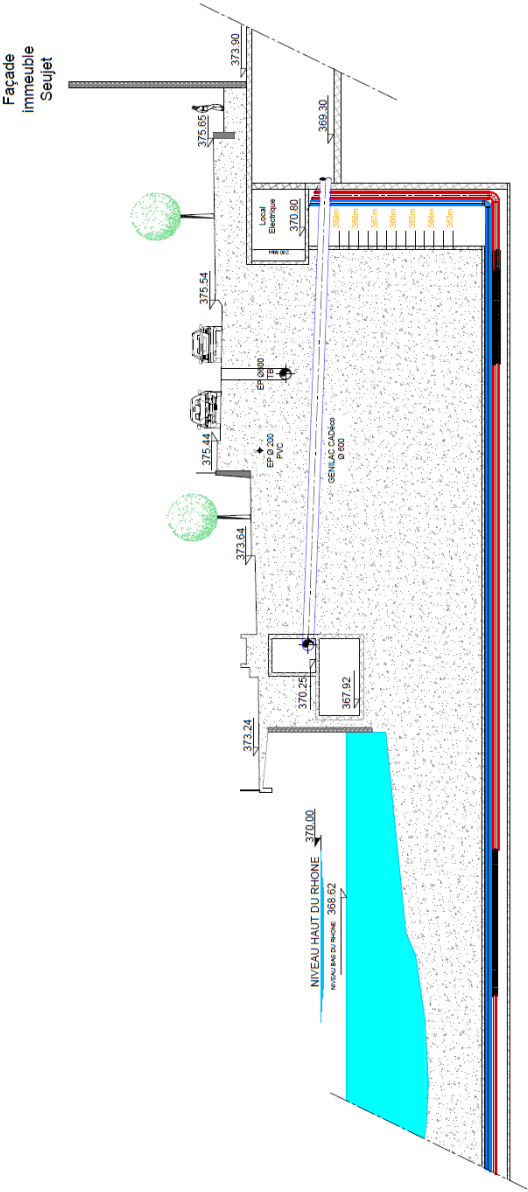
6215



SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable



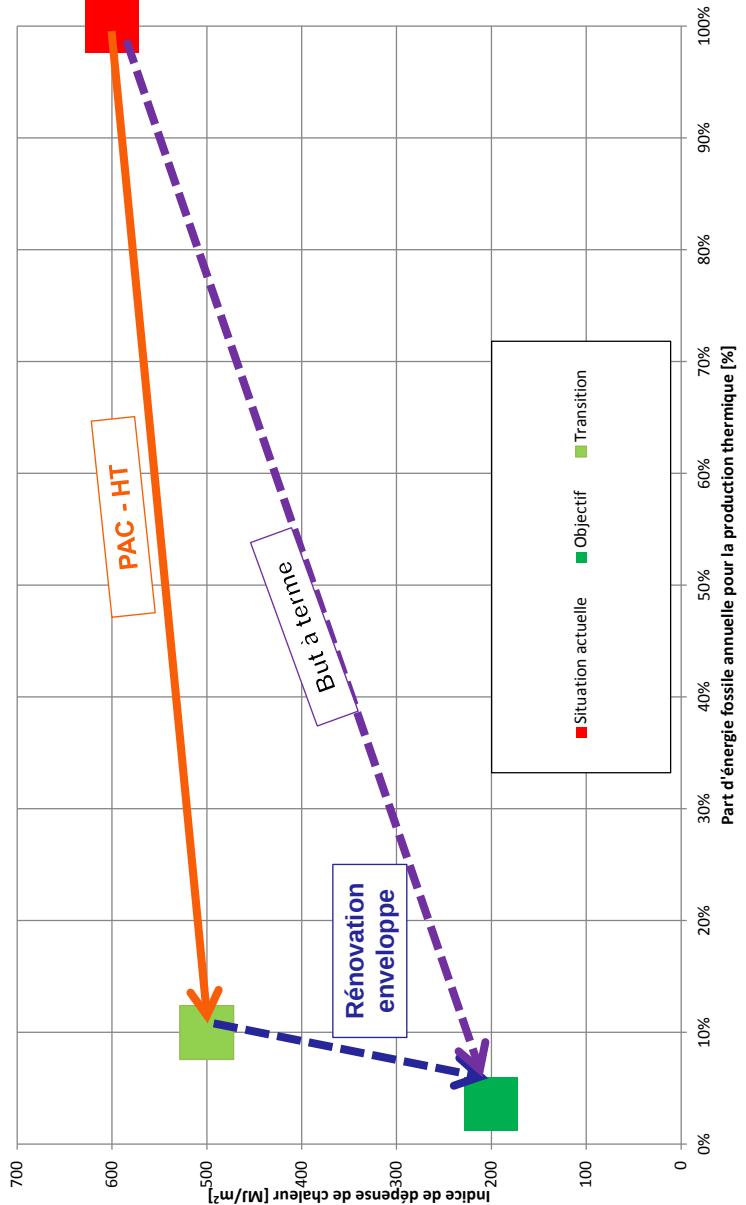
Coupe

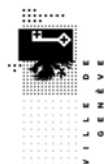


Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable



Un projet déconnecté de l'assainissement énergétique des bâtiments et indépendant des rénovations





Pompe à chaleur haute température





## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Contexte

- Signature, en juin 2013, d'un protocole d'accord entre SIG et la Ville de Genève;
- Engagement de la Ville de Genève à raccorder plusieurs bâtiments:
  - Ecoquartier Jonction (dépôts principal, abri MHN, équipement public)
  - Cimetière des Rois (funérarium)
  - 6, 8 rue Sainte-Clotilde
  - 7, 9, rue Michel-Simon
  - Cité Jonction
  - 8, 32-36, quai du Seujet
- Construction des infrastructures par SIG pour un montant de 41 millions de francs;
- Mise à disposition par la Ville de Genève de deux chaufferies;
- Transformation par la Ville de Genève de ses chaufferies en sous-stations.



DESCRIPTIF DES TRAVAUX  
Bâtiments raccordés

| Bâtiment             | Energie actuelle | Energie future | % cons. total |
|----------------------|------------------|----------------|---------------|
| Ecole Seujet         | gaz              | CAD            | 0.2%          |
| Usine                | mazout           | CAD            | 0.5%          |
| Stand 25             | gaz              | CAD            | 0.3%          |
| Palladium            | gaz              | CAD            | 0.3%          |
| Sainte Clothilde 6-8 | gaz              | CAD            | 0.3%          |
| Seujet 32-36         | mazout           | CAD            | 2.3%          |
| Michel Simon 7-9     | gaz              | CAD            | 1.4%          |
| Cité Jonction        | mazout/gaz       | CAD            | 5.0%          |

Bâtiments prévus, mais  
non inscrits dans le  
protocole d'accord

- Démontage et évacuation des chaudières, appareils et armatures obsolètes;
- Vidange, dégazage et évacuation des citernes à mazout inutiles;
- Remplacement ou modification des systèmes de régulation et des tableaux électriques afin d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée;
- Fourniture et pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires;
- Raccordement de l'échangeur SIG et adaptation des collecteurs.

## ESTIMATION DES COÛTS

### Projet de délibération 1

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

6221

| A. ESTIMATION DES COÛTS                  |                                                                                                                        | Frs                   |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Programme de raccordement à CADéco du PA |                                                                                                                        | 282'400.-             |
| I.                                       | Coût total du raccordement (HT)                                                                                        | 282'400.-             |
| B. CALCUL DES FRAIS FINANCIERS           |                                                                                                                        |                       |
| I.                                       | Coût total du raccordement (HT)<br>+ TVA (8% x CHF 282'400)                                                            | 282'400.-<br>22'600.- |
| II.                                      | Coût total de l'investissement (TTC)<br>+ Prestations du personnel en faveur des investissements<br>(5% x CHF 305'000) | 305'000.-<br>15'300.- |
| III.                                     | Sous-total<br>+ Intérêts intercalaires<br>(2.50% x CHF 320'300 x 18 mois) / (2 x 12)                                   | 320'300.-<br>6'000.-  |
| Coût total crédit 1(TTC)                 |                                                                                                                        | 326'300.-             |



**ESTIMATION DES COÛTS**  
**Projet de délibération 2**

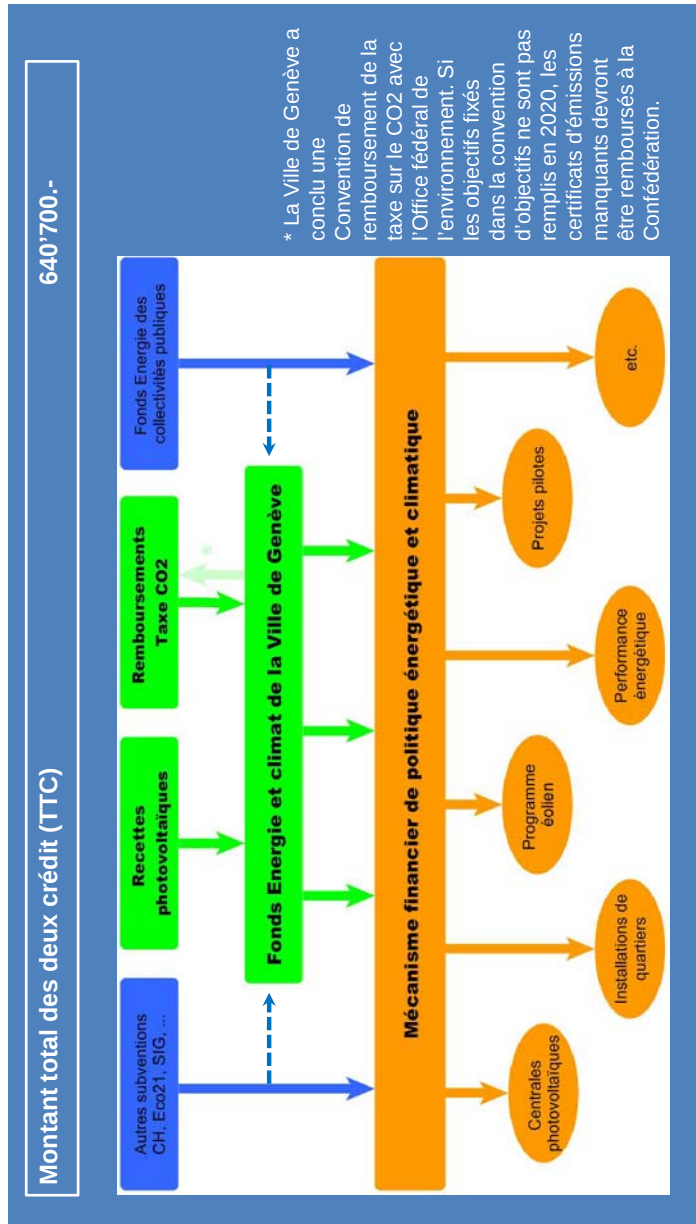
| A.   | ESTIMATION DES COÛTS                                                                                                   | Frs                   |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|      | Programme de raccordement à CADéco du PF                                                                               | 273'100.-             |
| I.   | Coût total du raccordement (HT)                                                                                        | 273'100.-             |
| B.   | CALCUL DES FRAIS FINANCIERS                                                                                            |                       |
| I.   | Coût total du raccordement (HT)<br>+ TVA (8% x CHF 273'100)                                                            | 273'100.-<br>21'900.- |
| II.  | Coût total de l'investissement (TTC)<br>+ Prestations du personnel en faveur des investissements<br>(5% x CHF 295'000) | 295'000.-<br>14'800.- |
| III. | Sous-total<br>+ Intérêts intercalaires<br>(2.00% x CHF 309'800 x 18 mois) / (2 x 12)                                   | 309'800.-<br>4'600.-  |
|      | <b>Coût total crédit 2 (TTC)</b>                                                                                       | <b>314'400.-</b>      |

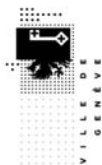
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable



## ESTIMATION DES COÛTS

Financement intégral par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève





## SITUATION FONCIÈRE

### Constitution de servitudes



L'implantation de la chaudière à gaz naturel pour Cité-Jonction ainsi que de la pompe à chaleur haute température pour le bâtiment Quai du Seujet 36, nécessitent l'inscription de servitudes d'usage de local ainsi que de passage, en faveur de SIG, grevant les parcelles 366/Plainpalais et 4415/Petit-Saconnex propriétés privées de la Ville de Genève.

Une contrepartie financière a été négociée avec SIG qui s'élève à Frs 142'695.- l'an, pour l'ensemble des servitudes.

Ces servitudes sont constituées pour une durée de 50 ans.

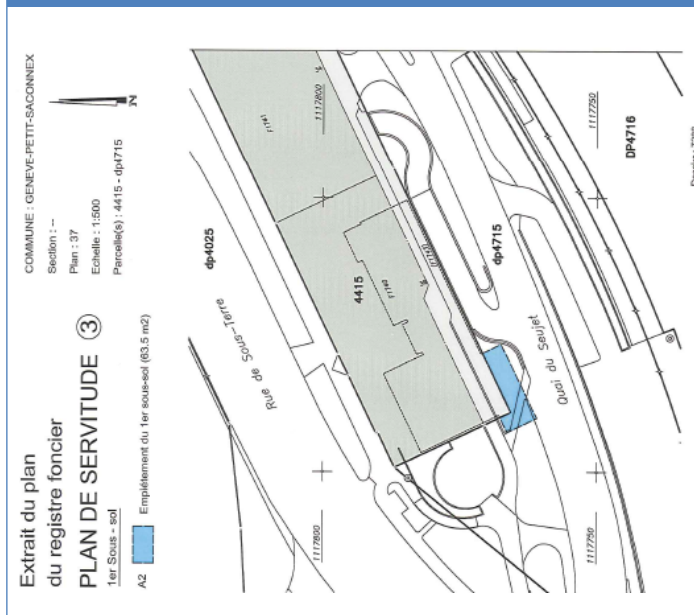
Tous les frais d'acte et de plan seront à charge de SIG.





## SITUATION FONCIÈRE

### Constitution d'une servitude d'empiètement sous domaine public en faveur de SIG



La chaufferie située dans le bâtiment quai du Seujet 36 devra être agrandie et SIG prévoit la construction d'un local d'environ 63,5 m en sous-sol, situé sous la parcelle 4715 de GE Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal.

S'agissant de la constitution d'une servitude grevant le domaine public, en application de la loi sur le domaine public, cette constitution de servitude devra être soumise, après délibération de votre conseil, puis du Conseil d'Etat à l'approbation du Grand-Conseil.

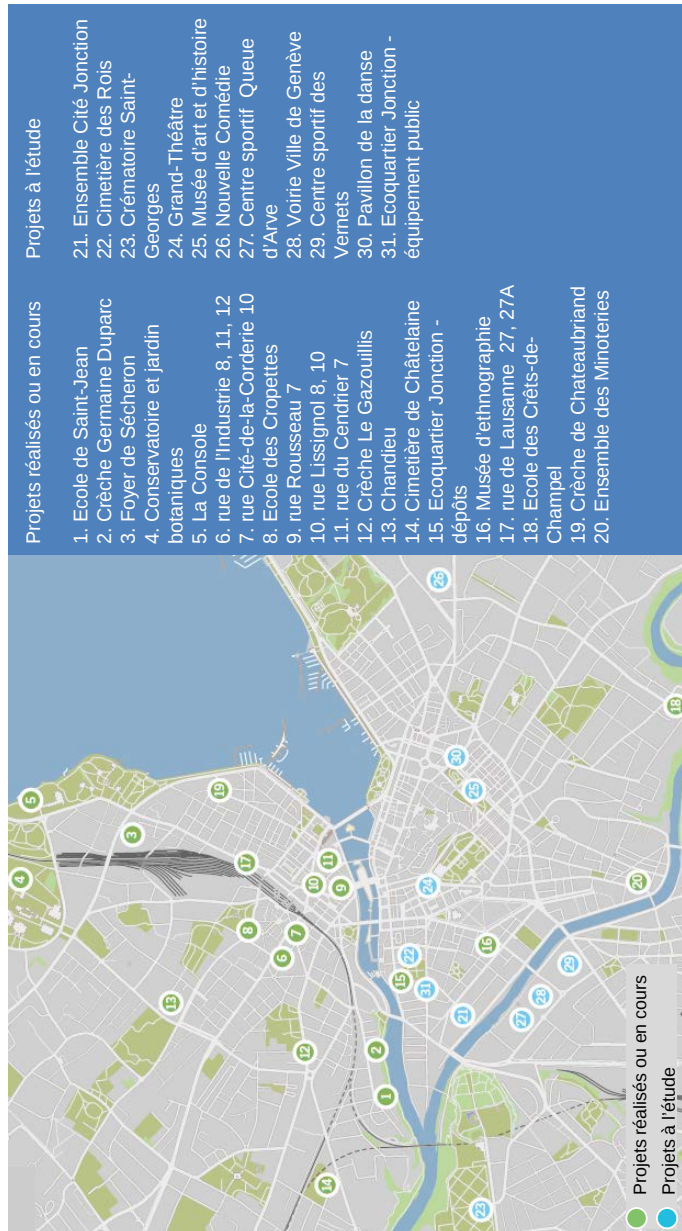
Tous les frais seront à charge de SIG.

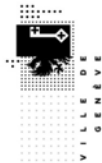
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable



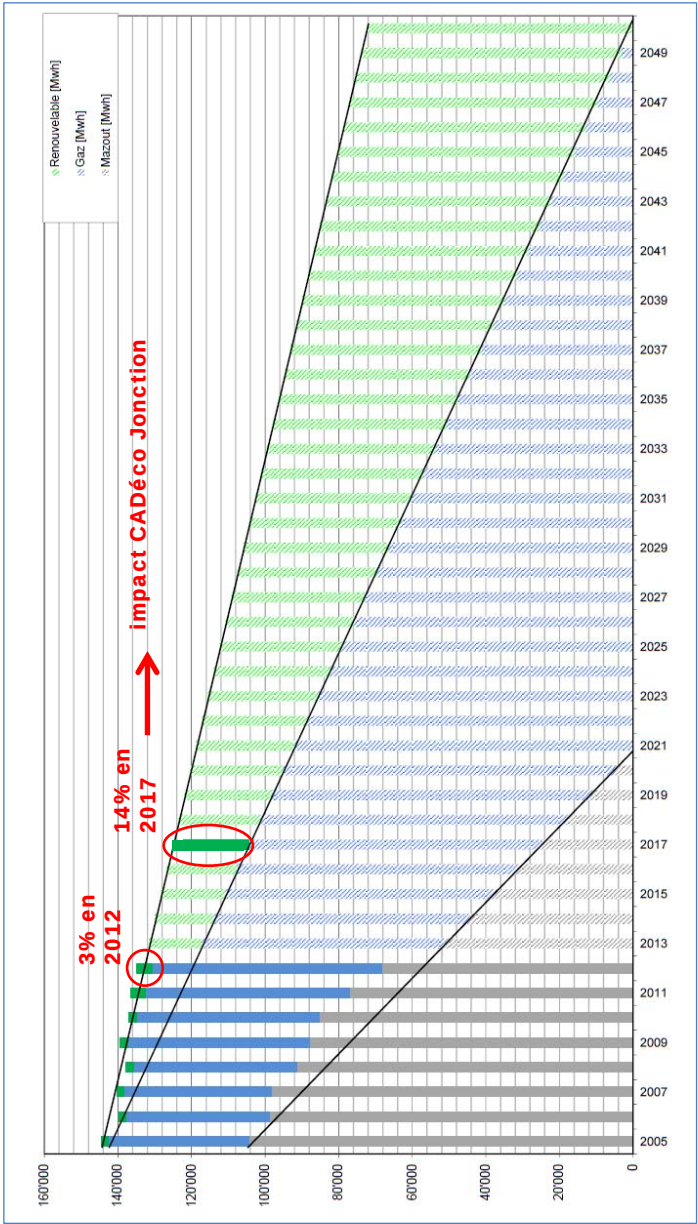
## IMPACT SUR LA STRATÉGIE ACTUELLE

80% des projets de construction et rénovation conformes à l'objectif "100% renouvelable en 2050"

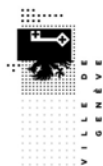




**IMPACT SUR LA STRATÉGIE ACTUELLE**  
**Tableau de bord du "100% renouvelable"**



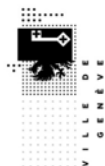
Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable



## DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES COLLECTIVES

Les projets s'inscrivant dans une stratégie thermique territoriale concertée





## CADéco Jonction

Compensation de la consommation électrique



**CONSOMMATION ANNUELLE ELECTRIQUE  
DU PROJET 12,7GWh/an**

**MOYENS DE COMPENSATION**

- ▶ **INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE**
- ▶ **INVESTISSEMENT SIG**
- ▶ **MISE A DISPOSITION DES TOITURES  
PAR LES PRENEURS D'ENERGIE**
- ▶ **COUPLAGE CHALEUR FORCE «CCF»**
- ▶ **UTILISATION DE LA PART GAZ POUR  
LA PRODUCTION ELECTRIQUE**

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

**M. Jean Rossiaud, président (Ve).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom de la commission je vous encourage à accepter ce projet. Nous avons auditionné M. Pagani et M. Brunier des Services industriels de Genève (SIG) ainsi que le Service de l'énergie. C'était un excellent projet. J'y reviendrai en tant que Vert, parce que je pense que les Verts peuvent être fiers d'avoir amené une telle réflexion, notamment auprès du Service de l'énergie de la Ville de Genève et auprès des SIG pour que nous puissions avoir des projets dignes du futur.

*Premier débat*

**M. Adrien Genecand (LR).** Le Parti libéral-radical souscrit évidemment à cette proposition mais est simplement soucieux, comme il l'a été dans le débat sur les Minoteries, que cette Ville de Genève soit simplement capable de rénover tous ses immeubles de la même façon dans une logique énergétique, car il est totalement incompréhensible en termes de fonctionnement à long terme de ne pas faire au moins participer les locataires actuels à l'effort de rénovation. Sachant que ce cas s'inscrit exactement dans la même typologie que les Minoteries, les personnes qui habitent dans les bâtiments concernés paieront moins de charges. En effet, a priori la rénovation va coûter ce qu'elle coûtera, et puis puisque ça devrait normalement améliorer le bilan énergétique des locataires des immeubles, ceux-ci bénéficieront d'une réduction de leur facture de chauffage.

Le Parti libéral-radical dépose un amendement qui vient s'ajouter en dernier article et qui consiste simplement à dire que les locataires des immeubles, dans cette volonté de participer à l'effort de guerre que mènent les SIG et la Ville de Genève, participeront soit à SIG vitale vert, soit à ce qui pourrait être le nec plus ultra de la participation en termes de frais de chauffage développé par les SIG et la Ville de Genève. Cela afin que ce qu'ils ne paieront plus dans leurs charges – leur loyer n'étant pas augmenté –, ils le paient au moins à l'entreprise dont nous sommes notamment propriétaires, pour pouvoir nous permettre de continuer à développer ce type de projet écologique, et que finalement ce qu'ils gagnent eux à titre privé, avec un investissement qui je vous le rappelle est collectif et au nom de tous les citoyens, ils le redonnent au moins à la collectivité en permettant aux SIG de continuer à promouvoir ce type d'énergie, en souscrivant à SIG vitale vert.

Nous déposons donc l'amendement suivant qui, vous l'avez compris, demande aux locataires par un nouvel article 6 de s'affilier au programme le plus élevé disponible auprès des SIG en matière de frais de chauffage:

*Projet d'amendement*

«Art. 6. – Les locataires concernés par la présente rénovation devront souscrire à SIG vitale vert.»

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je ne pensais pas intervenir, mais c'est finalement la prise de parole du président de la commission des travaux et des constructions ramenant aux Verts tous les bienfaits de la République qui m'incite à le faire. J'aimerais dire, pour une fois, que nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'onde, parce que nous, nous reconnaissons le travail exemplaire qui est fait en la matière par les services de M. Pagani, notamment dans les économies d'énergie. Je crois qu'il a une équipe qui fait vraiment du bon travail. C'est ce qu'il faut reconnaître. Je pense que nous pouvons concourir à encourager ce qui se fait, comme la commission par son vote à l'unanimité.

**M. Grégoire Carasso (S).** Une fois n'est pas coutume, le Parti socialiste partage pleinement les considérations évoquées à l'instant par M. Lathion du Parti démocrate-chrétien, puisqu'en effet, plutôt que de chercher à faire une malheureuse récupération de la qualité de ce projet dans lequel les locataires sont aussi bien investis, le groupe socialiste n'entend pas les pénaliser par ce projet et refusera donc l'amendement du Parti libéral-radical. Je le signale pendant que j'y pense, parce que je crois que c'est là une bien vilaine sanction que de vouloir imposer cette souscription à SIG vitale vert aux locataires, d'autant plus que le Parti libéral-radical est généralement soucieux de savoir comment contrôler et vérifier les bonnes idées.

Le Parti socialiste s'opposera donc à cette sanction des locataires et salue ici non seulement le travail des SIG – et c'est leur mission – qui investissent près de 41 millions dans ce projet visant à utiliser l'eau du Rhône pour chauffer le quartier de la Jonction, mais aussi le conseiller administratif, Rémy Pagani, et la cheffe de service en la matière. Vous comprendrez bien là qu'il n'y a pas de volonté de récupération partisane. Je pense qu'un bon projet, il faut savoir le saluer, en l'occurrence M<sup>me</sup> Cerda qui fait des prestations remarquables, lors de chacune de ses auditions, et qui nous amène des projets ficelés de manière exemplaire. Le Parti socialiste tenait à le mettre en évidence.

Nous avons ici, pour l'essentiel, la réalité foncière de cette proposition dont l'énoncé en entier a été lu tout à l'heure patiemment par le président de séance. Le Parti socialiste l'acceptera avec enthousiasme et nous espérons que ce soutien qui était unanime en commission le sera également en plénière, moins le Parti libéral-radical, afin de refuser cet amendement mesquin.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant que tout le monde tire la couverture à soi, j'aimerais relever un certain nombre de choses qui me semblent être importantes. Il est question aujourd'hui de chauffer 5000 appartements avec

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

l'eau du lac. C'est ça le véritable enjeu de cette discussion. Je remercie la commission des travaux et des constructions d'avoir accepté à l'unanimité cette proposition, parce que c'est vraiment une proposition novatrice.

Je suis allé visiter les pays Baltes pour ramener cette machine extraordinaire qu'est la pompe à chaleur à haute température. Elle se refroidit et se chauffe avec l'eau de la Baltique. Si ce projet est réalisé le plus rapidement possible, notamment pour Artamis, nous pourrions multiplier et démultiplier cette expérience pour chauffer, au fur et à mesure, la majorité des appartements de notre ville. C'est ça l'enjeu pour se passer d'énergies fossiles.

Nous sommes cohérents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en déposant une plainte pénale à l'encontre de la centrale nucléaire du Bugey, nous mettons en même temps en place des solutions novatrices qui nous permettront de sortir du cercle vicieux des énergies fossiles qui n'ont pas d'avenir. On peut bien dire: «Mais on a trouvé du pétrole, taratati taratata...», il n'empêche que dans cent ou deux cents ans il n'y aura plus d'énergie fossile, on le sait. Or, ces énergies-là sont renouvelables et permettront aux générations futures de pouvoir vivre comme nous vivons aujourd'hui avec une énergie renouvelable.

A part ça, Monsieur Genecand, je ne veux pas polémiquer, mais les locataires, nos locataires, tous les locataires des 5300 appartements bénéficient d'une baisse substantielle aujourd'hui de leur compte de chauffage, puisque le prix du mazout a baissé quasiment de moitié. Alors est-ce que votre logique serait de dire que nous devons leur réclamer la différence aujourd'hui, parce qu'ils ont fait des bénéfices avec leur compte de chauffage cet hiver et qu'ils en referont peut-être l'année prochaine? Je pense qu'on fait une expérience, et vous avez tous été d'accord de la tenter. Il ne faut pas commencer à dire que parce qu'ils ont fait des économies, on va leur récupérer ça sur le loyer. J'entends, il y a un minimum de fluctuations que nous ne pouvons pas maîtriser et qui ne sont pas maîtrisables. Il ne s'agit pas de les reporter sur les locataires, c'est le risque du propriétaire, ma foi c'est comme cela.

**M. Jean Rossiaud** (Ve). J'aimerais faire un éclaircissement sur ma première intervention. J'ai évidemment remercié les services de M<sup>me</sup> Cerda, le département pour le travail qu'il fait, et j'ai également remercié les SIG. Je voulais simplement rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire rendre historiquement hommage au travail des Verts depuis plus de trente ans pour amener ce Conseil municipal et les services de la Ville de Genève à prendre des positions qu'ils étaient loin de prendre il y a trente ans. Je ferais le même raisonnement s'il s'agissait de lois sociales par rapport aux premiers socialistes ou aux premiers communistes.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Aujourd'hui je remercie donc simplement le Conseil administratif et l'ensemble de ce Conseil municipal d'arriver à promouvoir une solution qui est non seulement novatrice, mais qui est aussi tournée vers les générations futures, comme vient de le rappeler M. le conseiller administratif Pagani.

Quant à l'amendement qui, je n'arrive même pas à le nommer, on l'a dit mesquin, je trouve que le mot est un peu gentil... S'agissant de prendre aux locataires les économies d'énergie gagnées en termes de charges, les Verts voteront évidemment contre.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois acceptera la proposition telle qu'elle est ressortie de la commission. Je pense que l'amendement n'a pas de sens, on ne peut pas obliger les gens à souscrire un produit marketing finalement, parce que l'énergie prétendument verte des SIG est un produit marketing et rien d'autre. Je ne suis même pas sûr qu'en réalité il y ait une différence significative entre vitale vert et vitale bleu. Donc en fait ça ne change rien. Je crois que c'est logique de ne pas entrer en matière sur cet amendement. On ne peut pas lier les gens et les obliger, parce qu'ils ont peut-être une baisse hypothétique de leurs frais de chauffage, ça n'a pas de sens.

Je ne sais pas qui a présidé la commission pour mettre deux ans avant de venir devant ce Conseil municipal, mais je le regrette, car il y a quand même un immeuble construit qui va être chauffé par cette centrale, mais comme il est habité depuis six mois, vous imaginez bien qu'il a fallu le chauffer, il y a donc une chaufferie provisoire. Tout ça coûte de l'argent. C'est des frais et c'est assez compliqué. Alors effectivement, cette proposition est la bienvenue et nous l'accepterons telle qu'elle est ressortie de la commission.

**M. Adrien Genecand** (LR). Je me permets d'explicitier, parce que manifestement ça n'a pas été tout à fait saisi. Le magistrat nous a dit en commission que le gain était de 350 000 à 450 000 francs pour les personnes concernées. A titre personnel, si cette municipalité et ce Conseil avaient une volonté de travailler sérieusement sur le patrimoine immobilier, notamment sur la question des loyers, c'est évident que c'est sur le loyer que l'on devrait travailler et non pas sur la question des charges.

Cela étant, Monsieur Pagani, je suis très heureux de voir que ce que je vous ai dit au budget il y a quatre mois vous est resté. Alors effectivement, le pétrole est deux fois plus bas – et deux fois plus bas c'est gentil. Je vous rappelle simplement que vous m'avez expliqué il y a quatre mois que ça n'avait aucun impact dans le budget de la Ville de Genève, parce que vos stocks de mazout étaient déjà

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

achetés à des prix plus élevés, et que malheureusement il ne fallait pas en tenir compte au budget. Je constate simplement quatre mois après que le pétrole est toujours au même niveau, mais vos stocks sont bizarrement tout à la faveur des locataires.

La chose est très simple, et je demanderai le vote nominal là-dessus. On a là un cadeau fait à une série de personnes de 350 000 à 400 000 francs qui sera payé par la collectivité dans son ensemble. Monsieur le président, vous transmettez, la seule question que vous devez vous poser, Monsieur Carasso, est la suivante: est-ce que les gens, les personnes, les individus, ceux que généralement vous estimez être forcément égocentriques, individualistes, mesquins pour certains, voire pire, méritent un cadeau aux frais de la princesse ou pas? La réponse est simple, c'est non. Ce n'est pas à la Ville de Genève, ce n'est pas au contribuable, ce n'est pas à la collectivité publique de payer pour que certains paient moins de loyer à la fin du mois, c'est tout. Si vous décidez que certains locataires peuvent bénéficier de cadeaux, c'est votre choix, ce n'est pas notre choix, et c'est pour ça que nous proposons cet amendement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ce sera ma dernière intervention, Monsieur le président. Je tiens juste à remercier toutes les personnes, parce qu'on a pris deux ans et j'aimerais en expliquer les raisons; on a négocié pied à pied avec les Services industriels, car la rentabilité de cette opération n'était pas gagnée d'avance et vous les connaissez, ils mettent la ceinture et les bretelles, d'autant plus qu'ils ont vécu une situation assez périlleuse qui leur a fait prendre ce projet avec toute la prudence voulue. Nous avons donc négocié pied à pied et sommes arrivés à un prix extrêmement intéressant pour les deux parties.

Je tiens à remercier les Services industriels qui mettent 41 millions dans cette première expérience, et c'est une expérience qui comporte un certain nombre de risques. J'aimerais aussi remercier par parenthèse, mais pas par parenthèse seulement, le Service de l'énergie, parce qu'effectivement, comme l'a dit M. Rossiaud, depuis maintenant je crois trente, trente-cinq ans, le Service de l'énergie de la Ville de Genève est à la pointe européenne des solutions innovantes – et j'ose le dire. Nous en sommes très fiers, et j'ai pu poursuivre ce travail.

J'aimerais également remercier la codirection, et notamment M. Macherel qui était l'un des responsables du Service de l'énergie ayant fait ses classes dans l'administration, et je pense qu'avec toutes ces compétences-là nous avons pu et nous pourrions mettre à la disposition de la population un service extrêmement performant.

Monsieur Genecand, juste pour vous dire, c'est un peu compliqué toute cette affaire, parce qu'aujourd'hui, peut-être que si on prend la Cité Jonction, par

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

exemple les 550 baux que nous avons, les locataires gagneront globalement en tout à peu près les chiffres que vous avez cités, je suis d'accord avec vous, sauf que si le mazout continue de rester au niveau où il est, demain quand ils seront branchés sur ce système, ils paieront plus cher que leurs voisins de la Jonction qui sont dans le privé. Au niveau des charges, pas au niveau de leur loyer. Au niveau des charges, je parle des charges de chauffage.

Je trouve qu'il faut être extrêmement prudent et je vous invite à la prudence dans ce genre de choses, si on veut que ce système soit récompensé au final, c'est-à-dire qu'on le multiplie par cinq, puisqu'il est question de mettre cinq machines en Ville de Genève qui multiplieront ces 5000 logements par cinq. Je vous laisse faire le calcul...

C'est une expérience qui doit porter ses fruits. Si nous commençons à mettre des boulets aux pieds des gens qui seraient porteurs de ce projet en disant lors d'un repas le samedi soir: «Moi je suis chauffé par l'eau du lac et en fait j'y gagne un petit quelque chose par rapport à d'autres qui seraient chauffés dans le privé par du mazout» par exemple, je trouve que c'est intéressant comme système démultiplicateur. C'est pour cela que je vous invite à la prudence quant à cet amendement.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je dirai simplement quelques mots à l'attention de M. Genecand et je vous remercie de bien vouloir les lui transmettre.

Pour une fois que les locataires n'ont pas des charges qui augmentent, la conclusion du Parti libéral-radical est qu'il faut quand même les faire passer à la caisse. Ça, pour le Parti socialiste, ce n'est pas acceptable. La mission des SIG est de réaliser des économies d'énergie et de mettre à disposition des systèmes en lien avec les collectivités publiques, en l'occurrence toute une infrastructure qui va effectivement permettre à près de 5000 locataires de voir leur facture de charges diminuer. C'est positif pour les locataires et c'est positif pour l'environnement, puisqu'on a près de 50% de tonnes de CO<sub>2</sub> qui vont ainsi être économisées, et le Parti socialiste s'opposera de manière radicale à cette sanction que vous voulez infliger dans un bon projet aux locataires qui auront la possibilité d'en bénéficier.

Dans plein d'autres situations, les locataires bénéficient de conditions à Genève qui sont particulièrement difficiles, qu'ils soient dans le privé ou dans le public. Là, le Parti libéral-radical souhaite les sanctionner. C'est franchement – je reprends le terme employé tout à l'heure – mesquin, surtout venant d'un groupe qui s'est opposé encore tout récemment aux 90 millions de francs pour la rénovation de l'ensemble des Minoteries où là nous avons des locataires qui paient des charges très élevées. C'est grâce à une petite majorité de ce Conseil

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

municipal – et d’autres suivront je l’espère, avec une majorité qui sera forcément différente – qu’il sera possible de rénover ces bâtiments et de participer à un autre niveau là aussi au bien-être des locataires et aux économies d’énergie.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Je vais être assez brève. Concernant l’amendement, je ne sais pas si le Parti libéral-radical roule uniquement pour quelques propriétaires ou s’il se souvient des notions un peu libérales qui concernent la liberté contractuelle. Tout d’abord, on ne peut pas obliger un locataire à contracter. Ça se passe par une modification des conditions du bail, il y aura donc des avis de modification à signifier. S’il le souhaite, ce sera au propriétaire de faire la démarche. Le locataire pourra s’y opposer, ce qui engendrera des procédures contre les propriétaires. Par ailleurs, compte tenu de la situation actuelle des loyers, il est extrêmement mal venu de surcharger la barque plutôt que d’exploiter la possibilité de gain pour ces locataires de quelques centaines de francs qu’ils pourraient utiliser dans la consommation qui est tellement chère au Parti libéral-radical.

Je suis donc très surprise d’une telle méconnaissance de la situation des locataires, des loyers, du droit contractuel et de la situation de la consommation par le Parti libéral-radical. Là je dois dire que les Verts s’opposent bien sûr à cet amendement qui en plus n’incite pas les gens à choisir une voie qui est beaucoup plus écologique.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ce débat est vraiment fantastique. On aura entendu M. Paganì nous dire d’abord que le pétrole était fini, comme ses prédécesseurs – cela fait quarante ans qu’on nous prédit la fin du pétrole –, et puis nous dire dans le même débat: «Vous comprenez, c’est compliqué pour les locataires qui discuteront à une dîner en ville du prix des charges, parce que celui qui est au mazout va payer moins.» Il faut savoir, parce que s’il n’y a bientôt plus de pétrole, a priori le mazout va quand même être plus cher, et ce sera donc plus difficile pour aller dîner en ville. Mais rassurez-vous, Monsieur Paganì, pour les dîners en ville...

Néanmoins, les locataires de la Ville de Genève ne devront pas oublier une chose, c’est qu’ils donnent simplement le loyer moyen qui est payé dans les immeubles en Ville de Genève, et je le rappelle pour tous ceux qui nous écoutent et qui peut-être ne le savent pas, le loyer moyen en Ville de Genève est de 950 francs pour un trois-pièces et de 1450 francs pour un quatre-pièces. Il ne faudra pas qu’ils oublient de dire ça dans les dîners en ville, en parallèle de leurs charges. Et comme ça, les locataires du privé, lorsqu’ils compareront leur situation à celle des locataires de la Ville de Genève, je ne suis pas certain qu’il y aura grands pleurs dans les chaumières et dans les dîners en ville.

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

Quant à la deuxième partie fantastique de cette soirée, à savoir que les Verts s'opposent à cet amendement et qu'ils estiment que les SIG ne proposent apparemment qu'une espèce de variante marketing SIG vitale vert / SIG vitale bleu, je vous rappelle que c'est quand même le fait de payer au juste prix à peu près, parce qu'on n'y est pas encore, ce que coûte la production des énergies vertes et renouvelables. Les Verts nous disent alors que c'est marketing et que c'est méchant de demander aux locataires de la Ville de Genève qui bénéficient de conditions extrêmement avantageuses de simplement remplir quelques devoirs en parallèle, de contribuer à ce qu'on puisse rénover le parc immobilier de la Ville de Genève et à développer les énergies renouvelables. Mais alors là, franchement, on aura tout entendu ce soir.

Je vous le rappelle, Monsieur le président, j'ai demandé le vote nominal. La question est la suivante: est-ce que les gens qui habitent dans ces immeubles paieront exactement la même chose, ou est-ce que vous leur faites un cadeau? Si vous décidez de leur faire un cadeau sur le dos du reste des contribuables pour qui nous roulons et non pas pour les propriétaires privés, Madame la représentante des Verts, c'est votre choix, mais au moins assumez-le.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste. Je donne la parole à M. Gisselbaek.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Très rapidement, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, juste pour dire que cette discussion sur cet amendement me semble un peu surréaliste dans le cadre de ce projet. Essayer de tenir cette discussion en plénière comme ça sur un beau projet pour lequel tout le monde est d'accord et que tout le monde va accepter est vraiment déplacé. C'est faire des discussions pour rien. Ces discussions vous devriez les proposer dans le cadre du travail des commissions, peut-être, mais en tout cas ça n'a pas beaucoup de sens ici.

Ensemble à gauche se réjouit évidemment de voir ce type de projet arriver, mais trouve aussi normal qu'avec les problèmes nous voyions aujourd'hui ce genre de projet. J'aurais envie de dire que c'est un minimum, et nous espérons bien que la Ville ira effectivement beaucoup plus loin. Nous engageons ce Conseil municipal à soutenir tous les efforts futurs qui seront faits pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et pour réduire la pollution en ville et autour.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Ça va être très court. J'avais une rectification. D'abord, je n'ai pas du tout parlé de marketing, contrairement à ce qui a été soutenu. La deuxième chose, c'est que pour les locataires de propriétaires privés, il faudrait peut-être qu'ils leur demandent de réajuster le loyer aux taux hypothé-

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

caires actuellement en vigueur et de faire un calcul de rendement pour obtenir des loyers un peu plus proches de la réalité, c'est tout. Ce n'est donc pas la peine de les mettre en opposition, c'est simplement une question d'être cohérent et d'être honnête avec une grande partie de la population genevoise qui reste, qui est locataire et qui est aussi, je vous le rappelle, locataire de privés comme de publics.

*Deuxième débat*

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération I est acceptée à l'unanimité (66 oui).

*Ont voté oui (66):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S),

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération II est acceptée à l'unanimité (69 oui).**

*Ont voté oui (69):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR).

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est refusé par 53 non contre 17 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (53):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (17):*

M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Michel Nargi (LR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

*S'est abstenu (1):*

M. Christo Ivanov (UDC).

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération III est acceptée à l'unanimité (70 oui).**

*Ont voté oui (70):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducet (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 326 300 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat, soit un montant net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction.

### *DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 314 400 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat, soit un montant net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction.

*DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 4 de la loi sur le domaine public: L 1 05 du 24 juin 1961 qui prévoit qu'«aucun droit réel ne peut être constitué sur le domaine public sans l'accord du Grand Conseil»;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le protocole d'accord signé entre la Ville de Genève et SIG en date du 26 septembre 2013;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de constituer une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° DP4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG selon plan de servitude d'empiètement provisoire du 4 février 2014 de JC Wasser SA;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de constituer des servitudes d'usage de local et de passage, d'une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex sise quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4 établis les 3 et 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, ainsi que de constituer des servitudes de canalisations sur les parcelles N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG dans le cadre du projet CADéco-Jonction;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° DP4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de

Proposition: crédits pour divers travaux de raccordement  
au réseau de chaleur renouvelable

SIG selon plan de servitude d'empiètement provisoire N° 3 du 4 février 2014 de JC Wasser SA, aux fins de la réalisation du projet CADéco-Jonction et à signer l'acte authentique y relatif.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant l'immatriculation de la parcelle N° DP4715 de Genève Petit-Saconnex propriété du domaine public communal, quai du Seujet, en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol en faveur de SIG selon plan de servitude cité à l'article premier.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer des servitudes d'usage de local et de passage, pour une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex sise quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4, établis par JC Wasser SA le 4 février 2014, ainsi qu'à constituer des servitudes de canalisations sur les N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, aux fins de réalisation du projet CADéco-Jonction et à signer tous les actes authentiques y relatifs.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer des servitudes de canalisations, de passage, et d'usage de local en faveur de SIG dans le cadre du développement futur du projet CADéco-Jonction, grevant à charge les parcelles susceptibles d'être raccordées à ce réseau de chaleur, soit les parcelles N°s 95, 96, 3757, 86, 3186 (DDP 2551 et DDP 3272, feuillets 01, 02, 15, 16, 23, 24, 31, 32, 39 et 40), 8, 78, 3124, 48, 49, 3125, 74, 2468, 300, 465, 472, 2542, 390, 354, 355, 356, 237, 127, 128, 132, 133, 134, 122, 123, 124, 126, 3122 de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG et à signer tous les actes authentiques y relatifs.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et au profit des parcelles comprises dans le projet CADéco-Jonction en vue de sa réalisation.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**15. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**16. Interpellations.**

Néant.

**17. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous reprendrons à 20 h 45. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h 15.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Exhortation . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5998 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 5998 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5998 |
| 4. Questions orales . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5998 |
| 5. Ratification de la rémunération de la présidente et des membres de la<br>Fondetec (D-24) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6024 |
| 6. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de<br>l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs<br>destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge<br>de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert<br>(PR-1171) . . . . .                                                                                                                                                                    | 6026 |
| 7. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue de<br>l'ouverture d'un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de<br>mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire<br>naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille<br>N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1174) . . . . .                                                                                                               | 6030 |
| 8. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016, sur demande<br>du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en<br>vue de l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé<br>de quartier (PLQ) 29218, situé à la rue de Saint-Jean, feuilles cadas-<br>trales 35, 37, 38, 39, section Genève Petit-Saconnex (PR-1175) . . . . .                                                                                                   | 6049 |
| 9. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue:<br>– de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le loge-<br>ment social (FVGLS) d'un droit de superficie distinct et perma-<br>nent sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section<br>Cité, appartenant à la Ville de Genève, sise à l'angle des rues des<br>Grottes 21 et Louis-Favre 24, en vue de la construction et de la<br>gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes; |      |

- de la vente du projet de construction d'un immeuble de logements, sis à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24 à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour un montant de 680 000 francs et du bouclage de deux crédits d'études, 380 000 francs de la proposition PR-226 votée le 20 mars 1990 et 550 000 francs de la proposition PR-808/1 votée le 11 décembre 2010, soit un montant total de 930 000 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-1176). . . . . 6056
- 10. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux) (PR-1177) . . . . . 6160
- 11. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Laurent Leisi et Amar Madani: «Employés de la Ville de Genève: pour l'application d'une laïcité respectueuse de nos concitoyens et conforme à notre culture traditionnelle» (PRD-116) . . . . . 6168
- 12. Projet de délibération du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III): informer et consulter le Conseil municipal» (PRD-118) . . . . . 6169
- 13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 913 400 francs destiné à divers travaux d'aménagement et à la pose d'un éclairage public le long de la rue Kazem-Radjavi. Les parcelles du domaine public communal DP 4850 et DP 5422, les parcelles N<sup>os</sup> 5420 et 5507, propriétés privées de l'Etat de Genève et, partant, sur le DDP N<sup>o</sup> 5447, propriété de la Fondation des Parkings et sur le DDP N<sup>o</sup> 5510, propriété de JT International SA, toutes sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex sont concernées par les travaux (PR-1153 A) . . . . . 6170
- 14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mars 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 640 700 francs, financés intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit deux crédits nets de 0 franc, destinés à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine de la

Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction, et de constitutions de servitudes y relatives, soit:

- l’ouverture d’un crédit brut de 326 300 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine administratif et public au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
- l’ouverture d’un crédit brut de 314 400 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine financier au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
- les constitutions
  - d’une servitude d’empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° 4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG, selon plan de servitude provisoire N° 3 du 4 février 2014 établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel;
  - de servitudes d’usage de local et de passage, d’une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex, quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4 établis le 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, et la constitution de servitudes de canalisations sur les parcelles N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, selon plan général d’Energgestion SA du 24 octobre 2013 modifié le 20 janvier 2014 (PR-1069 A) . . . . .

6194

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| 15. Propositions des conseillers municipaux . . . . . | 6246 |
| 16. Interpellations . . . . .                         | 6246 |
| 17. Questions écrites . . . . .                       | 6246 |

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*